

Projet de budget 2005: Au revoir Lisbonne?

Economie

**Global
Competitiveness
Report:
La compétitivité
de l'économie
luxembourgeoise
continue
à se détériorer**

Législation et avis

**La nouvelle
procédure
d'opposition
de la loi Benelux
sur les marques**

Parce que je mérite un banquier qui me comprend !



BUSINESS
ZEBRA

Se prendre le temps de vous écouter, analyser et comprendre vos besoins, anticiper les tendances du marché et agir rapidement avec des solutions pertinentes et efficaces, telle est la vocation de nos conseillers PME. Le développement de produits avantageux en est un atout supplémentaire: les formules **ZEBRA BUSINESS** et **ZEBRA BUSINESS plus** vous proposent tous les services autour de votre compte courant professionnel. Cette offre business "tout compris" inclut tous les services à réelle valeur ajoutée dont vous pouvez profiter au quotidien. Et ceci pour un rapport qualité/prix exceptionnel. N'hésitez plus et renseignez-vous dès aujourd'hui dans une de nos 80 agences à travers le pays ou sous www.zebra.lu.



SPUERKEESS
www.bcee.lu

En parfait partenaire.

Projet de budget 2005:

Quo vadis compétitivité?

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a présenté une stratégie s'étalant sur 10 ans et visant à faire de l'UE l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde. Selon cette stratégie, aujourd'hui communément appelée «stratégie de Lisbonne», une économie plus forte stimulera la création d'emplois et favorisera des politiques sociales et environnementales assurant un développement durable et une cohésion sociale accrue.

La stratégie de Lisbonne concerne pratiquement toutes les activités de l'UE dans les domaines économique, social et environnemental. Il s'agit donc d'un document qui se prête particulièrement bien comme base d'évaluation des politiques gouvernementales européennes puisqu'il fixe des priorités et définit des objectifs clairs pour mener à bien une profonde et nécessaire réforme de l'économie européenne. Ce n'est donc pas un hasard, si la Chambre de Commerce a décidé d'analyser le projet de budget de l'Etat 2005 à la lumière de la stratégie de Lisbonne, stratégie à laquelle la Chambre de Commerce souscrit d'ailleurs entièrement et dont elle a développé les grands principes dans son document «Entreprise Luxembourg».

Après la présentation par l'ex-premier ministre néerlandais, Wim Kok, d'un rapport intermédiaire fort mitigé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et à l'approche de la Présidence luxembourgeoise du 1^{er} semestre 2005, on aurait pu estimer que le gouvernement luxembourgeois allait présenter un budget d'Etat qui prendrait en compte les lignes directrices de Lisbonne, et ce d'autant plus qu'un des objectifs déclarés de la Présidence luxembourgeoise est la relance du processus de Lisbonne.

Or, la Chambre de Commerce doit constater que le nouveau gouvernement propose à travers le projet de budget 2005 – comme à travers d'autres décisions récentes – plusieurs mesures qui sont clairement en contradiction avec les lignes de conduite adoptées en mars 2000 par la Commission Européenne.

Le projet de budget 2005 manque de circonspection, puisqu'il prévoit une hausse substantielle des dépenses courantes de l'Etat (à savoir +8,2% par rapport à 2004 et même +11% par rapport au compte provisoire de 2003!) et ce en dépit d'une reprise économique hésitante. Tandis que les pays voisins ont largement endigué la progression de leurs dépenses courantes, le Grand-Duché continue à miser sur une reprise économique qui est loin d'être assurée. La Chambre de Commerce estime que la prudence devrait rester de mise surtout que plusieurs indicateurs macroéconomiques déterminants pour la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise, tels que le taux d'inflation, la productivité ou encore le coût salarial unitaire, continuent à se détériorer.

L'augmentation prévue des prélèvements obligatoires et des charges pour les entreprises – et notamment la hausse du taux de cotisation pour l'assurance maladie, la hausse projetée du salaire

social minimum et l'ajustement des pensions et des rentes – est elle aussi en contradiction avec le principe d'une dynamisation de l'économie et d'amélioration de l'environnement des entreprises retenu dans la stratégie de Lisbonne. Aussi la Chambre de Commerce demande-t-elle au gouvernement de neutraliser la hausse de la TVA dans le système d'indexation automatique des salaires. Si la compétitivité doit rester un thème central de l'action politique au cours de la législature 2004-2009, alors des mesures devront être prises pour contrecarrer la hausse des coûts de production.

Dans son avis sur le projet de budget, la Chambre de Commerce détaille une série de mesures fiscales qui pourraient compenser la perte de compétitivité subie par les entreprises: réduction de la charge fiscale et adaptation de la législation fiscale, suppression du droit d'apport, aménagement de la taxe d'abonnement, etc. Les mesures à prendre sont nombreuses et l'abolition projetée de l'impôt sur la fortune est certainement un premier pas important.

Si la Chambre de Commerce salue par ailleurs le fait que le Gouvernement entend procéder à une analyse approfondie des possibilités de mieux valoriser les participations de l'Etat, afin d'en accroître le rendement à moyen et à long terme, elle observe quand même avec inquiétude l'accroissement du déficit de l'administration centrale surtout qu'il est accompagné d'une baisse spectaculaire des réserves. Même si la capacité d'endettement du Grand-Duché reste intacte, la Chambre de Commerce tient à rappeler que la marge de manœuvre d'un Etat de taille exiguë en matière d'endettement est beaucoup plus limitée que celle d'un grand Etat et que les intérêts à payer grèvent le budget annuel, rendant plus difficile le respect du critère du déficit budgétaire de 3% au maximum.

Face à la situation dangereuse pour les finances publiques du pays, la Chambre de Commerce émet dans son avis quelques propositions et recommandations visant à réduire les dépenses budgétaires: mise en œuvre d'une véritable réforme administrative avec recours massif aux moyens de communication moderne, limitation des prestations sociales aux personnes qui sont vraiment dans le besoin, promotion du «Public Private Partnership» pour la réalisation des grands projets d'infrastructure et évaluation préalable des frais de gestion et d'entretien afférents, création de synergies dans le domaine de la recherche et de l'innovation ayant un fort potentiel de retombées économiques.

En conclusion, la Chambre de Commerce est au regret de constater que de nombreuses mesures prévues par le projet de budget 2005 et plusieurs décisions récentes du Gouvernement sont de nature à faire reculer le Grand-Duché dans sa marche vers Lisbonne. Elle espère que les recommandations du monde économique seront entendues lorsque le nouveau Gouvernement élaborera son programme d'action national en matière de la stratégie de Lisbonne pour la fin de l'année 2005.

Sommaire

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.

Édito

- «Projet de budget 2005 : Quo vadis compétitivité?»
page 3

Dossier

Projet de budget 2005: au revoir Lisbonne?

Page 6



N° 9 - 2004

Editeur:

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 32 300 exemplaires
Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur

Mise en page et impression:

Imprimerie Centrale S.A.

Publicité:

Imprimerie Centrale
Service Régie
Bureaux: 119, rue Adolphe Fischer
L-1521 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu

Conception graphique:

Millenium - Bertrange

Crédit photographique:

MEV, Agence Blitz

International

- Salle comble pour la conférence
sur les opportunités de marché
en Chine



page 26

- Trois régions russes se présentent
à la Journée d'information sur la
Russie
page 27
- Erfolgreiche Teilnahme der
Luxemburger Unternehmen
auf der SYSTEMS in München



page 30

- Coup de Cœur du Jury
pour le stand luxembourgeois
page 31
- Forum d'Affaires sur la
Serbie-Monténégro
- Rencontrez des entrepreneurs
de 18 pays différents à Brno
page 34
- The Belgian-Luxembourg
Chamber of Commerce
in Great Britain (Inc.)
- Al-partenariat: Grande rencontre
d'affaires au Brésil
page 36

Formation

- Comment mettre en place
un intranet formation?
page 52
- Remise des certificats aux lauréats
de la formation
«Management d'entreprise pour
cadres et dirigeants»
- Fonds social européen:
Appel public à candidatures
Page 54
- Remise des certificats de réussite
aux spécialistes du travail
intérimaire
page 55
- Remise des certificats de compétence
professionnelle en «Management
des ressources humaines»
page 56

Innovation

- Workshop on the current situation
of the European Space Industry and
Opportunities for the Luxembourg
companies
page 58
- La clé de la personnalisation de
votre visite sur [www.innovation.
public.lu](http://www.innovation.
public.lu)

**www.
innovation.
public.
lu**

- WMCSA 2004: 6^e atelier sur les
systèmes et applications
informatiques mobiles de l'IEEE
page 59

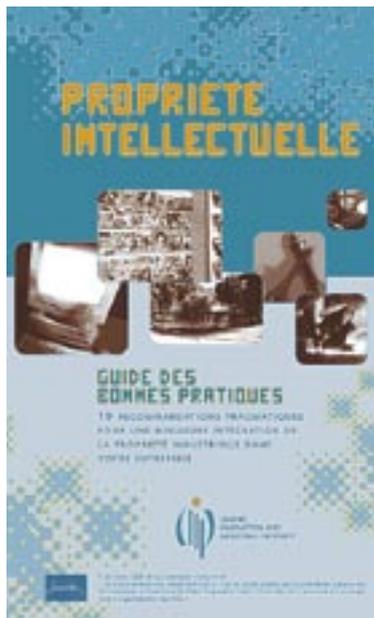
- 20 ans de promotion de l'innovation et de la R&D au Luxembourg

page 60

- Lancement de la troisième édition de l'Internet Business Trophy

Page 61

- Les Bonnes pratiques en matière de Propriété Intellectuelle



Page 62

Economie

- Evolution récente et perspectives de la situation économique au Luxembourg

page 66

- La compétitivité de l'économie luxembourgeoise continue à se détériorer en 2004

page 68

- La Commission s'attend à une croissance de 2% pour la zone euro en 2005

page 70

- Evolution démographique au 1^{er} semestre 2004

page 71

Législation et avis

- La nouvelle procédure d'opposition de la Loi Benelux sur les Marques

page 74

- La Chambre de Commerce réclame un environnement favorable à l'épanouissement des biotechnologies

et de la recherche biomédicale

page 76

- Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

page 78

- Nouvelles dispositions fiscales



page 80

- La 10^e mise à jour du «Droit du travail»
- Nouvelle publication sur la protection des données et de la vie privée

page 81

Commerce

- Le secteur électro-domestique



page 82

Fédérations/UEL

- La Société européenne

page 86

- FEDIL: Placer la compétitivité au cœur du débat

page 88

- La clc et le Ministère de la Santé intensifient leur collaboration en matière de sécurité alimentaire

page 89

- Le secteur des transports routiers de marchandises bientôt en crise?

- Commerce et emploi: mieux concilier vie professionnelle et vie privée

page 90

- L'implantation dans une ZAER ou dans le bâtiment relais

page 92

Actualités Entreprises

- En bref
- TrefilArbed lance le plancher en béton armé de fibres métalliques



page 94

- Luxemburger Wort gestaltet sich moderner und übersichtlicher

page 95

- System Solutions veut conquérir de nouveaux marchés

- Schroeder Joailliers présente sa nouvelle collection maroquinerie

page 96

- Luxair Tours lance la formule «60 plus»

page 97

- Property Partners célèbre ses 5 ans d'existence

page 98

- Bilan positif et premiers pas en Europe Continentale pour Probotec

- L'agence Dudelage fête ses 75 ans

page 99

- Aral Luxembourg S.A. soutient la Croix-Rouge luxembourgeoise

page 100

Bourse d'entreprises

page 102

Liquidations

page 106

Dossier

Projet de budget au



2005: revoir Lisbonne?



En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a présenté une stratégie s'étalant sur 10 ans et visant à faire de l'Union européenne l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde. C'est à la lumière de la stratégie de Lisbonne que la Chambre de Commerce analyse le projet de budget de l'État 2005.

La Chambre de Commerce place son analyse du projet de budget 2005 dans le contexte de la stratégie de Lisbonne, selon laquelle l'Union européenne vise à devenir «l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde». Le défi pour l'Union européenne est de taille et les objectifs pour l'heure sont encore loin d'être atteints. L'une des priorités de la nouvelle Commission européenne et de la Présidence luxembourgeoise au 1^{er} semestre 2005 sera justement de relancer la stratégie de Lisbonne.

Il est d'autant plus surprenant de voir que le nouveau Gouvernement, à travers le projet de budget 2005 ou d'autres décisions récentes, propose plusieurs mesures qui sont en contradiction avec les lignes de conduite adoptées en mars 2000 par la Commission Européenne lors du Sommet de Lisbonne.

De manière générale, la Chambre de Commerce constate que le projet de budget 2005 peut être qualifié d'osé ou de risqué dans un contexte de reprise économique hésitante. Si la reprise restait trop faible ou ne se confirmait pas en 2005, les conséquences pour les finances publiques seraient néfastes. De même, plusieurs indicateurs macro-économiques déterminants pour la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise affectent négativement celle-ci, et ceci depuis plusieurs années, en l'occurrence

l'inflation, la productivité et le coût salarial unitaire.

La Chambre de Commerce rappelle que les commentaires du présent avis budgétaire reprennent les grands principes de son document «Entreprise Luxembourg»⁽¹⁾.

■ Hausse démesurée des dépenses courantes

Tout d'abord, la Chambre de Commerce s'inquiète de la progression substantielle des dépenses courantes de l'Etat au sens strict de 8,2% entre 2004 et 2005. Par rapport au compte provisoire 2003, la progression est même de 11,1% pour le budget des dépenses courantes de l'Etat au sens strict et de 16,8% pour les dépenses courantes du budget consolidé de l'Etat, donc incluant les fonds spéciaux. Dans les pays voisins du Grand-Duché, les progressions des dépenses se situent à présent entre

NOTES

(1) «Entreprise Luxembourg» Priorités de l'économie luxembourgeoise pour les prochaines années – Recommandations de la Chambre de Commerce au gouvernement issu des élections législatives du 13 juin 2004, cf. www.cc.lu.



1% et 2% dans les lois de budget annuelles.

Cette hausse des dépenses au Luxembourg est incompatible avec l'évolution prévisible des recettes et de la performance économique à moyen terme. Le PIB en valeur devrait progresser de quelque 6,2% en 2005, alors que la reprise économique actuelle est hésitante, surtout en Europe, et entourée de nombreux risques.

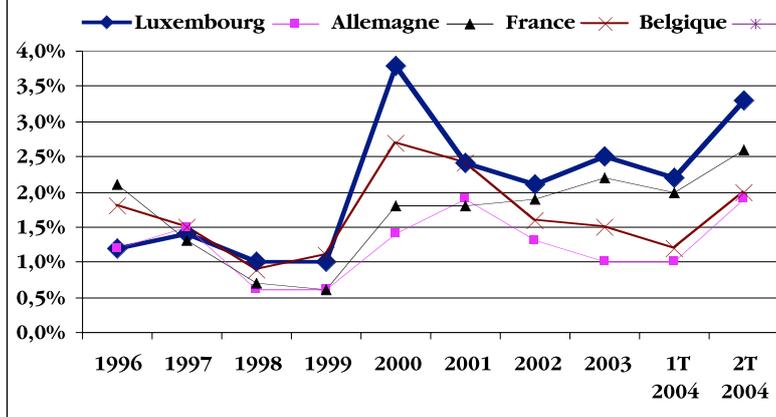
Le projet de budget 2005 ne pourra être exécuté qu'au prix d'une nouvelle dégradation de la situation financière consolidée de l'Etat central, l'un des trois sous-secteurs pris en compte pour refléter la situation excédentaire ou déficitaire des administrations publiques, à côté des administrations locales et de sécurité sociale.

■ Augmentation des prélèvements obligatoires et des charges pour les entreprises

Le projet de budget 2005 prévoit une hausse des prélèvements obligatoires qui s'ajoute à d'autres augmentations de tarifs publics, à la facture énergétique énorme et à la récente augmentation de l'échelle mobile des salaires. Aussi la Chambre de Commerce demande-t-elle au Gouvernement de neutraliser la hausse de la TVA dans le système d'indexation automatique des salaires.

L'augmentation de l'échelle mobile des salaires au 1^{er} octobre 2004 traduit une inflation plus forte au Luxembourg par rapport à nos trois voisins, et surtout par rapport à l'Allemagne. Tous ces éléments contribuent à la hausse des coûts de production, respectivement à une baisse de la marge bénéficiaire des entreprises luxembourgeoises. Renforcée par l'effet d'auto-allumage, cette évolution a des effets néfastes sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, alors que les autorités gouvernementales avaient reconnu que la compétitivité devrait être un thème central de leur action politique au cours de la législature 2004-2009.

Graphique 1:
Evolution de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins⁽²⁾



L'augmentation sensible de la taxation indirecte, à travers la hausse de 12 à 15% de la TVA sur les cigarettes et l'essence risque d'engendrer à terme une diminution du volume total des recettes découlant des ventes de ces produits et va se répercuter directement sur l'échelle mobile des salaires.

De même, cette hausse, tout comme la non adaptation des barèmes de l'IRPP à l'évolution de l'inflation, risque d'avoir des effets négatifs sur le pouvoir d'achat des consommateurs et sur la compétitivité du commerce de détail.

La Chambre de Commerce s'interroge sur la compatibilité avec les règles budgétaires classiques de la hausse sur la TVA et les accises, qui est introduite pour financer une dépense spécifique (cf. accises sur le diesel et sur l'essence pour alimenter le Fonds pour l'emploi, TVA sur les cigarettes pour financer la santé,...).

Quant à la hausse de la TVA sur l'essence pour alimenter le Fonds à mettre en place pour financer le mécanisme de Kyoto, la Chambre de Commerce peut accepter cette façon de procéder, puisqu'il y a un lien direct entre le volume de consommation d'essence et les droits d'émissions à financer et ces deux éléments évoluent dans le même sens. Cependant, elle exige que

cette hausse de la TVA soit neutralisée dans le système de l'indexation automatique des salaires.

Les autres mesures récemment annoncées par le nouveau Gouvernement et auxquelles la Chambre de Commerce s'oppose avec détermination sont la hausse du taux de cotisation sociale pour l'assurance maladie de 0,15% à charge des entreprises, la hausse projetée du salaire social minimum de 2% et l'ajustement des pensions et des rentes au 1^{er} janvier 2005, toutes des mesures qui contribuent directement ou indirectement à la dégradation de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

Dans le récent Rapport du groupe de haut niveau (appelé rapport Kok)⁽³⁾, un des cinq domaines politiques prioritaires dans lesquels les gouvernements nationaux doivent agir concerne l'environnement des entreprises. Toutes les mesures décrites ci-avant sont en contradiction avec une amélioration de cet environnement.

■ Changements structurels des recettes budgétaires

Au niveau des recettes, la Chambre de Commerce constate que la reprise économique, quoique hésitante, devrait contribuer à consolider certains postes de recettes fiscales. Il est à noter que l'exercice

NOTES

(2) Evolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), source Statec, octobre 2004.

NOTES

(3) Cf. «Relever le défi» - La stratégie de Lisbonne pour la croissance et pour l'emploi, Rapport du groupe de haut niveau présidé par M. Wim Kok, novembre 2004.

2004 verra pour la première fois les recettes des impôts indirects dépasser celles des impôts directs. Une explication de ce phénomène est, d'un côté, l'évolution très favorable des recettes de TVA, due à l'implantation d'entreprises actives dans le commerce électronique. Il s'agit donc de recettes supplémentaires, dont le caractère durable n'est pas établi, mais venant à point, suite à l'habileté du Gouvernement d'attirer ces entreprises étrangères au Luxembourg. De l'autre côté, il faut noter l'évolution plus lente des recettes découlant de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) et par conséquent, de l'impôt commercial communal.

En effet, selon les autorités, cette évolution freinée de l'IRC par rapport à son rythme tendanciel serait due aux possibilités offertes par l'ingénierie fiscale et aux dispositions légales communautaires en la matière. Il est surtout à noter que la majeure partie du produit de cet impôt est générée par le secteur financier, ce qui souligne la dépendance des recettes de l'Etat d'un seul secteur.

Dans ce contexte, la Chambre de Commerce tient à souligner que, malgré l'environnement conjoncturel amélioré pour la place financière luxembourgeoise, les défis de ce secteur sont de taille, dont principalement l'harmonisation accrue au niveau communautaire et la sur-réglementation préjudiciable. Il en découle une certaine fragilité pour les activités de la place et, indirectement, pour les recettes de l'Etat.

■ Proposition de mesures fiscales pour compenser la perte de compétitivité subie par les entreprises

Afin d'accroître l'attractivité du Luxembourg comme site d'implantation pour les entreprises et de rétablir la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, la Chambre de Commerce recommande de créer, à travers une politique budgétaire plus ciblée du côté des dépenses, la

marge de manœuvre nécessaire en vue de baisser le niveau général de la fiscalité.

En effet, le taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés au Luxembourg de 30,38% (impôt sur le revenu des collectivités: 22%; impôt de solidarité: 4% sur les 22%; impôt commercial communal: 7,5% au maximum) est supérieur à la moyenne de l'UE (29,36%) et à la moyenne de l'OCDE (28,99%). Surtout, la pression fiscale à laquelle sont soumises les entreprises que dans la plupart des nouveaux Etats membres de l'UE (la Pologne, la Slovaquie et la Hongrie ont un taux d'imposition inférieur à 20%). Comparé aux anciens Etats membres, le Luxembourg est loin de se situer dans le groupe des pays les plus attractifs du point de vue de la fiscalité. Le taux d'imposition des sociétés est plus proche de celui des pays voisins (l'Allemagne, la France et la Belgique ont tous les trois des taux d'imposition supérieurs à 30%) que des pays fortement attractifs comme l'Irlande, dont le taux d'imposition n'est que de 12,5%.

Pour renforcer la compétitivité et augmenter l'attractivité du secteur financier et de l'économie luxembourgeoise en général, la Chambre de Commerce propose par ailleurs quelques adaptations ou modifications à court terme de la législation fiscale. Celles-ci ne devraient pas engendrer un déchet fiscal d'envergure, mais au contraire générer à moyen terme des recettes fiscales supplémentaires, du fait de leurs effets incitatifs sur l'activité économique.

1. La Chambre de Commerce salue que le Gouvernement entend abolir l'impôt sur la fortune dans le contexte de la mise en vigueur de la fiscalité de l'épargne à partir du 1er juillet 2005. Elle plaide par ailleurs pour la suppression de l'impôt sur la fortune à payer par les collectivités, qui reste à charge des en-

treprises qui pour une raison ou une autre, n'investissent pas. La Chambre de Commerce propose également une modification de la législation fiscale en vue de favoriser la constitution d'entreprises au Grand-Duché sous forme de société européenne.

2. La Chambre de Commerce rappelle qu'elle demande la suppression ou un aménagement du droit d'apport qui est un impôt anti-économique, contraire aux mesures devant favoriser l'esprit d'entreprise ou l'implantation de nouvelles sociétés au Luxembourg et donc contraire aux recommandations du rapport Kok précité.

3. La taxe d'abonnement, après quelques années de réduction des rentrées fiscales en découlant, suite au ralentissement conjoncturel et à la baisse du taux d'imposition sur certains produits, devrait augmenter à nouveau au titre du projet de budget 2005. Comme cette taxe n'existe pas sous cette forme à l'étranger, la Chambre de Commerce demande une réduction progressive de cette taxe, parallèle à l'augmentation de sa base imposable, de sorte que le déchet fiscal en découlant serait nul.

Ces mesures devraient être mises en oeuvre rapidement afin de compenser, du moins en partie, les mesures ayant un impact négatif sur la compétitivité des entreprises.

Concernant les recettes de l'Etat, la Chambre de Commerce salue le fait que le Gouvernement entend procéder à une analyse approfondie des possibilités de mieux valoriser les participations de l'Etat, afin d'en accroître le rendement à moyen et à long terme. Elle salue l'intention annoncée dans l'accord de coalition de procéder à l'élaboration d'un rapport d'analyse et de propositions concernant la mise en place d'une gestion modernisée des participations de l'Etat, le cas échéant, dans une entité liée à la SNCI.



Staff



Mir bauen zesammen

everest.lu

Staff

Rue de la Libération, 37
L - 4210 Esch-sur-Alzette

Tél. (+352) 26 53 39 - 1
Fax (+352) 26 53 39 - 99

contact@staff.lu • **www.staff.lu**

novembre

■ **Déficit important de l'administration centrale et baisse spectaculaire des réserves**

La situation financière de l'Etat délimite les moyens d'actions de la politique budgétaire. Elle est déterminée notamment par les soldes financiers nets que l'Etat a dégagés dans le passé et le solde prévisible pour l'exercice 2005.

La progression très importante des dépenses budgétaires, d'un côté, et la situation de plus en plus précaire de quelques catégories de recettes et des réserves (cf. baisse des plus-values de recettes, disparition des arriérés fiscaux, baisse de la réserve budgétaire, réduction des réserves dans les fonds spéciaux,...) font que la situation financière consolidée de l'Etat central sous-jacente au projet de budget 2005 reste fortement déficitaire. Le solde tel que calculé par la Chambre de Commerce, qui tient compte des alimentations et des dépenses de tous les fonds spéciaux, correspond à un déficit de 3,6% du PIB.

Pour apprécier la situation financière d'une économie, il y a lieu de tenir compte également des comptes des collectivités locales et de la sécurité sociale. A l'heure actuelle, cette dernière continue à influencer positivement la situation globale des finances publiques, principalement à cause des réserves importantes accumulées par le système d'assurance pension. Compte tenu des nombreux engagements restant à couvrir à long terme et du volume croissant de prestations futures à exporter, il faut relativiser l'état actuel des comptes de la sécurité sociale. Dans un futur assez proche, la sécurité sociale ne sera plus un facteur stabilisateur des finances publiques au Luxembourg, mais un facteur générateur de déficits publics, qui sera difficilement gérable pour les générations futures.

Il en est de même de l'assurance maladie, dont la situation financière souffre du manque de courage du nouveau Gouvernement. En effet, ce

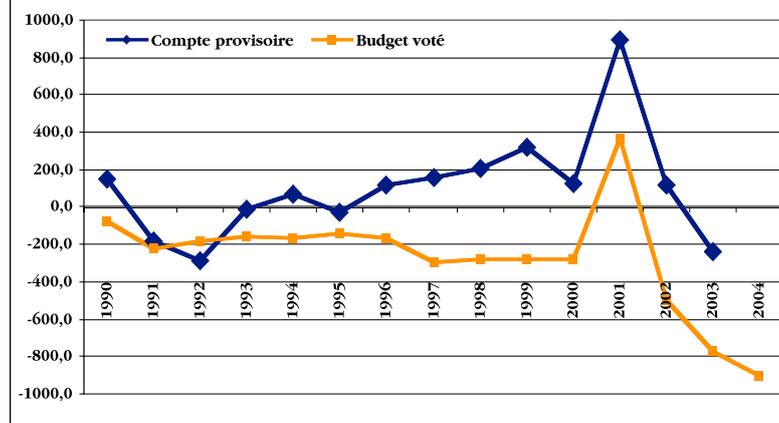
dernier aurait pu adopter toute une panoplie de mesures proposées par l'UEL et visant à réaliser des économies en matière de santé, alors que le déficit projeté pour 2005 avait été estimé à 100 millions EUR. Il est regrettable qu'à nouveau, la voie de facilité ait été choisie, c'est-à-dire une augmentation du taux de cotisation, sans qu'un effort réel pour résoudre les problèmes structurels n'ait été fait.

La situation financière des communes, en équilibre actuellement, présente de nombreux risques pour l'avenir, alors que leur ressource financière principale, l'impôt commercial communal, devrait augmenter moins rapidement à l'avenir que les dépenses potentielles à charge des communes. Il en découle la nécessité

des plus-values de recettes et à une augmentation prononcée des dépenses courantes, au détriment des dépenses en capital. Il en découle une baisse rapide des réserves de l'Etat, en l'occurrence la réserve budgétaire et la réserve des fonds spéciaux. Sur base des comptes, le total de ces deux réserves a atteint 2.334,1 millions EUR à la fin de l'exercice 2003, en diminution de 24,22% sur 12 mois. Il en est de même des arriérés fiscaux, qui sont en train de disparaître, suite à un encaissement accéléré des impôts par les administrations.

La capacité d'endettement du Grand-Duché reste intacte, malgré l'émission proposée dans le projet de budget 2005 d'un emprunt de 100 millions EUR pour le Fonds du

Graphique 2:
Evolution du solde financier net consolidé de l'Etat central (en millions EUR)



pour les communes d'analyser soigneusement les dépenses liées à chaque décision politique, de soumettre chaque nouveau projet d'infrastructure à l'analyse coût-opportunité et de réfléchir systématiquement à des synergies à réaliser avec d'autres communes. Les fusions entre communes devraient être multipliées au cours des prochaines années.

Le ralentissement conjoncturel des années 2001 à 2003 et la mauvaise maîtrise des dépenses ont conduit à une progression freinée des recettes, une forte diminution

de 100 millions EUR pour le Fonds des routes. La Chambre de Commerce est d'avis que le recours à l'emprunt est justifié pour des projets d'infrastructure qui seront utilisés par les futures générations. Elle rappelle cependant que la marge de manoeuvre d'un Etat de taille exiguë en matière d'endettement est beaucoup plus limitée que celle d'un grand Etat et que les intérêts à payer grèvent le budget annuel, rendant plus difficile le respect du critère du déficit budgétaire de 3% au maximum.

■ Nécessité d'actions courageuses pour freiner la progression des dépenses

Face à la situation dangereuse pour les finances publiques du pays, la Chambre de Commerce émet quelques propositions et recommandations aux autorités visant à réduire les dépenses budgétaires. Elles devraient être réalisées à court terme, pour éviter une dégradation plus prononcée à moyen et à long terme des comptes des administrations publiques et de la compétitivité économique du pays.

Les salaires et charges sociales de l'Etat constituent traditionnellement une part importante dans le budget total des dépenses (18,9% dans le projet de budget 2005). Consciente des nouvelles charges et obligations incombant à l'Etat, par exemple pour traiter les dossiers communautaires, la Chambre de Commerce estime que le Gouvernement devrait enfin mettre en oeuvre une véritable réforme administrative, visant à réorganiser les ministères et les administrations en fonction de priorités à fixer et des besoins réels découlant d'une redéfinition du périmètre de l'Etat. Une telle réforme d'envergure devrait également viser un recours massif aux moyens de communication moderne, facilitant la vie tant aux administrations qu'aux administrés. L'objectif ultime en devra être un fonctionnement efficace des structures étatiques, semblables à celui d'une entreprise privée, ayant une productivité optimale et en constante augmentation et un fonctionnement efficace dans l'intérêt des administrés-utilisateurs et des administrés-contribuables.

L'évolution des dépenses de sécurité sociale est en train d'échapper au contrôle des autorités gouvernementales. La dynamique inhérente au système luxembourgeois n'est pas compatible avec les taux de croissance potentiellement soutenables aux niveaux économique, démographique et de la productivité. Il est urgent de limiter à

court terme l'Etat providence aux personnes qui sont vraiment dans le besoin et d'arrêter la politique de l'arrosoir, fortement coûteuse, inefficace et socialement inéquitable. Dans son avis budgétaire, la Chambre de Commerce propose notamment de revenir sur les décisions de la table ronde sur les pensions et de réaliser des mesures structurelles pour rétablir l'équilibre financier de l'assurance maladie.

Les dépenses d'investissements, qui sont essentielles pour préparer notre pays aux défis du futur et pour renforcer la compétitivité de son économie, risquent de subir les effets de la politique de court terme effectuée par les autorités gouvernementales du côté du budget courant. La conséquence en est la disparition de toute marge de manoeuvre pour effectuer une politique prospective en matière d'infrastructures.

Compte tenu des difficultés financières croissantes du Gouvernement pour financer les projets d'infrastructure, la Chambre de Commerce propose dans son avis des nouvelles approches en la matière. Il s'agit d'une part du «Public Private Partnership» qui se base sur un partenariat entre acteurs publics et privés pour la réalisation d'un objectif commun dans l'intérêt du public ou des administrés et qui concerne tant la planification et la construction, que l'entretien et/ou la gestion d'infrastructures. D'autre part, des moyens financiers substantiels peuvent être économisés par le recours à un système d'implémentation de projets qui prévoit d'abord le vote, à la Chambre des Députés, d'une enveloppe budgétaire fixe pour la réalisation d'un projet déterminé. Une fois développé et détaillé jusqu'au niveau de projet d'exécution, le projet en question devrait être soumis une seconde fois au vote de la Chambre des Députés, qui devrait pouvoir évaluer à ce moment en même temps les frais de gestion et d'entretien afférents.

Par cette méthode, les dépassements budgétaires actuels, qui atteignent des niveaux inacceptables, peuvent être limités, voire éliminés.

La recherche publique constitue un facteur de compétitivité important. Les moyens financiers affectés à la recherche augmentent constamment, ce dont la Chambre de Commerce se félicite. Cependant, elle regrette que dans la perspective de la mise en place de l'Université de Luxembourg, les fonds affectés actuellement à la recherche publique sont trop dispersés et font souvent l'objet de doubles emplois. Il y a lieu de créer des synergies entre acteurs de la recherche et de concentrer les efforts financiers aux projets de recherche ayant un fort potentiel de retombées économiques. La Chambre de Commerce veut continuer à oeuvrer en faveur de cet objectif, dont la réalisation est indispensable pour suivre la recommandation du rapport Kok précité, qui souligne la nécessité de rendre les Etats membres plus attractifs pour les chercheurs et les scientifiques, de faire de la recherche-développement une priorité de premier plan et de promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

En ce qui concerne l'Université de Luxembourg, la Chambre de Commerce plaide pour la définition d'une stratégie cohérente et prospective et de programmes attractifs, à fort potentiel économique, dans le sens d'une Université spécialisée, axée sur les 3^e cycles et sur la recherche, afin d'éviter toute dilapidation de moyens financiers avant son lancement réel.

Le Fonds pour l'emploi comporte des progressions substantielles des dépenses. De nombreuses actions financées à travers ce fonds ne sont pas transparentes, constituent une concurrence déloyale par rapport au secteur privé ou sont de nature à ne pas inciter des demandeurs d'emploi à réintégrer

le marché de travail primaire. Les dispositions en question sont à réaménager, respectivement à supprimer.

Les transports publics constituent une part élevée des dépenses courantes. L'opérateur public est un bénéficiaire d'importantes subventions pour la prestation des transports en commun. La Chambre de Commerce invite les autorités à faire une analyse coûts-avantages des services actuellement offerts en la matière, à supprimer les services ou les lignes qui ne se justifient plus et à réorganiser les services actuels en vue de réduire les frais de fonctionnement et de préparer l'opérateur public à la libéralisation des transports voyageurs et fret. De même, quelques projets d'infrastructures (cf. liaison souterraine de la gare centrale à l'aérogare) sont à reconsidérer du fait de leur coût trop important.

En conclusion, la Chambre de Commerce est au regret de constater que de nombreuses mesures prévues par le projet de budget 2005 et plusieurs décisions récentes du Gouvernement sont de na-

ture à faire reculer le Grand-Duché dans sa marche vers Lisbonne. Il est à espérer que les recommandations du monde économique seront entendues lorsque le nouveau Gouvernement élaborera son programme d'action national en matière de la stratégie de Lisbonne pour la fin de l'année 2005.

■ Extraits de l'avis budgétaire de la Chambre de Commerce

Contexte économique

D'après les statistiques de l'Organisation mondiale du commerce, le volume du commerce mondial devrait augmenter de 8,5% en termes réels d'ici à la fin de 2004, ce qui représente une nette amélioration par rapport à 2003. La croissance du PIB mondial aura été de 4,5% en 2004.

Bien que la hausse des prix du pétrole et d'autres produits de base risque de freiner la croissance du commerce et de la production mondiale en 2005, ses effets sont compensés en 2004 par la vigoureuse expansion du commerce

dans de nombreux pays et par la reprise plus forte que prévu dans d'autres. La forte croissance des échanges observée au premier semestre de 2004 devrait se poursuivre à un rythme suffisant pour que le volume du commerce mondial augmente de 8,5% malgré la flambée des prix du pétrole.

Les trois grands blocs économiques, les Etats-Unis, l'Europe et le Japon, auront enregistré une accélération de leur croissance en 2004 par rapport à 2003. Les Etats-Unis continuent à jouer le rôle de moteur de la conjoncture internationale, alors que l'Europe demeure la région la moins dynamique.

En 2005, la conjoncture mondiale risque d'être freinée par plusieurs obstacles susceptibles d'engendrer un ralentissement généralisé, alors que le dynamisme de la croissance a d'ores et déjà commencé à s'affaiblir au cours du 2^e semestre 2004 dans plusieurs régions. Les principaux risques économiques proviennent du niveau élevé des prix pétroliers, de la remontée des taux d'intérêts, du ralentissement probable de l'écono-

Les chiffres-clés du projet de budget 2005

	Compte général 2003	Budget définitif 2004	Projet de budget 2005	Variation en EUR	Variation en %
Budget courant					
<i>Recettes</i>	6.504.666,7	6.242.721,9	6.828.678,0	585.956,1	+ 9,4 %
<i>Dépenses</i>	5.656.432,1	5.809.762,6	6.285.355,7	475.593,1	+ 8,2 %
<i>Excédents</i>	848.234,6	432.959,3	543.322,3	110.363,0	...
Budget en capital					
<i>Recettes</i>	58.877,7	149.846,6	73.788,7	- 76.057,9	- 50,8 %
<i>Dépenses</i>	906.778,8	671.142,2	706.123,6	34.981,4	+ 5,2 %
<i>Excédents</i>	-847.901,1	- 521.295,6	-632.334,9	-111.039,3	...
Budget total					
<i>Recettes</i>	6.563.544,4	6.392.568,5	6.902.466,7	509.898,2	+ 8,0 %
<i>Dépenses</i>	6.563.210,9	6.480.904,8	6.991.479,3	510.574,5	+ 7,9 %
<i>Excédents</i>	333,5	-88.336,3	- 89.012,6	-676,3	...

NOTES

Les montants sont indiqués en milliers EUR.

Les pourcentages représentent les taux de variation du projet de budget pour 2005 en comparaison avec le budget définitif pour 2004.





Plus de succès

pour

DHL est votre partenaire logistique idéal, quel que soit votre envoi. Pour vos importations et exportations en provenance et à destination des Etats-Unis, DHL vous propose une large gamme de services qui couvre chaque étape de la chaîne logistique. Qu'il s'agisse de documents, de colis, à envoyer par fret aérien ou maritime, DHL est la seule escale pour tous vos besoins logistiques. Nous prenons en charge votre cargaison, passons les douanes en douceur et l'amenons à destination sans le moindre détour. Pour plus d'informations sur le chemin le plus simple pour gagner les Etats-Unis, surfez sur www.dhl.lu

Deutsche Post  World Net

MAIL EXPRESS LOGISTICS FINANCE



vos importations et exportations avec les Etats-Unis.

WE MOVE THE WORLD **DHL**

mie chinoise, de la faible amélioration sur les marchés de l'emploi et des déficits budgétaires substantiels dans la plupart des grandes économies mondiales.

■ La politique budgétaire

Par arrêté grand-ducal du 19 octobre 2004, le Grand-Duc a autorisé le Ministre du Trésor et du Budget à déposer à la Chambre des Députés le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005, dépôt qui s'est fait le 20 octobre 2004.

Le projet de budget 2005 a été déposé un mois plus tard qu'au passé lorsque les projets de budgets avaient été déposés vers la mi-septembre. Cette modification dans la procédure qui se traduit notamment par le report de l'approbation du projet de budget au niveau gouvernemental du mois d'août au mois d'octobre, a été décidée par le nouveau Gouvernement qui la justifie par la possibilité de baser les chiffres budgétaires sur des hypothèses plus précises concernant les perspectives économiques.

La refonte de la procédure budgétaire prévoit par ailleurs la suppression de la procédure des amendements budgétaires, ce qui permettra aux yeux des autorités gouvernementales de concentrer davantage les ressources disponibles sur l'analyse exhaustive des demandes de crédits et sur la planification

pluriannuelle des investissements de l'Etat.

Ces raisons étant fondées et compréhensibles, il n'en reste pas moins que les instances consultatives perdent un mois pour analyser le document budgétaire, exercice pas aisé du fait que les informations fournies par les autorités continuent à se limiter à un minimum ou à être incomplètes. Comme chaque année, cette critique vise surtout la description de la situation et de l'évolution des fonds spéciaux, le manque d'informations concernant les différents postes des recettes budgétaires prévisibles pour l'exercice en cours ou l'absence du programme pluriannuel des dépenses d'investissements.

Les recettes de l'Etat: hausse de la taxation indirecte

Au niveau des recettes, la Chambre de Commerce constate que la reprise économique, quoique hésitante, devrait contribuer à consolider certains postes de recettes fiscales. Il est à noter que l'exercice 2004 verra pour la première fois les recettes des impôts indirects dépasser celles des impôts directs. Une explication de ce phénomène est, d'un côté, l'évolution très favorable des recettes de TVA, due à l'implantation d'entreprises actives dans le commerce électronique et, de l'autre côté, de l'évolution plus lente des recettes découlant de

l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) et par conséquent, de l'impôt commercial communal.

Selon les autorités, cette évolution freinée de l'IRC par rapport à son rythme tendanciel serait due aux possibilités offertes par l'ingénierie fiscale et aux dispositions légales communautaires en la matière. Il est surtout à noter que la majeure partie du produit de cet impôt est générée par le secteur financier, ce qui souligne la dépendance des recettes de l'Etat d'un seul secteur.

Dans ce contexte, la Chambre de Commerce tient à souligner que, malgré l'environnement conjoncturel amélioré pour la place financière luxembourgeoise, les défis de ce secteur sont de taille, dont principalement l'harmonisation accrue au niveau communautaire et la surréglementation préjudiciable. Il en découle une certaine fragilité pour les activités de la place et, indirectement, pour les recettes de l'Etat.

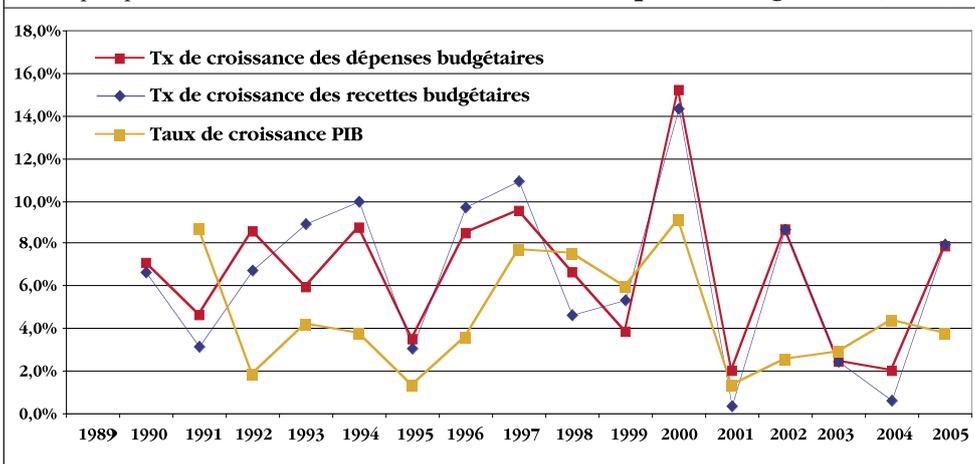
La progression des recettes courantes de 9,4% découle non seulement d'une amélioration significative des estimations macroéconomiques, mais également d'une pression fiscale accrue, en l'occurrence en matière de la taxation indirecte. (voir Graphique³)

Plus fondamentalement, la Chambre de Commerce tient à attirer l'attention du Gouvernement sur le fait que ces nouvelles mesures s'ajoutent aux mesures antérieures (cf. instauration d'un fonds de compensation sur le marché de l'électricité, hausse de nombreux tarifs publics et prix administrés, ...) qui augmentent progressivement la pression fiscale et le coût de la vie des administrés, personnes privées ou entreprises, ce qui se traduira implicitement et à terme par une augmentation de l'échelle mobile des salaires.

La Chambre de Commerce exige que la hausse de la TVA soit neutralisée dans le système de l'indexation automatique des salaires.

Ceci est hautement dangereux dans une période de fortes pressions inflationnistes au Luxembourg

Graphique 3: Evolution du PIB et des recettes et dépenses budgétaires (en %)



qui sont par ailleurs régulièrement ranimées par les échéances des adaptations automatiques des salaires et par la spirale inflationniste en découlant. L'introduction de telles mesures n'est pas non plus conforme à l'engagement qu'ont pris nos autorités gouvernementales au sommet de Lisbonne en 2000, puisqu'elles risquent de détériorer davantage la situation compétitive des entreprises luxembourgeoises.

La Chambre de Commerce s'oppose à l'introduction de nouvelles charges pour les entreprises ou à une hausse de la pression fiscale ou parafiscale, et particulièrement à l'introduction de mesures fiscales destinées à des objectifs spécifiques, ce qui est contraire aux principes budgétaires fondamentaux (cf universalité du budget). En effet, ceci ouvre la porte à de nouvelles hausses qui entraîneront une diminution du pouvoir d'achat et une perte de compétitivité dans le secteur du commerce de détail.

Il en est ainsi pour les hausses des prix finaux sur le diesel ou sur les cigarettes pour alimenter respectivement le Fonds pour l'emploi ou l'assurance maladie, alors qu'il n'y a pas de lien direct de cause à effet entre ces types de recettes et de dépenses. De manière générale, la Chambre de Commerce plaide pour une évolution des dépenses publiques qui soit compatible avec un niveau donné des recettes, qui résulte d'un environnement fiscal et parafiscal attrayant et compétitif.

En ce qui concerne la hausse projetée de la TVA de 12% à 15% sur les essences, dont les recettes supplémentaires pour l'exercice 2005 sont évaluées à 15 millions EUR, la Chambre de Commerce peut se déclarer d'accord avec la mesure proposée par le Gouvernement en ce qui concerne la partie destinée à alimenter le Fonds «Kyoto». En effet, pour ce type de recettes et de dépenses, il y a une relation directe: une augmentation des recettes découle ainsi d'une consommation plus importante

d'essence, nécessitant plus de dépenses pour financer le mécanisme de Kyoto.

Cependant, la Chambre de Commerce demande aux autorités gouvernementales de neutraliser la hausse du taux de TVA de 12% à 15% sur les essences dans l'indice des prix à la consommation, à l'instar de ce qui est pratiqué à travers la législation en matière de la contribution sociale sur le diesel à usage professionnel, qui sera également augmentée au 1er janvier 2005. Techniquement, ceci est réalisable à travers une baisse parallèle et de même ampleur des accises autonomes sur l'essence et sur le tabac, et une hausse compensatoire du droit d'accise autonome additionnel, c'est-à-dire la contribution sociale. Cette dernière hausse serait en effet neutralisée dans l'indice des prix à la consommation, ce qui aurait comme résultat final que la spirale inflationniste ne serait pas déclenchée par cette mesure.

L'environnement conjoncturel amélioré doit être mis à profit par une consolidation des recettes fiscales actuelles, créant ainsi la marge de manœuvre pour mettre en œuvre à moyen terme une réforme fiscale avec des mesures ciblées rendant la charge fiscale globale pesant sur les entreprises et notamment sur les PME et PMI moins élevée.

Un préalable pour le succès et la faisabilité d'une telle politique consiste en une maîtrise des dépenses publiques et à gérer parcimonieusement et en bon père de famille les deniers publics.

Les dépenses de l'Etat: progression incontrôlée de quelques catégories de dépenses courantes

- La Chambre de Commerce s'inquiète de la progression substantielle des dépenses courantes de l'Etat au sens strict de 8,2% entre 2004 et 2005. Par rapport au compte provisoire 2003, la progression est même de 11,1% pour le budget des dépenses courantes de l'Etat au sens strict et de 16,8% pour les dépenses courantes du budget consolidé

de l'Etat, donc incluant les fonds spéciaux.

Cette hausse des dépenses est en effet incompatible avec l'évolution prévisible des recettes et de la performance économique à moyen terme. Le PIB en valeur devrait progresser de quelque 6,2% en 2005, alors que la reprise économique actuelle est hésitante, surtout en Europe, et entourée de nombreux risques.

Le projet de budget 2005 ne pourra être exécuté qu'au prix d'une nouvelle dégradation de la situation financière consolidée de l'Etat central, l'un des trois sous-secteurs pris en compte pour refléter la situation excédentaire ou déficitaire des administrations publiques, à côté des administrations locales et de sécurité sociale.

Les dépenses les plus importantes au niveau des administrations publiques sont celles liées aux salaires et aux charges sociales. Dans le projet de budget 2005, elles s'élèvent à 1.319,469 millions EUR, contre 1.281,974 millions EUR au titre du budget définitif 2004, et progressent donc de 3%. Les salaires et charges sociales de l'Etat constituent traditionnellement une part importante dans le budget total des dépenses (18,9% dans le projet de budget 2005).

La Chambre de Commerce salue une progression limitée des salaires et charges sociales prévue dans le projet de budget 2005. Il est cependant à craindre que cette hausse raisonnable ne se transforme rétroactivement en augmentation spectaculaire après le prochain accord salarial dans la fonction publique.

La réforme administrative doit libérer des ressources humaines à mettre à disposition au traitement et au suivi des dossiers européens, qui deviennent de plus en plus indissociables des dossiers nationaux. Chaque ministère devrait ainsi disposer d'un nombre suffisant de personnes pouvant suivre en amont l'élaboration de directives européennes et pouvant influencer leur contenu, tout en se concertant régulièrement avec



les milieux professionnels concernés par la transposition d'une directive.

De manière générale, il y a lieu de prévoir un système d'engagement plus souple, de motiver le personnel par un système approprié de rémunération suivant la performance, d'ériger des passerelles plus flexibles entre carrières publiques et privées et d'étendre davantage l'offre de formation continue.

La Chambre de Commerce regrette que le projet de budget 2005, tout comme ses prédécesseurs, ne contienne pas de nouveaux accents pour la mise en oeuvre de la réforme administrative.

L'implémentation du programme e-Government doit également faire partie des axes de modernisation. La réalisation rapide de ce programme est indispensable pour une simplification des relations entre administrations et administrés.

- Les dépenses d'investissements, qui sont essentielles pour préparer notre pays aux défis du futur et pour renforcer la compétitivité de l'économie, risquent de subir les effets de la politique de court terme effectuée par les autorités gouvernementales du côté du budget courant. La conséquence en est la disparition de toute marge de manoeuvre pour effectuer une politique prospective en matière d'infrastructures.

Dans la phase actuelle de reprise économique, le Gouvernement doit établir une liste des projets prioritaires dans l'intérêt du développement socio-économique du pays, adopter une approche prévoyante et prospective et analyser chaque projet d'investissement selon son coût-avantage et selon l'efficacité des moyens déployés.

Une fois cette liste établie, les projets prioritaires retenus doivent être votés à la Chambre des Députés, puis être réalisés rapidement. Or, trop souvent, la réalisation de projets d'envergure et vitaux pour le développement de l'économie luxembourgeoise se heurte à l'opposition d'intérêts particuliers ou à

un système d'autorisation trop lourd et rigide. Certains projets ont connu un retard considérable du fait que même les autorités n'ont pas été en mesure de respecter les procédures et les conditions prévues par le cadre légal ou réglementaire. La Chambre de Commerce souligne que chaque retard pris par un grand projet d'infrastructure publique comporte un coût financier élevé pour la collectivité.

Par ailleurs, de plus en plus de projets sont accompagnés d'importants dépassements budgétaires, qui doivent par la suite être soumis pour approbation à la Chambre des Députés. Or, il est évident que les députés sont le plus souvent mis devant un fait accompli, puisque le refus d'une rallonge budgétaire freinerait davantage les projets ou créerait de nouveaux renchérissements.

Ainsi, la Chambre de Commerce salue l'initiative du nouveau Gouvernement d'avoir recours à des «project managers» pour assurer un meilleur suivi de l'exécution des grands projets d'investissement.

Le projet de budget 2005 prévoit une nouvelle progression considérable des dépenses d'investissement de l'Etat qui atteignent une part de 10,8% dans le total des dépenses budgétaires⁽⁴⁾ et de 3,0% dans le PIB.

Le total des investissements proposés pour l'exercice 2005 s'élève à 803,616 millions EUR, contre 688,004 millions EUR en 2004 et 643,392 millions EUR en 2003. Quelque 70% de ces dépenses d'investissements (ou 566,918 millions EUR) sont effectués par l'intermédiaire des principaux fonds d'investissements.

Compte tenu des difficultés financières croissantes du Gouvernement pour financer les projets d'infrastructure, la Chambre de Commerce propose dans son avis des nouvelles approches en la matière. Il s'agit d'une part du «Public Private Partnership» qui se base sur un partenariat entre acteurs publics et privés pour la réalisation d'un objectif commun dans l'intérêt du public ou des administrés

et qui concerne tant la planification et la construction, que l'entretien et/ou la gestion d'infrastructures. D'autre part, des moyens financiers substantiels peuvent être économisés par le recours à un système d'implémentation de projets qui prévoit d'abord le vote à la Chambre des Députés d'un cahier des charges et d'une enveloppe financière d'un projet et ensuite le vote définitif pour valider le projet. Par cette méthode, les dépassements budgétaires actuels, qui atteignent des niveaux inacceptables, peuvent être limités, voire éliminés.

■ La situation financière La situation financière consolidée de l'Etat central: un déficit de 3,6% du PIB

- Pour calculer l'évolution du solde financier net, il faut dépasser le cadre du budget annuel et étendre l'analyse aux opérations extra-budgétaires, notamment aux fonds spéciaux, aux fonds d'investissements publics et aux établissements publics.

Le solde budgétaire tel que présenté par les auteurs du projet de budget ne permet pas une appréciation globale de la situation financière de l'Etat. Afin de pallier ce manque de transparence, la Chambre de Commerce procédera, comme dans ses avis budgétaires des dernières années, à une estimation du solde financier consolidé de l'Etat.

D'après les calculs de la Chambre de Commerce, l'Administration centrale, sur base des données disponibles dans le document budgétaire, devrait enregistrer un besoin de financement de 983,9 millions EUR. Rapporté à un produit intérieur brut estimé à 27,080 milliards EUR en 2005, ce déficit correspond à un taux de 3,6% du PIB en 2005. Selon ces mêmes calculs, les exercices précédents se seraient soldés par un déficit de 901,9 millions EUR en 2004 et de 241,1 millions EUR en 2003.

Lorsque dans ces calculs, l'on ne tient pas compte des opérations du Fonds de la Dette publique, du fait du caractère spécifique de ce fonds

NOTES

(4) Ici les auteurs entendent par dépenses de l'Etat les dépenses budgétaires plus les dépenses des fonds d'investissements moins les dotations des fonds d'investissements.

Le matin, vous êtes de mauvaise humeur.
Ou dans la bonne voiture.



Opel. Des idées fraîches
pour de meilleures voitures.



Parce qu'il est important de travailler dans les meilleures conditions, Opel vous propose trois utilitaires: Combo, Vivaro et Movano. Aussi spacieux et ergonomiques que confortables, les utilitaires Opel répondent au mieux à vos exigences professionnelles. De plus, les variantes disponibles sur certains véhicules vous garantissent la meilleure adaptation à vos besoins spécifiques. Venez découvrir notre gamme.

Les utilitaires Opel. Roulez comme vous travaillez.



DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

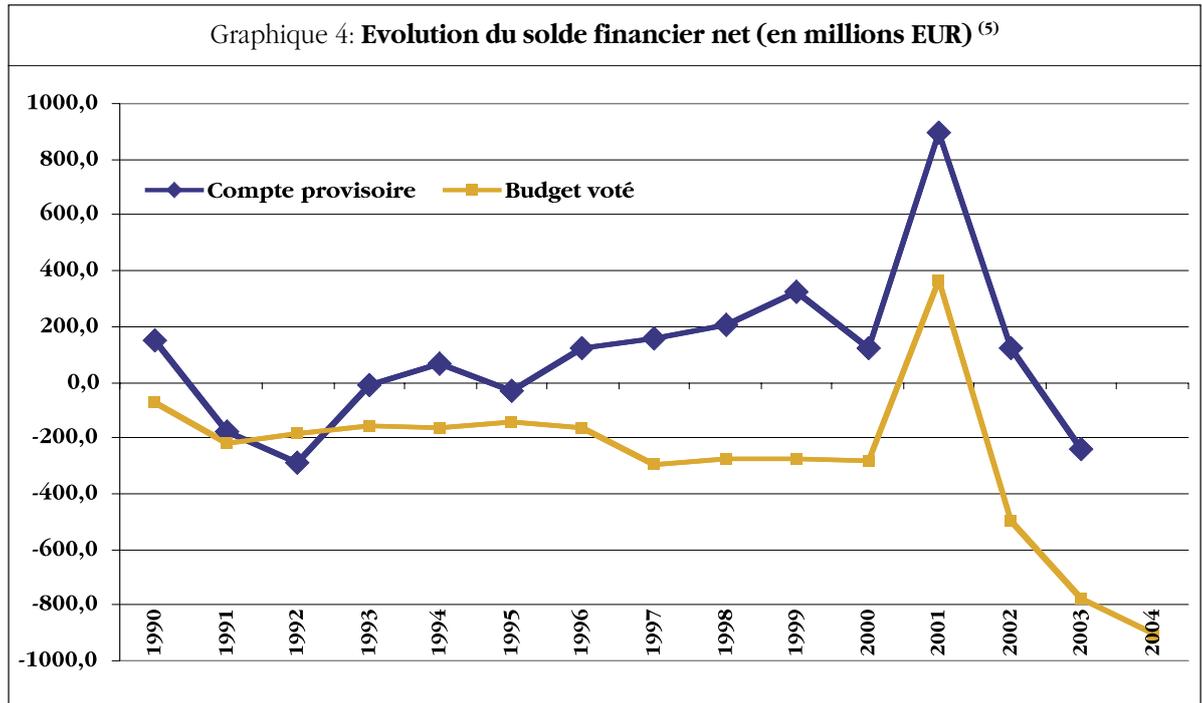
Consommation moyenne (L/100 km) / Emissions CO₂ (g/km): Combo Cargo: 5,1-6,3 / 138-151; Vivaro: 7,4-10,2 / 205-241; Movano: 8,9-10,3 / 213-272.

www.opel.lu

Autopolis • Zone d'activités Bourmicht • 8070 Bertrange • T. 43 96 96-2100
Garage Werner Esch • 28, rue du Brill • 3898 Foetz • T. 55 20 30 41

192 Merkur - Novembre 2004

Graphique 4: Evolution du solde financier net (en millions EUR) ⁽⁵⁾



spécial (dont les avoirs sont destinés au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts et certificats de trésorerie émis par l'Etat), le solde financier net évolue comme suit:

des autorités d'évaluer de manière précise les recettes budgétaires prévisibles sur un horizon annuel, d'une part, et de respecter le niveau des dépenses budgétaires et extra-budgétaires tel que voté par la Chambre

notamment des dépenses de consommation de l'Etat et des dépenses de sécurité sociale et par le mécanisme des fonds spéciaux.

La version consolidée du projet de budget 2005 indique une augmentation des dépenses de 16,85% entre 2003 et 2005, alors que les recettes consolidées n'augmentent que de 6,4% sur cette période. Une telle évolution est hautement dangereuse et n'est pas soutenable à terme.

Dans le passé, la différence entre alimentations et dépenses des fonds a le plus souvent été plus que compensée par la réalisation de plus-values confortables de recettes au cours des exercices suivants. Or, ces plus-values se sont considérablement rétrécies depuis l'exercice 2001, sous l'effet notamment d'une conjoncture moins favorable.

Les arriérés fiscaux jouent un rôle crucial pour équilibrer les finances publiques. Comme ces arriérés ne sont pas récurrents et ne pourront être utilisés qu'une seule fois, ils n'auront un impact positif que sur un nombre limité d'exercices budgétaires. Ce nombre est fonction du volume de ces arriérés qui ne figure malheureusement pas dans le document budgétaire.

Compte provisoire 2003:	- 90,00 millions EUR	(déficit de 0,4% du PIB)
Budget voté 2004:	- 868,87 millions EUR	(déficit de 3,4% du PIB)
Projet de budget 2005:	- 839,42 millions EUR	(déficit de 3,1% du PIB)

A moyen terme et à défaut de changements structurels incisifs au niveau de la politique budgétaire, tels que recommandés par la Chambre de Commerce dans le présent avis, les finances publiques de l'Etat luxembourgeois risquent de se dégrader sensiblement, d'autant plus que pour l'exercice 2006, une amélioration au niveau des recettes budgétaires n'est guère probable.

Le graphique ci-dessus indique l'évolution du solde financier net consolidé (SFN) selon le budget voté d'un exercice et le compte provisoire afférent depuis 1990. La grande divergence dans l'évolution des deux courbes met en lumière la difficulté

des Députés d'autre part.

Le solde financier consolidé de l'Etat central, tel que calculé par la Chambre de Commerce, se chiffre à un déficit record de 983,9 millions, ce qui correspond à 3,6% du PIB. Ce déficit projeté ne pourra être compensé que par des recettes fiscales plus abondantes que prévues ou par un étalement dans le temps des projets d'investissement. Il est clair que les dépassements budgétaires du côté des dépenses courantes sont à éviter, pour ne pas accroître davantage le déficit budgétaire.

Le besoin de financement important s'explique par une croissance importante des dépenses courantes,

NOTES

(5) Ce graphique tient compte des opérations du Fonds de la Dette publique. En faisant abstraction de ces opérations, les soldes 2003 à 2005 s'améliorent légèrement.

BEJART BALLET LAUSANNE

Musique:

QUEEN MOZART

Costumes:

VERSACE

Bejart
Ballet
for life

3 & 4 décembre 2004
d'Coque, Luxembourg

Tickets:

Billetterie Nationale

Tél: (00352) 47 08 95 1

www.luxembourgticket.lu

d'Coque:

Tél: (00352) 43 60 60 222

www.live.lu

et les 18 agences de voyages

Sales-Lentz au Luxembourg



photo: F. Paolini

THEATRE
NATIONAL DU
LUXEMBOURG

Wort



Info:
www.tnl.lu
www.coque.lu



21 • Merkur • Novembre 2004

Les fonds spéciaux: fort recul des avoirs

Les fonds spéciaux constituent un autre élément important pour l'analyse de la situation financière de l'Etat. Ces fonds ont été créés pour financer des dépenses qui s'échelonnent sur plusieurs exercices. Toutefois, les montants ordonnancés sur le budget de l'Etat au profit d'un fonds spécial resteront dans la Trésorerie pour n'en sortir qu'au fur et à mesure de leur emploi. Dès lors, les dotations aux fonds spéciaux constituent une épargne en vue de dépenses futures, et non pas une dépense effective de l'Etat au moment où la dotation est opérée.

Les fonds les plus importants selon les dépenses prévues au projet de budget 2005 sont le Fonds communal de dotation financière (513,162 millions EUR), le Fonds des pensions (351,5 millions EUR), le Fonds pour l'emploi (337,690 millions EUR), le Fonds du rail (272,924 millions EUR) et le Fonds de la dette publique (188,917 millions EUR).

Le Fonds pour l'emploi, qui est un des fonds les plus importants en volume et dont l'alimentation se caractérise par des ressources spécifiques⁽⁶⁾, enregistre une forte progression de 62,76% des dépenses entre 2002 et 2005, dans le contexte d'une hausse du nombre de demandeurs d'emploi et des dépenses pour les actions en faveur de l'emploi. Sur cette période, les avoirs de ce fonds diminuent de 109,253 millions EUR fin 2002 à 29,486 millions EUR en fin d'exercice 2005, et ce malgré une hausse progressive des alimentations.

La Chambre de Commerce tient à critiquer le manque de transparence de nombreuses mesures couvertes par les dépenses du Fonds pour l'emploi. Dans le budget de l'Etat pour 2005, les initiatives sociales en faveur de l'emploi via différents organismes, syndicaux et autres (sans cofinancement communautaire) sont dotées de quelque 30 millions EUR, un montant en progression de 30 % depuis 2003. Il n'existe aucune transparence de la gestion de ces

fonds, ni au plan financier, ni au plan des résultats, sans compter que nombre de ces initiatives constituent souvent une concurrence déloyale pour le secteur privé.

La Chambre de Commerce propose à cet égard la création de cellules tripartites transparentes, qui assurent le suivi financier et évaluent les résultats de ces initiatives en termes d'efficacité. La Chambre de Commerce plaide par ailleurs pour l'élaboration de modèles d'économie solidaire à l'intérieur d'entreprises privées, qui pourraient bénéficier des mêmes mesures de soutien financier que les autres initiatives sociales en faveur de l'emploi.

Les fonds d'investissements publics les plus importants d'après les dépenses prévues en 2005 sont le Fonds du rail, le Fonds des routes, le Fonds pour les investissements socio-familiaux, le Fonds de la coopération au développement, le Fonds d'investissements publics administratifs, Fonds d'investissements publics scolaires et le Fonds d'investissements hospitaliers, avec des dépenses prévues en 2005 dépassant les 100 millions EUR.

Le Fonds du rail prévoit des dépenses de 272,924 millions EUR pour 2005 (+16,2% par rapport au budget voté 2004). Dans ce montant, 160,5 millions EUR sont des dépenses d'investissement (par exemple 11,090 millions EUR pour le raccordement de la Gare Centrale au Kirchberg, 3,656 millions EUR pour le raccordement au réseau ferroviaire de Belval-Usines et 8,185 millions EUR pour la mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg).

Un montant important, en l'occurrence 105,8 millions EUR, sont prévus pour la maintenance.

La Chambre de Commerce est d'avis que compte tenu des montants financiers importants en jeu et de ces répercussions majeures sur les comptes des fonds d'investissements et du budget de l'Etat, le chemin vers la libéralisation intégrale des transports de fret et de voyageur

doit être engagé plus résolument, afin d'assurer que le Luxembourg soit prêt lorsque le marché européen des transports ferroviaires sera ouvert.

La Chambre de Commerce note que les fonds d'investissements comportent encore des engagements substantiels, qui devront être couverts au cours des années budgétaires à venir. Le seul Ministère des Travaux publics prévoit des dépenses d'investissements de 1,5 milliards EUR entre 2004 et 2008. Aux coûts de réalisation s'ajoutent également les coûts d'entretien et de gestion des infrastructures.

Ainsi, une grande prudence s'impose en ce qui concerne la décision de nouveaux projets d'investissements. Une telle décision doit prendre en considération l'opportunité d'un projet et le critère de l'utilité et du coût-bénéfice.

Les investissements opportuns et nécessaires doivent être réalisés dans l'intérêt de la préparation du pays aux futurs défis, même en période de ralentissement économique. Ceci permet aux stabilisateurs automatiques de jouer pleinement leurs effets, de répartir la réalisation des projets judicieusement sur plusieurs exercices, de limiter les effets négatifs d'un creux conjoncturel et de pratiquer en ce sens une politique anti-cyclique, même si les effets bénéfiques de cette dernière sur la croissance économiques restent limités.

L'endettement de l'Etat: un nouvel emprunt de 200 millions EUR

Pour compléter l'analyse de la situation financière de l'Etat, une prise en compte de son degré d'endettement s'impose. La dette publique regroupe la dette de l'ensemble du secteur public, donc à côté de celle de l'Etat également celle des communes et de la sécurité sociale.

Pour l'exercice 2004, le Gouvernement avait été autorisé à procéder à l'émission d'emprunts nouveaux pour un montant global de 120,0 millions, au profit du Fonds du rail

NOTES

(6) Le Fonds pour l'emploi est alimenté par l'impôt de solidarité prélevé moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités, par un droit d'accise autonome additionnel prélevé sur les huiles minérales légères et les gasoils destinés à l'alimentation des moteurs de véhicules circulant sur la voie publique et utilisés comme carburant, dénommé contribution sociale, par des dotations budgétaires et par des remboursements.



(70,0 millions) et du Fonds des routes (50,0 millions).

La Chambre de Commerce note que l'article 43 du projet de loi budgétaire prévoit l'autorisation de l'émission d'un emprunt de 200 millions EUR au titre de l'exercice 2005:

- 100,0 millions EUR sont destinés au financement des travaux relatifs à la construction d'une grande voirie de communication et seront portés directement en recette au fonds des routes sans passer par les écritures du budget.
- 100,0 millions EUR sont destinés au financement des dépenses du fonds du rail. Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, le montant de la dette de l'Etat a constamment diminué depuis 1998 pour s'établir à 435,0 millions EUR ou

à 1,8% du PIB à la fin de l'année 2003.

Si des recettes fiscales escomptées faisaient défaut plusieurs années de suite, les nombreux engagements à couvrir à long terme au niveau des fonds d'investissements risquent de rendre nécessaire le recours à un financement par l'emprunt.

Dans ce contexte, il faut noter que la marge de manœuvre en matière d'endettement est plus limitée dans un petit pays que dans un pays plus grand.

Même si le critère concernant l'endettement (qui ne doit pas excéder 60% du PIB) laisse une certaine marge de manœuvre au Gouvernement luxembourgeois, il faut être conscient du fait que le deuxième critère, qui limite le déficit du budget consolidé d'un exercice à 3% du

PIB, réduit sensiblement la marge de manœuvre des autorités quant à un possible recours à l'emprunt pour financer les grands projets d'investissements dans l'intérêt de la préparation du pays aux défis de l'avenir (les intérêts à rembourser grèvent en effet le budget courant).

La Chambre de Commerce rappelle également que jusqu'à présent, la sécurité sociale est structurellement excédentaire et, de ce fait, sa dette est marginale. En réalité, la dette sociale cachée du système public de pension, basé sur la répartition, est très élevée en comparaison internationale. Cette dette est toujours en train d'augmenter, du fait de l'agrandissement de l'écart entre les contributions effectuées par les actifs d'aujourd'hui et la valeur actualisée des promesses de prestations.



Il est à regretter que le Gouvernement n'ait pas profité de la table ronde sur les pensions pour établir un indicateur mesurant cet écart qui indique en fait la viabilité à long terme du système de pension.

En conclusion de cette partie, la Chambre de Commerce constate que la situation financière de l'Etat luxembourgeois souffre sous l'effet d'une progression des dépenses qui est démesurée par rapport aux perspectives de croissance à moyen terme. Cette évolution ne permet pas de dégager une marge budgétaire suffisante pour alimenter les fonds spéciaux de façon à exécuter le programme pluriannuel des investissements tel que voté par la Chambre des Députés. Le seul moyen qui reste pour rééquilibrer ex post le budget voté est de postposer des projets d'investissements.

La situation actuelle ne comporte pas encore des effets négatifs sur l'endettement du Luxembourg, mais a des conséquences sur la trésorerie et la réserve budgétaire totale, qui devraient diminuer sensiblement entre 2004 et 2005. Compte tenu de la structure des recettes fiscales, de leur vulnérabilité, de leur dépendance face aux circonstances extérieures et du contexte communautaire, il est plus que probable que dorénavant, le niveau de recettes sera tel que la réalisation de plus-values de recettes sera à exclure. Par conséquent, il sera difficile de reconstituer à l'avenir un volume de réserves armant nos finances publiques à faire face à un creux conjoncturel comme celui connu depuis 2001.

■ **Priorités budgétaires et priorités politiques**

Les choix budgétaires découlant d'une stratégie d'amélioration de la compétitivité de l'économie doi-

vent reposer sur deux préoccupations essentielles. En premier lieu, les impulsions budgétaires doivent tenir compte de la situation réelle de l'économie luxembourgeoise par rapport à ses principaux concurrents. Dans ce contexte, les travaux menés au sein de l'Observatoire de la compétitivité devraient apporter au Gouvernement un certain nombre d'indications concrètes.

La Chambre de Commerce place beaucoup d'espoir dans les travaux réalisés par l'Observatoire de la compétitivité. Le rapport que le professeur Fontagné doit remettre d'ici la fin du mois de novembre 2004 devrait mettre en lumière les lacunes et les retards de l'économie luxembourgeoise dans un certain nombre de domaines clés. L'analyse de ces faiblesses devrait découler sur l'adoption d'un certain nombre de mesures visant à renforcer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et qui seront rassemblées dans un tableau de bord. Afin de contribuer aux travaux réalisés par l'Observatoire, la Chambre de Commerce formule un certain nombre de remarques quant à l'élaboration d'un tableau de bord de l'économie luxembourgeoise qui soit à la fois pertinent et utile.

Ensuite, la Chambre de Commerce insiste sur l'importance que représente pour le Luxembourg la stratégie de Lisbonne qui vise à faire de l'économie européenne, l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde à l'horizon 2010. La présidence luxembourgeoise de l'Union européenne au premier semestre 2005 sera d'ailleurs l'occasion d'évaluer à mi-parcours les résultats de la stratégie de Lisbonne. La transformation de l'économie luxembourgeoise en une véritable économie de la connaissance constitue un des enjeux

majeurs des prochaines années. Cette transformation appelle des réformes importantes dans de nombreux secteurs (technologies de l'information et de la communication, innovation, recherche-développement, recherche publique). La Chambre de Commerce appelle donc le Gouvernement à mettre à la disposition de ces réformes les moyens budgétaires suffisants pour faire de l'économie luxembourgeoise une économie de la connaissance forte et compétitive.

Transformer l'économie européenne en économie de la connaissance ne dépend pas uniquement des décisions prises au niveau européen. C'est au sein de chacune des vingt-cinq économies nationales que des efforts significatifs doivent être menés. C'est aux décideurs nationaux et locaux de mettre en œuvre la stratégie de Lisbonne.

Dans la perspective de rendre l'économie luxembourgeoise plus compétitive et de satisfaire aux objectifs de la stratégie de Lisbonne, la Chambre de Commerce analyse le projet de budget 2005 notamment au regard des recommandations qu'elle a formulé dans le cadre de «Entreprise Luxembourg – Priorités de l'économie luxembourgeoise pour les prochaines années». Les quatre priorités essentielles pour l'économie luxembourgeoise sont:

- la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, la diversification économique et la promotion efficace du Luxembourg comme site d'investissement;
- la valorisation du capital humain et de la qualité de la recherche scientifique;
- la promotion de l'esprit d'entreprise;
- la préservation des finances publiques et d'une sécurité sociale responsable. ■

Les personnes intéressées pourront commander l'avis intégral auprès du Département Economique de la Chambre de Commerce (adresse e-mail: eco@cc.lu).

PASSEZ DE L'IDÉE À L'ACTION

Vous avez des idées pour innover Nous avons des idées pour soutenir vos projets

L'innovation, la recherche et le transfert de technologies constituent de formidables moteurs de développement pour votre entreprise. LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, vous aide gratuitement à :

- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- disposer d'informations récentes dans le domaine des nouvelles technologies
- créer ou améliorer un produit, procédé, service
- monter un projet d'innovation ou de transfert de technologies
- trouver un partenaire scientifique ou industriel à l'étranger
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

AVANT DE PASSER À L'ACTION, PARLEZ-EN A NOS CONSEILLERS

LUXINNOVATION G.I.E. - 7, Rue Alcide de Gasperi
L-1615 Luxembourg-Kirchberg - Tél: +352 43 62 63-1
Fax: +352 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu



Luxinnovation est une initiative commune réunissant: Ministère de l'Economie . Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche . FEDIL . Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg . Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

www.
innovation.
public.
lu

Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche

Restez au fait de l'actualité innovation et recherche avec :

- le Guide des aides
- le Marché des technologies
- le Répertoire des compétences technologiques

et aussi : les Appels, l'Agenda de l'innovation,
les Success stories, les Liens, ... !

Mise à jour quotidienne & accès gratuit



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



25 • Merkur • Novembre 2004
Actions innovatrices du FEDER

<http://www.innovation.public.lu>



6 octobre 2004

Salle comble pour la conférence sur les **opportunités de marché en Chine**

Calendrier

Novembre

18.11

Journée sur la Serbie et Monténégro avec bourse de contacts
(Voir page 34)

18.11

Formation sécurité commerce électronique (langue luxembourgeoise)
Chambre de Commerce

19 – 25.11

Mission économique dans la région du Golfe (Emirats Arabes Unis, Qatar, Koweït)

20 – 24.11

Stand collectif au salon «BIG 5» à Dubaï

23 – 24.11

Visite accompagnée au salon «EMBALLAGE» à Paris

25.11

Salon de coopération «Contact-Contract» à Brno (République tchèque)
(voir page 34)

29.11

Conférence «Optimiser la visibilité de votre site web ou utiliser les dernières technologies?»
(voir page 40)

30.11

Formation sécurité commerce électronique (langue luxembourgeoise)
Esch-Alzette

Décembre

1 – 2.12

Visite accompagnée au salon «POLLUTEC 2004» à Lyon avec bourse de contacts

4 ou 11.12

Table ronde télévisée sur la santé / sécurité au travail au Luxembourg

7.12

Conférence sur les logiciels libres

7.12

Formation sécurité commerce électronique (langue française)
Esch-Alzette

8.12

Formation sécurité commerce électronique (langue luxembourgeoise)
Wasserbillig

8 – 9.12

Visite accompagnée au salon «MIDEST 2004» à Paris avec bourse de contacts
(voir page 51)

15.12

Formation sécurité commerce électronique (langue française)
Wasserbillig

Janvier

17-23.01

Mission économique en Inde



Salle comble à la Chambre de Commerce où une centaine de dirigeants et jeunes créateurs d'entreprises avaient saisi l'opportunité de se retrouver lors de la conférence «Opportunités de marché entre la Chine et le Luxembourg» organisée le 6 octobre, dans le cadre de leurs activités de communication sur les évolutions du monde des affaires, par la Jeune Chambre Economique du Grand-Duché de Luxembourg, a.s.b.l. («JCEL») et la Chambre de Commerce Chinoise-Luxembourgeoise, a.s.b.l. («CHINALUX») avec le soutien de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. Plus que jamais la Chine est le pays sur lequel se portent tous les regards du monde, surpris par une (re)naissance économique, aussi rapide que forte, de ce pays, à l'image de sa taille géographique et de sa population.

Après l'ouverture de la conférence par M. Carlo Thelen, chef du Département International de la Chambre de Commerce, il revenait à Son Excellence M. Sun Rongmin, Ambassadeur de Chine au Grand-Duché de Luxembourg de décrire la Chine en tant que nouvelle usine du monde et un énorme marché à conquérir. La Chine est en effet devenue incontournable dans le monde des affaires à l'échelle globale et suscite plus que jamais intérêts et opportunités d'investissements.

Pionnier dans les relations sino-luxembourgeoises, M. Legille (anc. Paul Wurth), a tenu à souligner l'importance, au-delà des relations d'affaires, de savoir nouer des relations amicales avec ses interlocuteurs chinois, base d'une confiance mutuelle préalable à toute entrée en relation d'affaires durables. La table ronde qui suivit les exposés avec un panel

allant du jeune entrepreneur au représentant d'Arcelor, sans oublier les représentants de banques chinoises de la place, a, par ailleurs, permis aux participants de mieux appréhender également les difficultés à surmonter pour accéder à ces nouvelles opportunités.

La tentation pourrait être grande de vouloir exporter ses produits vers cet immense marché dépassant le milliard de consommateurs, mais c'est oublier que ce pays est devenu l'exportateur mondial par excellence; «Que vendre à quelqu'un qui produit déjà presque tout pour la planète entière?» s'interrogeait à juste titre l'un des participants.

De l'avis des différents intervenants de la conférence, plusieurs pistes méritent d'être explorées:

Tout d'abord, cet immense producteur est aussi un ogre insatiable en terme de matières premières à la base de ses productions. Arcelor en est actuellement un des bénéficiaires mais d'autres créneaux se sont ouverts telle la revente de PET recy-

clé, secteur exploité par un autre des intervenants.

Les produits de luxe et de marques constituent également un marché cible, de niche certes, mais la dite niche est estimée à pas moins de 60 millions d'acheteurs chinois réguliers.

Les exportations contribuent également à l'extension du marché du transport. Cargolux a développé des alliances avec China Cargo Airlines.

Sans oublier les opportunités liées aux marchés financiers et d'investissements d'une population chinoise qui voit son pouvoir d'achat mais également d'épargne croître très rapidement. Développement des banques chinoises sur la place financière, projet de traité fiscal bilatéral, projet d'investissements européens conséquents à partir du Grand-Duché, émergence de projets d'investissements de particuliers dans l'immobilier luxembourgeois... sont autant de créneaux mis en évidence par les différents intervenants de la conférence.

«Et la barrière linguistique?» s'interrogeait un des participants. «Capitale pour façonner des relations personnelles» de l'avis d'un intervenant même si d'autres relativisaient cet obstacle quasi insurmontable.

Et finalement pourquoi ne pas également exploiter ce besoin qu'éprouvent de nombreux chinois de se former aux langues occidentales et accueillir plus encore d'étudiants et stagiaires linguistiques chez nous. Le Grand-Duché offre une excellente approche de la multiculturalité occidentale de par la composition de sa population, suggérait l'un des participants, lui-même acteur dans le secteur de la formation linguistique au Grand-Duché.

Autant de questions et d'initiatives prometteuses présentées et discutées au cours de cette manifestation qui œuvrait pour une contribution vers le développement durable d'activités innovantes par les entreprises et jeunes entrepreneurs sur la place luxembourgeoise face au géant chinois. ■

8 octobre 2004

Trois régions russes se présentent à la **Journée d'information** sur la **Russie**

Le 8 octobre dernier a eu lieu à la Chambre de Commerce la Journée d'Information sur la Russie, un marché qui comporte de nombreuses opportunités pour les entreprises luxembourgeoises.

Avec une superficie de 17.075.200 km², la Russie est 1,63 fois plus grande que l'Europe. Elle est composée de 49 «oblasts», 21 républiques, 10 «okrugs» autonomes, 6 «krays», 2 villes fédérales et 1 «oblast» autonome. Le 8 octobre 2004, trois

de ces régions («oblasts»), à savoir Sverdlovsk, Vologda et Kaluga, se sont présentées à la Chambre de Commerce.

La région de Sverdlovsk se situe au centre de l'Oural. Elle offre une concentration d'entreprises de tout type, de la métallurgie aux services bancaires. La région forme également un centre de communication et de transport vital pour l'Oural ainsi que pour la Sibérie occidentale. Les grands axes routiers, le che-

min de fer et l'aviation sont orientés sur Ekatarinbourg, la capitale de la région.

Vologda, la deuxième région présentée, est un peu plus connue au Grand-Duché de Luxembourg, particulièrement pour son industrie métallurgique et de nombreux liens avec Arcelor et Paul Wurth qui y travaillent avec succès. Située au Nord-Ouest de la Russie, à mi-chemin entre Moscou et Saint-Pétersbourg, sa nature, les forêts et les lacs, ainsi

Messen und Ausstellungen

im Dezember 2004

JIMTOF

Internationale Werkzeugmaschinen Messe

1. – 8.11.2004

Tokyo (J)

Tel.: 0081 6 66 12 12 12

POLLUTEC

Internationale Umweltmesse

30.11. – 3.12.2004

Lyon (F)

Tel.: 0033 1 47 56 50 00

VINITECH

Weltmesse für Ausrüstung und Techniken rund um den Weinanbau, Wein und Spirituosen

30.11. – 3.12.2004

Bordeaux (F)

Tel.: 0033 5 56 11 99 00

SEMICON JAPAN

Fachmesse für Halbleitertechnik

1. – 3.12.2004

Tokyo (J)

Tel.: 0081 3 32 22 57 55

PLASTIC AND RUBBER

Fachmesse für die Kunststoffindustrie

1. – 5.12.2004

Istanbul (TUR)

Tel.: 0090 212 21 23 100

MOTOR SHOW

Internationale Automobil-Ausstellung

4. – 12.12.2004

Bologna (I)

Tel.: 0039 051 64 51 011

NAUTIQUE

Internationale Bootsschau und Wassersport Ausstellung

4. – 13.12.2004

Paris (F)

Tel.: 0033 1 47 56 50 00

ELEC

Internationale Fachausstellung der Elektroausrüstung und Automatisierung

6. – 10.12.2004

Paris (F)

Tel.: 0033 1 53 23 99 99

MIDEST

Internationale Zulieferfachmesse

7. – 10.12.2004

Paris (F)

Tel.: 0033 1 47 56 50 00

AUTO SOUTH CHINA

Internationale Fachmesse für Kraftfahrzeuge, Autowerkstätten und Autoersatzteile und -zubehör

7. – 11.12.2004

Guangzhou (CN)

Tel.: 0086 21 52 92 92 22

SALON DU VIN ET DE LA

GASTRONOMIE

Internationale Wein und Gastronomie Messe

10. – 13.10.2004

Namur (B)

Tel.: 0032 4 22 24 198

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

que les villages de maisons en bois et les monastères sont devenus les stéréotypes de la Russie traditionnelle.

La région de Kaluga est située près de Moscou. Elle est typique des régions dynamiques qui entourent la capitale et qui possèdent un grand attrait pour les investisseurs étrangers. Située sur deux grands axes routiers et ferroviaires avec l'Europe occidentale, la région offre des sites intéressants pour pratiquement toutes les entreprises qui veulent construire sur place et produire aussi bien pour le marché russe que le marché européen.

La Journée d'Information, organisée par le Département International de la Chambre de Commerce, a été ouverte par Monsieur Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce, S.E.M. Youri Kapralov, Ambassadeur de Russie au Luxembourg, et S.E.M. Carlo Krieger, Ambassadeur du Luxembourg en Russie. Ensuite, les Gouverneurs de trois régions ont présenté leur région respective en abordant les spécificités de chaque région, leurs économies et leurs possibilités d'investissement. Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du commerce extérieur, a clôturé la séance en soulignant l'importance des relations commerciales entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Russie.

L'intérêt des entreprises luxembourgeoises pour la Russie est grand. En 2003, les exportations du Luxembourg à destination de la Russie se sont élevées à 40.426.000 EUR, tandis que les importations en provenance de la Russie ont représenté 7.029.000 EUR. De plus, un sondage réalisé récemment par la Chambre de Commerce montre que la Russie occupe une place parmi les destinations cibles des entrepreneurs luxembourgeois. Cet intérêt s'est également reflété par le grand nombre de participants à la Journée d'information.

Pour plusieurs entreprises luxembourgeoises, l'intérêt s'est déjà transformé dans des actions concrètes sur le marché russe. Sur l'initiative de S.E.M. Carlo Krieger, le «Luxembourg-Russian Business Forum» a été créé pour rassembler les entreprises luxembourgeoises présentes à Moscou ou en Russie. Lors des rencontres de ce Forum, les participants peuvent échanger leurs expériences et former des synergies éventuelles.

Pour donner une suite aux échanges fructueux de cette manifestation, la Chambre de Commerce envisage d'organiser en 2005 une mission économique en Russie qui offrira aux entreprises luxembourgeoises la possibilité de rencontrer des partenaires et clients potentiels russes.





Série spéciale Business Class Cuir.

Citroën
offre à vos
collaborateurs
le luxe et
la volupté.

Tout bénéfique
pour vous.



Cuir véritable de série:
12 couleurs au choix.



XSARA PICASSO 1.6 HDi 110 CH

Business CLASS à pd **16.250** €⁽¹⁾

De série: peinture métallisée + radio CD + système de guidage embarqué + CDrom Benelux + intérieur CUIR.



C8 2.0 HDi 110 CH

Business CLASS à pd **21.450** €⁽¹⁾

De série: peinture métallisée + radio CD, GSM, reconnaissance et synthèse vocale, GPS, navigation embarquée écran couleur + intérieur CUIR.

(1) Offre Fleet HTVA (hors frais de contrôle technique et d'immatriculation) réservée aux sociétés, sur les séries Business Class, valable du 01/11/2004 au 30/11/2004 sous réserve de modification du prix catalogue et dans les points de vente participant à l'opération. Offre non cumulable avec les autres promotions en cours. Consommation mixte (l/100 km)/émissions de CO₂ (g/km): Xsara Picasso: 4,9 /131; C8: 7,2/189. Document non contractuel.

Plus d'informations? Contactez le Service Fleet Etoile Garage: 40 22 66 315. Garage Autopol: 81 18 65 1.

Erfolgreiche Teilnahme der Luxemburger Unternehmen auf **der SYSTEMS in München**

Eine Premiere war der Auftritt der Luxemburger Unternehmen auf der SYSTEMS 2004, die vom 18. bis 22. Oktober 2004 in München stattfand. Die SYSTEMS gilt als führende Business-to-Business Fachmesse für die IT, Medien und Telekommunikationsbranche.

Organisiert wurde der Stand, an dem fünf Luxemburger und fünf Saarländer Unternehmen teilnahmen, von der Handelskammer Luxemburg in Zusammenarbeit mit der Zentrale für Produktivität Saar e. V. Auf dem 200 m² großen Stand, der in Halle B1.326 zentral positioniert war, präsentierten sich von Luxemburger Seite die Unternehmen:

- DarcEDGE (Luxembourg),
- E-mergency (Mersch),
- EuroDNS (Leudelage),
- SecureWave (Luxembourg) und
- Semantica (Esch/Alzette).

Die Ausstellerstimmen der Luxemburger Teilnehmer waren rundum positiv. Dabei spielte besonders die hohe Qualität und Investitionsbereitschaft der rund 71.000 Fachbesucher eine entschei-



dende Rolle. Die Auswertung der Besucherbefragung von tns Infratest ergab, dass sich die Zahl der Geschäftsführer und CIOs sowie die erste Führungsebene aus den kleinen und mittelständischen Unternehmen beziehungsweise den Großkonzernen gegenüber dem Vorjahr erhöht hat.

Das Luxemburger Unternehmen DarcEDGE begrüßte den Auftritt auf der SYSTEMS, der es ihm ermöglichte kommerzielle Geschäftschancen mit Unternehmen aus der Region München zu knüpfen. Darüber hinaus bot der Gemeinschaftsstand auch interessante Ansätze für Kooperationen mit Mitausstellern aus Luxemburg und dem Saarland.

Für E-mergency bot die SYSTEMS die Möglichkeit neue Kontakte mit Firmen zu knüpfen, die an einer Distribution der AMICCA MIS Software für professionelle Druckereien in Deutschland und in Ost-Europa interessiert sind. E-mergency führte auf der SYSTEMS erste Sondierungsgespräche mit potentiellen Endkunden.

EuroDNS, einer der führenden Domain Name Registrars in Europa entschied sich auf der SYSTEMS zu einer strategischen Partnerschaft mit dem Saarländischen Content Management Spezialisten DeepWeb.

Securewave äußerte sich positiv über die Infrastruktur und den

gebotenen Service auf dem Stand. Dies erlaubte dem Unternehmen, sich erfolgreich auf sein Ziel, die Acquire neuer Kunden, zu konzentrieren.

Für Semantica ergaben sich im Lauf der Messe interessante Partnerschaften zu Unternehmen und Forschungsinstituten aus der Region München, die ebenfalls in den Bereichen Sprachanwendung und semantischer Textanalyse tätig sind.

Umrahmt wurde der erstmalige Auftritt auf der SYSTEMS von dem „Tag der Großregion“, der am 19. Oktober stattfand und zu dem, neben Paul Emering, dem Generalsekretär der Handelskammer Luxemburg und Josef Schmitt, dem Leiter für Außenwirtschaft der ZPT Saar e. V. auch Herr Klaus Dittrich, Geschäftsführer der Messe München, die Luxemburger und Saarländer Unternehmen begrüßte.

Der gemeinsame Auftritt der Großregion soll zum Einen die Wirtschaftsbeziehungen der Unternehmen der Region stärken, zum anderen bietet er die Möglichkeit den Unternehmen eine noch größere Palette von Businessmöglichkeiten anzubieten. Im Anschluss an die SYSTEMS sind weitere erfolgversprechende Kooperationen innerhalb der Großregion geplant. ■



Coup de Cœur du Jury pour le stand luxembourgeois



une présence des plus naturelles, voir un «must», afin de pouvoir offrir aux entreprises luxembourgeoises de petite et de moyenne taille une plate-forme de rencontres professionnelles adaptée à leurs besoins. De plus, Monsieur Dennewald a précisé que la Chambre de Commerce attache une très grande importance aux marchés de proximité, étant donné que, même dans un marché élargi à 25 Etats membres, beaucoup d'entreprises de petite et moyenne taille continuent à agir et à se développer dans un rayon d'activité ne dépassant très souvent pas 250 à 300 km. La participation au salon «INITIATIVES» reflète cette politique.

Après les mots de bienvenue de Monsieur Pierre Luthers, Directeur Général d'Enjeu A.s.b.l., et de Monsieur Pierre Neuray, Directeur de Développement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Liège et Verviers, les visiteurs ont pu découvrir les services et produits offerts par les exposants luxembourgeois lors d'une réception offerte sur le stand collectif.

■ Les exposants

Le salon «INITIATIVES» est le principal salon d'affaires en Belgique et peut être considéré comme la manifestation de pointe du secteur. Le salon constitue trois journées-rencontres business-to-business pour les secteurs suivants:

- conseils en gestion
- marketing et communication
- informatique et Internet
- finances et assurances
- services de bureaux et télécommunications
- logistique et maintenance
- ressources humaines.

Lors de sa deuxième participation officielle au salon «INITIATIVES» à Liège, le Grand-Duché de Luxembourg a gagné l'award «Le coup de Cœur du Jury» pour la mise en place de son stand collectif. Les awards «INITIATIVES» récompensent chaque année les exposants qui se sont montrés les plus créatifs dans l'approche de leur participation, tant pour le choix et la pertinence du message, que pour la décoration et l'animation du stand.

En accordant les awards «INITIATIVES», les organisateurs du salon soulignent que le stand est un vecteur de communication très important, notamment dans le domaine des services et des conseils aux entreprises. Un stand attractif et animé véhicule le message et l'image de l'exposant, et contribue à la dynamique de tout un salon.

Avec une surface de 324 m² et 20 entreprises participantes, le stand luxembourgeois s'est positionné comme un des points d'attraction du salon. L'homogénéité, la visibilité et

la transparence ont été remarquées par de nombreux visiteurs.

■ Journée Luxembourgeoise

Pour attirer encore davantage les visiteurs, une Journée des Exposants Luxembourgeois a été organisée le 20 octobre 2004. Lors de son allocution d'ouverture, Monsieur Robert Dennewald, Vice-Président de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, a souligné que la participation au salon «INITIATIVES» est devenue



En principe, toute entreprise qui offre des services à une autre entreprise pourra trouver au salon «INITIATIVES» son client potentiel.

Etant donné que le secteur de services et de conseil est un secteur de grande importance au Grand-Duché de Luxembourg, la grande présence des entreprises luxembourgeoises au salon «INITIATIVES» reflète bien l'économie luxembourgeoise. Les 20 exposants ne se sont pas seulement faits remarquer par leur nombre, mais également par leur diversité. Pour de plus amples informations sur les 20 exposants luxembourgeois présents au salon «Initiatives» nous vous invitons à commander gratuitement la brochure rédigée dans le cadre du salon «INITIATIVES 2004» qui contient les profils de tous les exposants luxembourgeois. Les profils peuvent également être téléchargés à partir du site web de la Chambre de Commerce www.cc.lu.



■ Troisième participation en 2005

En 2005, le salon «INITIATIVES» fêtera son 20^e anniversaire. Pour célébrer celui-ci, le nombre d'événements entourant le salon sera encore plus impressionnant que les autres années. Vu l'intérêt des entreprises luxembourgeoises à ce pre-

mier salon «b2b» de la Belgique, la Chambre de Commerce a l'intention d'y mettre en place pour la troisième fois consécutive un stand collectif. Dès aujourd'hui, nous vous invitons à vous inscrire au stand collectif en nous retournant le coupon-réponse ci-dessous:

INITIATIVES Le salon du service aux entreprises

Entreprise: _____ Nom: _____
Fonction: _____ Adresse: _____
Code Postal: _____ Localité: _____
Téléphone: _____ Fax: _____
E-mail: _____ Site Web: _____

- Je désire rencontrer un collaborateur du Département International – Affaires Européennes afin de recevoir plus de détails sur les conditions de participation ainsi que sur le déroulement pratique du salon «INITIATIVES 2005».
- Je désire recevoir de plus amples renseignements sur les conditions de participation ainsi que sur le déroulement pratique du salon «INITIATIVES 2005».
- Je désire recevoir la brochure contenant les profils des 20 exposants qui ont participé au stand collectif mis en place lors du salon «INITIATIVES 2004».

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Département International – Affaires Européennes

7, rue Alcide de Gasperi – LUXEMBOURG-KIRCHBERG - Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-360 • Fax: 43 83 26 • E-mail: europe@cc.lu

Personne de contact: M. Niels DICKENS



Si la gestion de votre courrier présente quelques défaillances, appelez-nous.



Pour une gestion efficace de votre courrier, il vaut toujours mieux disposer du matériel adéquat. Inséreuse, affranchisseuse, déchiqueteuse, Bureau Moderne vous propose ce qui se fait de mieux en la matière.
Nous avons la solution qu'il vous faut.

7A Rue de Bitbourg · Z.I. de Hamm · L-1273 Luxembourg · Tél. 42 38 83 1 · Fax 42 67 45
bm@bureau-moderne.lu · www.bureau-moderne.lu · www.b-m.lu



BUREAU MODERNE
33 • Merkur • Novembre 2004

18 novembre 2004

Forum d'Affaires sur la Serbie-Monténégro

Le Département International de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a l'honneur de vous inviter au Forum d'Affaires sur la Serbie-Monténégro qui sera organisé le 18 novembre prochain à partir de 09.30 heures dans ses nouveaux locaux sis à 7, rue Alcide de Gasperi à Luxembourg-Kirchberg.

Ce forum d'affaires a pour but de mieux faire connaître aux chefs d'entreprise luxembourgeois la situation économique de la Serbie-Monténégro actuelle. Le

programme de la journée prévoit dans la matinée des exposés sur les récents développements économiques dans ce nouvel Etat créé en février 2003, le climat et les opportunités d'investissement, le cadre juridique et les résultats du processus de privatisation, la législation relative aux banques et à d'autres institutions financières ainsi que la loi relative aux devises étrangères, le programme de soutien au développement des PME et la présentation de projets touristiques. Les exposés auront lieu en langue an-

glaise et seront suivis d'une séance de questions-réponses.

En plus, une bourse de contacts favorisant les rencontres entre les entreprises luxembourgeoises et celles en provenance de la Serbie-Monténégro aura lieu de 14.00 à 17.00 heures. La délégation officielle de Serbie-Monténégro sera composée de représentants officiels ainsi que d'hommes d'affaires et sera conduite par Monsieur Pregrag IVANOVIC, Ministre des Relations Economiques et Internationales de Serbie et Monténégro. ■

Si vous souhaitez participer au présent événement, prière de bien vouloir nous retourner le formulaire de participation ci-joint pour le mercredi 17 novembre 2004 au plus tard.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous mettre en contact avec Mme Sabrina Sagromola (tél.: 42 39 39 – 334; fax: 43 83 26; e-mail: europe@cc.lu).

25 novembre 2004

Rencontrez des entrepreneurs de 18 pays différents à Brno

Le 25 novembre 2004, le salon de coopération internationale «CONTACT-CONTRACT» organisé par la Chambre de Commerce de Brno en collaboration avec son Euro Info Centre et ses partenaires européens dans 18 pays différents aura lieu à Brno en République Tchèque.

Cette manifestation, visant à rapprocher les entreprises européennes avec celles en provenance d'Europe Centrale, a pour but essentiel de faciliter et d'encourager la coopération internationale et l'esprit de compétitivité des PME/PMI et d'offrir, par conséquent aux en-

treprises luxembourgeoises participant la possibilité de trouver des opportunités de développement diverses grâce à la pratique du partenariat international et l'accès à de nouveaux marchés émergents. Plus de 300 entreprises européennes sont attendues pour ce rendez-vous international et représentant les secteurs économiques les plus divers.

Lors du salon, les sociétés participantes auront la possibilité de rencontrer un maximum d'entreprises de leur choix à travers des rendez-vous individuels planifiés au préalable. Pour le Grand-Duché

de Luxembourg, l'Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce assume la fonction de partenaire national en charge de la promotion de l'événement sur l'ensemble du territoire luxembourgeois. Dans ce contexte, l'EIC vous offre en plus un «package» complet qui englobe les prestations de services suivantes:

- l'inscription au salon
- l'organisation du voyage (vol et transferts)
- l'hébergement dans un hôtel ****
- l'assistance lors du salon sur place. ■

Si vous êtes intéressés
à recevoir de plus amples renseignements sur les modalités de participation et sur le déroulement pratique
du présent salon sur place, nous vous invitons à consulter le site web officiel de la manifestation à l'adresse électronique
<http://www.ohkbrno.cz/k-k2004/en>
où une recherche peut être effectuée par pays, par branche d'activité ou encore par ordre alphabétique
et/ou de nous renvoyer, en cas d'intérêt, le coupon-réponse ci-dessous.

**«CONTACT – CONTRACT 2004»
Salon de Coopération Internationale à Brno en République Tchèque
le 25 novembre 2004**

Bulletin d'Inscription - A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Fonction: _____

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ Code postal, Localité: _____

Téléphone: _____ Fax: _____

E-mail: _____ @ _____ http:// _____

- Je désire rencontrer un collaborateur de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI afin de recevoir plus de détails sur les conditions de participation ainsi que sur le déroulement pratique du salon sur place.
- Je désire recevoir de plus amples renseignements sur d'autres actions similaires organisées au cours de l'exercice 2004/2005.
- Je désire recevoir plus d'informations sur les différentes prestations de services offertes par l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce aux entreprises luxembourgeoises.

**Chambre de Commerce
Département International – Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI**

7, rue Alcide de Gasperi – LUXEMBOURG–KIRCHBERG
Adresse postale: L-2981 LUXEMBOURG

Tél.: 42 39 39-333 Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu Personne de contact: M. Niels DICKENS

**WIRTSCHAFTSAUSKUNFTE
FORDERUNGSEINZUG**

**Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management**

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

**Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise**

seit/dépuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns

Chambre de Commerce

Belgo-Luxembourgeoise-Brésilienne

Al-partenariat:

Grande rencontre d'affaires au Brésil

La Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise-Brésilienne organise une mission à Buenos Aires la fin du mois de Novembre prochain, avec l'appui de la Commission Européenne. Les entre-

prises qui participent à cette mission auront l'occasion de participer à l'une des plus grandes rencontres d'affaires entre des entreprises européennes et latino-américaines. En effet, 1.000 entreprises des secteurs de **l'agro-**

alimentaire, des technologies de l'information et de l'environnement y seront présentes. Les entreprises luxembourgeoises qui veulent développer des affaires en Amérique Latine sont invitées à y participer ■

Pour plus d'informations, prière de contacter Mme Sheila Dantas Santos, Coordinatrice, Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise-Brésilienne, Chaussée de la Hulpe, 130/18 – 1000 Bruxelles – Belgique, tél.:32 (0)2 679.74.20, Fax: 32 (0)2 679.73.00, e-mail: ccblb@skynet.be, website: www.brascam.be

Portrait

The Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce in Great Britain (Inc.)

■ Background Information

Historically, Belgium has always had strong links with Britain. So it was no surprise that London was chosen as one of the first sites for a Belgian Chamber of Commerce office abroad back in 1890.

The role of the Chamber has changed since those early days and in 1979 the Grand Duchy joined forces with the Belgian Chamber and it became known as the "Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce in Great Britain."

■ Aims of the Chamber

The aim of the Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce in Great Britain is, and always has been, to improve and strengthen commercial and trade relations between both Belgium and Luxembourg and the United Kingdom by providing a marketing focus and forum in the U.K. and by provi-



ding practical services to those engaged in trade between Belgium and Luxembourg and Great Britain.

Given the ever-changing commercial environment, it is important that the Chamber takes a pro-active role. The Chamber does this by:

- enlarging its members' network which ensures the widening of its contact field
- through direct and personal contacts with its members on a regular basis, the Chamber can closely follow changing market trends

- through sponsorship of some of its events the Chamber can create a greater awareness of Belgian and Luxembourg goods that are available in the UK
- working more closely with UK government bodies, trade organisations and development boards thus expanding its network and enabling the Chamber to ensure a successful business basis for Belgian and Luxembourg companies wishing to expand into the UK.

■ Services of the Chamber

In 2002, to enhance the services the Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce in Great Britain offers to potential investors a Business Support Service was set up which provides wide-ranging assistance to companies wishing to establish a presence in the UK. The service covers pre-establishment advice, such as type of entity, location etc. to post-establishment support, e.g. accounting and payroll.

From time to time, The Chamber holds "Succeed in Britain" seminars in main towns in Belgium. Last year, these took place in Brussels and Mechelen. The Chamber was accompanied by professional members of the Chamber, Invest-UK (now called UK Trade & Investment) who spoke about the British economy, an Accountant and a Solicitor who spoke on taxation and the legal side of setting up in the UK. Such events help to create a greater awareness of the UK as an investment possibility.

Another aspect of the Chamber's services is that through membership of the organisation, companies and individuals are able to expand their business contacts and keep up-to-date with the commercial scene through the opportunities which this membership offers. For example, the Chamber:

- organises presentations and seminars on subjects of special commercial interest to members.
- arranges formal luncheons and dinners and also informal networking events where members can hear distinguished speakers, entertain guests and exchange contacts.
- Publishes quarterly its magazine "The Journal" which has a wide circulation in British, Belgian and Luxembourg business circles and to Federations and Government offices. Members frequently write articles of interest to other members. It is an excellent way of keeping members informed on commercial, trade and social matters.
- In 2001 The Young Chamber (TYC) was formed to create a platform for networking and social activities for the many young Belgian and Luxembourg professionals in the London area.

■ Target Group

Membership of the Chamber is open to all companies engaging in trade and investment with the U.K. (Belgium's fourth largest trading

part-ner), as well as to individual members. The Business Support Service the Chamber offers is designed for the small and medium-sized companies which have for many decades been the backbone of Belgium's vibrant economy. The networking events, seminars and formal luncheons have a wider reach and have proven very useful and popular with our large corporate and individual members.

■ Annual Golden Bridge Award

This Award was initiated by the Chamber 7 years ago with the purpose of acknowledging and supporting the export achievements in the United Kingdom of Belgian and Luxembourg companies.

It is open to applicants from all manufacturing and service industries who export to the U.K. Applications are received from companies in May/June and, after the first Jury sitting three companies are short-listed. After their presentations to the second Jury, the winner is announced at the Award ceremony on Tower Bridge, which is made possible with the kind support of our sponsors, who in the last three years have been Fortis Bank, KBC Bank, the ING Group and Delahaye Moving Ltd.

Additionally last year, for the second time The Young Chamber awarded an Innovation Prize, which was kindly sponsored by another of our Patron members Eurostar.

For further information, please contact: Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce in Great Britain Inc.
Riverside House, 27/29 Vauxhall Grove, London SW8 1SY Tel.:(020) 7820 7839 Fax: (020) 7793 1628
e-mail: info@blcc.co.uk. Website: www.blcc.co.uk

The International Department will present in the following MERKUR publications, the various bilateral Chambers of Commerce incorporated in Luxembourg or abroad and representing Luxembourg and/or Belgium business interest in foreign countries.

Should you conclude that any of the presented Chambers covers a territory of particular interest to you, we kindly ask you to contact the person of contact of the respective Chamber or contact Mrs Viviane Hoor by phone 42 39 39-315, fax 43 83 26 or e-mail viviane.hoor@cc.lu.

Calendrier 2004

Afin d'aider les entreprises luxembourgeoises à pénétrer les marchés étrangers, la Chambre de Commerce organise régulièrement des journées d'information qui ont pour but de faire connaître les opportunités qu'offrent les marchés et d'aider les entreprises à écouler leurs produits ou services. Ces journées se présentent sous forme d'entretiens individuels avec les attachés économiques et commerciaux belges. ■

DATE	PAYS	VILLE
24 nov.	ALGERIE	ALGER
07 déc.	NORVÈGE	OSLO
13 déc.	LETTONIE, ESTONIE & LITUANIE	RIGA

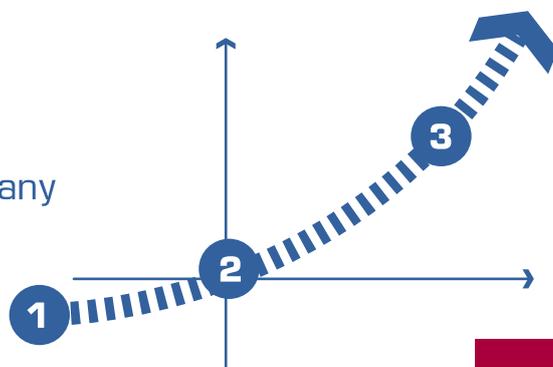
Pour tout renseignement supplémentaire concernant les journées d'opportunités d'affaires avec les attachés économiques et commerciaux, veuillez contacter Madame Sabrina Sagramola, tel.: 42 39 39-334, e-mail: sabrina.sagramola@cc.lu ou Monsieur David Luty, tél.: 42 39 39-316, e-mail: david.luty@cc.lu.

You

- Are a high-tech entrepreneur or company
- Want to achieve rapid growth

At Technoport

- Get immediate access to our high quality infrastructure
- Benefit from our tailor-made services
- Join our high growth network of 26 companies



to get started



www.technoport.lu

THE PREMIER HIGH-TECH INCUBATOR

Leasing financier
Option d'achat

Location financière
sans option d'achat

Sales & Lease back

Leasing opérationnel
Livre ouvert

Leasing opérationnel
Livre fermé

Leasing immobilier



ING Lease Luxembourg

Comptez sur notre know-how financier pour vous épauler

Fort de sa longue expérience en matière de leasing, l'équipe de spécialistes d'ING Lease Luxembourg met ses compétences à votre service et vous fait bénéficier d'une gamme complète de produits financiers dans laquelle vous trouverez à coup sûr la réponse à tous vos besoins.

De nombreuses entreprises ont fait le choix d'ING Lease. Faites comme elles, profitez d'un service compétitif et de qualité.



ING LEASE LUXEMBOURG
50, route d'Esch L-1470 Luxembourg
T +352 45 88 48 F +352 45 81 03

5 octobre 2004

Une conférence pour guider les PME dans le choix d'une **stratégie informatique**

La Chambre de Commerce et son Euro Info Centre, en collaboration avec le Centre de Recherche Public Henri Tudor et l'Euro Info Centre de la Chambre des Métiers, avait organisé le 5 octobre 2004 dans ses locaux une conférence visant de proposer aux entreprises une aide précieuse dans la recherche de la mise en place d'une solution informatique.

Bien souvent, les PME se retrouvent confrontées à un problème de

taille lorsqu'elles souhaitent mettre en place une stratégie informatique: de la simple réalisation d'un site web à la sécurisation des données en passant par l'optimisation des outils informatiques, le chemin de croix est parfois long.

Après avoir expliqué aux 23 participants comment préparer la mise en place d'une stratégie informatique (par exemple, quels sont les éléments à prendre en compte lors du choix d'un prestataire, quel est

le contenu du cahier des charges, etc.), le CRP Henri Tudor a présenté un label développé de manière à identifier les entreprises neutres et qualifiées, spécialisées dans le conseil informatique pour PME. Le label Cassis est présenté de manière détaillée sur www.cassis.lu.

Les présentations de cette conférence sont disponibles en ligne sur le site de la Chambre de Commerce www.cc.lu, rubrique Agenda, à la date du 29 septembre. ■

Pour de plus amples renseignements sur cette manifestation ou sur les manifestations similaires à venir, l'EIC de la Chambre de Commerce se tient à votre écoute par e-mail: eic@cc.lu, par téléphone: 42 39 39 - 333/335 ou par fax: 43 83 26. Personne de contact: Monsieur François Nénon.

29 novembre 2004

Séminaire: Comment **optimiser** la **visibilité de votre site web?**



Dans le cadre des activités de son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, le Département International de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

invite au séminaire «Optimiser la visibilité de votre site web ou utiliser les dernières technologies? Deux solutions compatibles et rentables!» qui sera organisé le lundi 29 novembre 2004 à 9h15 dans ses locaux (7, rue Alcide de Gasperi à Luxembourg-Kirchberg).

Le référencement de votre site web

Cette manifestation rentre dans la continuité des séminaires «Promotion et référencement de sites web: enjeux et perspectives» et «Comment optimiser votre site pour le référencement?» organisés respectivement en mai 2003 et en juin 2004. Aujourd'hui, l'immense majorité des sites web sont créés sans tenir compte des contraintes dues au référencement et aux moteurs de recherche: Flash, sites dynamiques, frames, JavaScript, etc.

Monsieur Olivier Andrieu, Editeur du site www.abondance.com, nous parlera des erreurs à éviter, des technologies «à risques» pour le référencement et, plus globalement,

des solutions à apporter pour voir votre site mieux pris en compte par les outils de recherche et acquérir ainsi une meilleure visibilité sur le web.

Des outils complémentaires pour une communication efficace

Une fois votre site web référencé, indexé, promu, visité, il est primordial de capter puis de garder les visiteurs. Des technologies sont disponibles pour se faire afin que l'électronique serve la relation commerciale mais avant tout humaine que vous essayez de tisser avec vos prospects.

Monsieur Laurent Vuillermoz, Directeur de la société Optimal Se-

curity S.à.r.l., présentera les technologies de messagerie instantanée en mettant l'accent sur les aspects pratiques et les modes d'utilisation. Un nombre limité de comptes de messagerie sur le premier serveur officiel situé à Luxembourg sera offert aux participants. Un exemple pratique sera réalisé afin de démontrer qu'il est aussi possible d'échanger de la voix sur Internet via se média de manière sécurisée et ce, sans avoir à payer le coût d'une communication internationale téléphonique classique.

09.15 heures

Accueil des participants

09.30 heures

Mot de bienvenue

Madame Sabrina Sagromola, Gérant de l'EIC, Chambre de Commerce

09.45 heures

Comment ne pas être visible sur le Web et les moteurs de recherche? «Les erreurs à éviter, les technologies «à risques» pour le référencement, les solutions à prendre en compte» Monsieur Olivier Andrieu, Editeur du site www.abondance.com

11.45 heures

La messagerie instantanée: le complément idéal d'un site web? «Une fois votre site web référencé, indexé, promu, visité, il faut capter

puis garder les visiteurs. Des technologies sont disponibles pour se faire afin que l'électronique serve la relation commerciale mais avant tout humaine que vous essayez de tisser avec vos prospects.»

Monsieur Laurent Vuillermoz, Manager, Optimal Security S.à r.l.

12.15 heures

Clôture

Les frais de participation s'élèvent à 30,00 EUR par personne. Une facture vous sera envoyée dès réception de votre inscription. ■

Pour de plus amples renseignements sur l'organisation pratique de la manifestation, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce se tient à votre entière disposition par e-mail (eic@cc.lu), par téléphone (42 39 39 – 333/335) ou par fax (43 83 26), personne de contact: Monsieur François Nénon. Les inscriptions peuvent dès à présent être faites en ligne: www.cc.lu.

Bulletin de demande d'information

- A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom: _____ Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____ Code postal, Localité: _____

Téléphone: _____ Fax: _____

E-mail: _____@_____ http:// _____

Je souhaite recevoir une invitation au séminaire précité par courrier postal par e-mail

Je souhaite être tenu informé des activités similaires organisées à l'avenir par courrier postal par e-mail



Euro Info Centre – Luxembourg
PME/PMI – Chambre de Commerce

Personne de contact: M. François Nénon

7, rue Alcide de Gasperi • L-2981 Luxembourg • Tél.: 42 39 39-333/335 • Fax: 43 83 26 • E-mail: eic@cc.lu

Directives et règlements publiés du 15 septembre – 15 octobre 2004

L'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des directives et règlements européens. Ainsi, vous trouverez dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes législatifs publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

Directives publiées du 15 septembre au 15 octobre 2004

- | | | |
|---|------------|---|
| 1 | 2004/89/CE | Transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| 2 | 2004/96/CE | Mise sur le marché et emploi du nickel dans les parures de piercing |
| 3 | 2004/98/CE | Mise sur le marché et de l'emploi du pentabromodiphényléther dans les systèmes d'évacuation d'urgence pour les avions |

Règlements publiés du 15 septembre au 15 octobre 2004

- | | | |
|----|-------------------------|---|
| 4 | 1590/2004 | Conservation, caractérisation, collecte et utilisation des ressources génétiques en agriculture |
| 5 | 1627/2004 | Importations de certains produits textiles originaires des pays tiers |
| 6 | 1638/2004 | Nomenclature tarifaire et statistique et tarif douanier commun |
| 7 | 1653/2004 | Statut des agences exécutives chargées de certaines tâches relatives à la gestion de programmes communautaires |
| 8 | 1656/2004
1735/2004* | Valeur en douane de certaines marchandises périssables |
| 9 | 1682/2004 | Instrument financier pour l'environnement (LIFE) |
| 10 | 1688/2004 | Fixation du prix d'achat par les organismes stockeurs des raisins secs et des figues sèches non transformés |
| 11 | 1699/2004 | Importations de câbles en acier fabriqués par un producteur-exportateur marocain |
| 12 | 1728/2004 | Mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées à Oussama ben Laden, au réseau Al-Qaida et aux Talibans |
| 13 | 1733/2004 | Taux de change applicable pour l'année 2004 à certaines aides directes et mesures à caractère structurel ou environnemental |
| 14 | 1754/2004 | Importations de systèmes de caméras de télévision originaires du Japon |
| 15 | 1762/2004 | Exportation de certains produits sidérurgiques de la République de Moldavie dans la Communauté européenne |

* Rectificatif au document concerné

Bon de commande

- à remplir à la machine ou en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français en allemand en anglais

autre (à préciser) _____

1 2 3 4

5 6 7 8

9 10 11 12

13 14 15

Chambre de Commerce

Département International – Affaires européennes

Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personne de contact: M. Niels Dickens

7, rue Alcide de Gasperi • Luxembourg/Kirchberg

Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu

Quotas d'émission de CO₂ : La Commission approuve le plan du Luxembourg

La Commission européenne a approuvé une deuxième série de huit plans nationaux d'allocation de quotas d'émission de CO₂. Six plans – soumis par la Belgique, l'Estonie, la Lettonie, le Luxembourg, la Slovaquie et le Portugal – ont été acceptés sans réserve et deux autres – ceux de la Finlande et de la France – ont été approuvés sous réserve de modifications techniques. Ces modifications assureront leur acceptation automatique, sans autre évaluation par la Commission. Les plans nationaux indiquent le nombre de quotas d'émission de CO₂ que les Etats membres entendent allouer aux installations industrielles grosses consommatrices d'énergie afin qu'elles puissent participer au système d'échange à partir de janvier 2005. La décision d'aujourd'hui autorise les quotas alloués à plus de 2.100 installations, à savoir 15 % d'un total estimé à 12.000 dans l'UE25. En juillet,

la Commission avait approuvé huit plans qui portaient sur plus de 5.000 installations représentant quelque 40 % des quotas prévus. Le système d'échange de quotas d'émission de l'UE permettra de réduire, à moindre coût pour l'économie, les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs énergétique et industriel, ainsi qu'à l'UE et ses Etats membres d'atteindre leurs objectifs conformément au protocole de Kyoto de 1997.

Les plans nationaux d'allocation indiquent combien de quotas d'émission de CO₂ les Etats membres prévoient d'allouer pour la période d'échange 2005-2007, et leur répartition entre les différentes installations. La tâche de la Commission consiste à analyser les plans en fonction de onze critères d'allocation énumérés dans une annexe à la directive sur l'échange de quotas d'émission.

Les critères les plus importants visent à assurer que le plan s'intè-

gre dans la stratégie globale du pays concerné pour atteindre son objectif de Kyoto. Les autres critères concernent la non-discrimination, la concurrence dans l'UE, les règles relatives aux aides d'État et les aspects techniques. La Commission peut accepter un plan en partie ou en totalité. Si elle accepte un plan sans réserve, l'État membre peut alors arrêter une décision d'allocation définitive.

Le plan du Luxembourg accepté en l'état à la suite d'une série de modifications apportées par le Luxembourg début octobre. Toutes les entreprises sont autorisées à participer aux échanges. Par rapport au plan notifié, le Luxembourg a notamment réduit le nombre total de quotas de 468.000 sur la période d'échange et supprimé plusieurs ajustements ex post envisagés. (Communiqué par la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg)

Votre sécurité nous intéresse!

"LUX-top" - l'original,
la protection antichute "par excellence"



Safetyconcept S. A.

Tél. +352 26 59 69-1

Fax: +352 59 60 01

E-mail: contact@safetyconcept.lu



Safetyconcept

Your security - our job!

www.safetyconcept.lu

Transposition des **directives relatives** au marché intérieur de l'électricité et du gaz

Au total dix-huit Etats membres, à savoir l'Allemagne, la Belgique, l'Estonie, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, Malte, le Royaume Uni, la Tchéquie, la Slovaquie, la Suède, la Grèce, la Pologne, le Portugal, l'Espagne et le Luxembourg, n'ont pas transposé dans leur droit national les directives européennes relatives au marché intérieur de l'électricité et du gaz. « Cette législation représente une étape essentielle vers la réalisation d'un véritable marché compétitif de l'énergie au niveau européen, une des conditions de la réussite de la stratégie de Lisbonne » a déclaré Loyola de Palacio, Vice-présidente de la Commission Européenne en charge des transports et l'énergie. « Il s'agit d'un instrument indispensable pour garantir une réelle concurrence sur un marché unifié à l'échelle européenne. Cependant, des nombreux efforts restent à faire face aux po-

sitions dominantes voire monopolistiques des opérateurs historiques et des investissements devront être réalisés pour garantir l'interopérabilité des réseaux, l'interconnexion et un niveau adéquat de capacités et d'infrastructures » a-t-elle rajouté. La Commission a adressé un avertissement aux Etats membres.

Ces deux directives permettent que, depuis le 1^{er} juillet 2004, les clients industriels et, à partir du 1^{er} juillet 2007, les clients domestiques aient la liberté de choix de leur fournisseur. Les directives combinent l'ouverture à la concurrence avec le maintien de la qualité du service, du service universel et de la protection des consommateurs vulnérables ainsi que les objectifs de sécurité d'approvisionnement.

Ces directives vont structurer pour les années à venir la nouvelle configuration du marché européen de l'énergie et serviront de base pour le développement de parte-

nariats énergétiques avec les pays voisins de l'UE, notamment dans les Balkans occidentaux.

La Commission tient à rappeler que l'ouverture effective à la concurrence ne s'apprécie pas seulement à l'aune de la transposition des directives mais en fonction d'indicateurs comme le nombre de changements de fournisseurs. C'est la raison pour laquelle la Commission surveille étroitement l'intégration et le degré d'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, en publiant chaque année, à la demande du Conseil européen de Barcelone de 2002, un rapport d'étalonnage dont le prochain sera publié en décembre. Ainsi, aujourd'hui, seul un quart en moyenne des grands utilisateurs a changé de fournisseurs d'électricité dans l'UE depuis les débuts de l'ouverture. (Communiqué par la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg) ■

Elargissement

Progrès réalisés dans le processus d'élargissement

L'élargissement de l'UE à dix nouveaux Etats membres le 1^{er} mai 2004 a renforcé l'unité du continent européen. Les arguments historiques et politiques plaident en faveur de cet élargissement sont éloquentes: il constitue un facteur de paix, de prospérité, de stabilité et de

sécurité et il apporte également des avantages économiques substantiels.

La Bulgarie et la Roumanie font partie intégrante de ce processus d'élargissement, qui a débuté en 1997. Les deux pays sont sur le point de conclure les négociations. L'objectif de l'UE est d'accueillir ces deux

pays en tant que nouveaux membres en janvier 2007, s'ils sont prêts.

L'examen effectué par la Commission européenne dans les rapports réguliers de cette année confirme que la stratégie de pré-adhésion de l'Union concernant la Bulgarie et la Roumanie a porté ses fruits. La perspective de



l'élargissement a accéléré le processus de transformation engagé dans les deux pays. La Commission mettra tout en œuvre pour satisfaire à l'objectif du Conseil européen, qui est de mener à bien les négociations avec la Bulgarie et la Roumanie en 2004, sur la base de leurs mérites propres, afin de signer le traité d'adhésion dès que possible en 2005.

Le Conseil européen de juin 2004 a conclu que les négociations d'adhésion avec la Croatie débu-

teront au début de l'année 2005. La Commission énonce dans un document de stratégie des suggestions pour un cadre pour ces négociations, reposant sur les enseignements tirés du processus d'élargissement actuel. Elle y présente également le contenu d'une stratégie de pré-adhésion pour la Croatie incluant des instruments financiers.

Conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre

2002, la Commission examine dans un document séparé si la Turquie satisfait aux critères politiques de Copenhague et s'il y a lieu d'ouvrir des négociations d'adhésion. Tous les pays des Balkans occidentaux ont la perspective de devenir des pays candidats. L'ancienne République yougoslave de Macédoine a déjà introduit sa candidature et, à la requête du Conseil, la Commission prépare un avis sur cette demande. ■

Le document de stratégie de la Commission européenne sur les progrès réalisés dans le processus d'élargissement peut être commandé gratuitement auprès de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce (Tél.: 42 39 39 333 – Fax: 43 83 26 – E-mail: eic@cc.lu).

Conditionnements pour l'exportation

Produits lourds,
volumineux ou fragiles

Emballages

Prestation sur site



**Solidité
Fiabilité
Qualité
Ponctualité
Sécurité...**



Protection par housse étanche



All Pack Services

L'emballeur industriel luxembourgeois www.allpackservices.lu

AllPack Services : 109 rue de Welscheid L - 9090 Warken/Ettelbruck ☎ 81 05 17 ☎ 81 72 89-1 ✉ info@allpackservices.lu

7 octobre 2004

La sécurité sur le terrain des salons professionnels

La Chambre de Commerce et son Département International/Affaires Européennes a organisé le 7 octobre 2004 une visite accompagnée du salon mondial de la sécurité. 18 participants luxembourgeois se sont rendus à la 16^{ème} édition du salon «Security» à Essen, Allemagne.

Ce salon est le premier salon mondial de la sécurité. Des matériaux de sécurité (verre, blindage, portes et ouvrants) aux derniers logiciels et méthodes de développement de la sécurité en passant par les dernières innovations techniques anticriminalité ou intrusion, le mot d'ordre était: Security first!

Sur plus de 68.000 mètres carrés, «Security 2004» a rassemblé près de 900 exposants en provenance de 39 nations et accueilli des visiteurs des 5 continents et de près de 50 pays.

Les photos du salon sont en ligne sur le site de la Chambre de Commerce: www.cc.lu, rubrique Agenda, à la date du 7 octobre 2004.



Pour de plus amples renseignements sur cette édition du salon ou pour tout renseignement relatif aux foires, le Département International – Affaires Européennes de la Chambre de Commerce se tient à votre entière disposition par téléphone: 42 39 39 360, par e-mail: europe@cc.lu ou par fax: 43 83 26.

Transport et commerce de gros

Evaluer et prévenir **les risques** en entreprises



Fin septembre, la Chambre de Commerce et son Euro Info Centre, en collaboration avec le Service de Santé au Travail Multisectoriel (STM) et la Confédération Luxembourgeoise du Commerce (clc), a organisé deux séminaires sectoriels portant sur l'évaluation des postes à risques. Cette évaluation a été rendue obligatoire pour les entreprises de par la loi modifiée (2001) du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail, qui exige que chaque employeur en collaboration avec le médecin du travail doit faire l'inventaire des pos-

tes à risques dans son entreprise et le mettre à jour au moins tous les 3 ans.

Les Services nationaux de santé ont envoyé aux entreprises un formulaire permettant au responsable de l'entreprise de réaliser un inventaire de ses postes à risques. A l'occasion de ces séminaires, le STM est venu dans un premier temps expliquer les origines de cette nouvelle réglementation et analyser en détail les différents aspects du formulaire.

Suite à cette analyse générale du formulaire, le STM a présenté un éventail de risques liés aux secteurs concernés par ces deux séminaires: le secteur de transport de personnes et de poids lourds d'une part

et le secteur du commerce de gros d'autre part.

Ces séminaires ont rassemblé 35 participants au cours de la matinée (transport) et 29 au cours de l'après-midi (commerce de gros).

Pour de plus amples informations techniques sur l'inventaire des postes à risque, votre service de santé reste à votre disposition. Les entreprises affiliées au STM peuvent contacter ses collaborateurs aux coordonnées suivantes:

Service de Santé
au Travail Multisectoriel (STM)
32, rue Glesener
L-1630 Luxembourg
Tél.: 40 09 41 -1
Fax: 40 61 51
E-mail: info@stm.lu

Pour tout autre renseignement relatif à la manifestation ou aux activités similaires à venir, l'EIC de la Chambre de Commerce est à votre disposition par e-mail: eic@cc.lu, par téléphone: 42 39 39 - 333/335 ou par fax: 43 83 26, personne de contact: Monsieur François Nénon.

20 octobre 2004

Santé et sécurité au travail: 6 entreprises à l'honneur

Le 20 octobre dernier, dans le cadre de la Semaine européenne pour la sécurité et la santé au travail, le symposium «Construire en toute sécurité» qui a eu lieu à la Chambre de Commerce a rassemblé près de 200 participants qui étaient venus s'informer sur les derniers développements en matière de santé/sécurité dans le secteur de la construction.

Soutenu par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, ce symposium a permis aux participants de garder en mémoire que le secteur de la construction reste certes le plus touché par les accidents de travail, mais que des solutions concrètes existent afin d'améliorer la situation.

M. Mutsch & Fils S.A.

22, rue de Drinklange
Zone Industrielle
L-9911 Troisvierges
Tél.: +352/99 80 54 – 1
Fax: +352/99 77 13

Site: www.mutsch.lu
E-mail: info@mutsch.lu

Activité:
Couvreur, Echafaudages,
Ferblantier, ...
Effectif: 28 personnes

Exemples concrets d'actions sur chantiers

- Utilisation stricte des prescriptions de l'Inspection du Travail et des Mines
- 2 hommes minimum par chantier, même pour une simple réparation pour assurer la sécurité de l'autre
- Dès l'ouverture d'un chantier: liste du matériel et des équipements de protection nécessaires
- Tous les véhicules équipés des équipements de protection nécessaire
- Revue régulière des véhicules et leurs équipements de protection
- Inspection régulière du chantier par le délégué à la sécurité
- Rapport à la direction de l'entreprise sur l'avancement des travaux et sur les problèmes/risques éventuels
- Inspection du directeur de l'entreprise des différents chantiers

Site: www.randstad.lu

E-mail: info@randstad.lu

Activité: Bureau d'intérim

Effectif: 30

De la préparation au suivi des travailleurs intérimaires

- Visite préalable de l'entreprise cliente par les consultants de Randstad Interim S.A.
- Analyse du travail à réaliser et des risques inhérents à ce travail
- Au besoin, recherche des équipements de protection nécessaires
- Information du travailleur intérimaire de la mission à effectuer, des risques potentiels et des moyens/équipements mis en place afin d'éviter ces risques
- Briefing des intérimaires: support d'information (brochure ou CD) permettant d'informer le travailleur intérimaire de sa mission
- Au besoin, «Livret de sécurité» mis à disposition pour des missions auprès de clients exerçant des activités à risques
- Cas particulier de la première mission d'un intérimaire (la «mise en place»): présence du consultant le premier jour afin de s'assurer du bon déroulement de la mise au travail

Renovation P. Bettendorf S.à r.l.

22a, rue de la Rochette
L-7661 Medernach

Tél.: +352/87 90 25 – 1

Fax: +352/87 90 15

Site: www.rbettendorf.lu

E-mail: info@rbettendorf.lu

Activité: Travaux de rénovation

Effectif: 31 personnes

Randstad Interim S.A.

41, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg

Tél.: +352/40 32 04 – 1

Fax: +352/40 32 04 – 204

Avec le soutien de:



Agence européenne
pour la sécurité et la santé
au travail

■ Entreprises lauréates

Après le symposium, Monsieur François Biltgen, Ministre du Travail et des l'Emploi a récompensé 6 entreprises ayant mené des actions fortes et méritoires en matière de santé et de sécurité au travail dans le secteur de la construction:

- Renovation P. Bettendorf S.à r.l.
- Mutsch & Fils S.A.
- Randstad Interim S.A.
- Schindler S.à r.l.
- Soludec S.A.
- Tralux S.à r.l.



La motivation du personnel comme facteur de réussite

- Importants efforts de communication: panneaux indiquant les mesures de sécurité appliqués sur les véhicules, portes et hall du bâtiment en portugais
- Autocollant: «But 2004: 0 accident de travail»
- Récompense ad hoc des ouvriers respectant les mesures de sécurité et n'ayant pas d'accident
- Puniton des ouvriers ne respectant pas ses mesures
- Prime annuelle de 250,00 EUR pour chaque ouvrier n'ayant pas d'accident
- Prime supplémentaire de 100,00 EUR si aucun n'accident n'a lieu dans l'entreprise
- Prime de 50,00 EUR pour les ouvriers signalant un risque/danger
- Organisation d'activités sociales communes régulières
- Voyage d'entreprise de prestige en récompense de bons résultats: Las Vegas, sports d'hiver, ...
- «On vient travailler pour gagner sa vie et non pour la perdre!!!»

Schindler S.à r.l.

12, rue du Père Raphaël
L-2413 Luxembourg
Tél.: +352/48 58 58 – 1
Fax: +352/49 51 54
Site: www.schindler.lu
E-mail: schindler_lux@lu.schindler.com

Activité: Ascenseurs et monte-charge
Effectif: 95 personnes

Culture d'entreprise – «Un problème est une chance de faire mieux»:

- Retour d'information en cas de «non-conformité»: analyse d'un problème par un responsable qualité réalisée avec un technicien et responsable d'encadrement donnant lieu à un rapport
- Recherche de plusieurs solutions pour chaque problème. La première solution qui vient à l'esprit n'est pas systématiquement la meilleure
- Discussion des non-conformités éventuelles lors de comité 1 fois par mois, puis 1 fois par trimestre de manière approfondie
- Intégration du personnel dans les discussions et recherches de solutions
- Appel de qualité: propositions d'amélioration (techniques, matérielles, organisationnelles, etc. ouvertes à tous) pour la qualité, la sécurité et le confort donnant lieu à une rémunération ad hoc

Soludec S.A.

BP 132
L-4902 Bascharage
Tél.: +352/26 599 – 1
Fax: +352/26 599 599
E-mail: accueil@soludec.lu
Site: www.soludec.lu
Activité: Entrepreneurs – Bâtiments et constructions traditionnelles

Effectif: 500

Système informatisé de gestion des accidents et incidents:

- Gestion des déclarations d'accidents/incidents par chaque responsable de chantier
- Déclaration systématique des accidents et incidents
- Gestion des informations en temps réel
- Analyse des causes par le responsable sécurité et élaboration d'actions correctives/préventives
- Système permettant de générer automatiquement toutes les statistiques possibles des accidents/incidents: partie du corps, durée de l'absence, équipements de protection, etc...
- Résultats étudiés en revue de direction et donnant lieu à de nouvelles actions d'amélioration
- Document unique pour déclaration interne et déclaration à l'A.A.A.

Tralux S.à r.l.

156, route de LUXEMBOURG

L-3254 Bettembourg

Tél.: +352/52 36 80 – 1

Fax: +352/52 36 83

E-mail: contact@tralux.lu

Site: www.tralux.lu

Activité: Entrepreneur - bâtiments et constructions traditionnelles, travaux de génie civil

Effectif: 230

Accueil d'un nouveau «compagnon»:

- Pour le personnel fixe de l'entreprise comme pour les intérimaires ou les sous-traitants
- Accueil spécifique sur chaque chantier
- Remise du livret d'accueil reprenant les 10 règles d'or de la sécurité sur chantier
- Vérification des équipements de protection individuelle du compagnon
- Présentation du chantier et des risques inhérents à ce chantier spécifique
- Le tout formalisé sur un document signé par le compagnon et la personne en charge de l'accueil
- Enregistrement du document ainsi signé dans le système qualité
- «Ce n'est pas du temps perdu, c'est du temps gagné...»

Bulletin de demande d'information

- A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom: _____ Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____ Code postal, Localité: _____

Téléphone: _____ Fax: _____

E-mail: _____ @ _____ http:// _____

Je souhaite recevoir le CD distribué lors du symposium «Construire en sécurité»

Je souhaite recevoir la plaquette de présentation des 6 lauréats

Je souhaite être tenu informé des activités similaires organisées à l'avenir

Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI – Chambre de Commerce

Personne de contact: M. François Nénon

7, rue Alcide de Gasperi • L-2981 Luxembourg • Tél.: 42 39 39-335 • Fax: 43 83 26 • E-mail: eic@cc.lu

8-9 décembre 2004

Visite accompagnée au salon mondial de la **sous-traitance industrielle MIDEST**

«MIDEST» attend quelque 2.000 exposants de 41 pays et se positionne comme un salon d'affaires mais aussi comme une vitrine de solutions, un relais et une source d'informations sur les technologies porteuses de développements industriels et économiques concrets. Ce salon mondial de la sous-traitance offre aux visiteurs la possibilité de trouver de nouveaux sous-traitants, de découvrir l'évolution des procédés et des technologies et d'imaginer et de lancer de nouveaux produits grâce à de nouvelles applications.

La prochaine édition se déroulera du 7 au 10 décembre à Paris et mettra l'accent sur les thèmes suivants:

- Transformation des métaux: décolletage, usinage, machines spéciales, finition, traitements thermiques, traitements de surfaces en transformation des métaux, fixation industrielle, forge, fonderie,

chaudronnerie, produits semi-finis en transformation des métaux, production par mise en forme des métaux;

- Transformation des plastiques, caoutchouc, composites;
- Electronique, électricité, microtechniques;
- Outillages, moules, modèles, équipements;
- Services à l'industrie: ingénierie, étude, recherche, qualité, maintenance industrielle, services.

La visite accompagnée se déroulera du 8 au 9 décembre prochain et sera organisée par l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. L'EIC participe au projet «b2fair – Business to Fair» de la Commission Européenne. Le projet a pour but de favoriser et de renforcer les échanges de coopération «inter-entreprises» entre les visiteurs et les exposants lors

de foires internationales et de salons professionnels à l'étranger. L'EIC permet aux participants de la visite accompagnée d'établir des plannings de rendez-vous ciblés avec des

exposants et visiteurs du salon. La liste des exposants est déjà disponible sur le site web suivant: www.midest.com _Visitez_ Liste des exposants. Une liste des visiteurs inscrits dans le cadre du projet b2fair sera disponible à l'EIC (voir adresse au-dessous).

Le voyage à Paris sera effectué par autocar. Des chambres simples et des cartes d'entrée seront commandées par l'EIC. ■



Les entreprises intéressées à recevoir des informations détaillées sont invitées à contacter l'EIC par tél.: 42 39 39 372, par fax: 43 83 26 ou par e-mail: eic@cc.lu.

Comment mettre en place un intranet formation?

Tout d'abord, il faudra se faire un allié de la personne qui, au service informatique, sera notre correspondant pour la mise en œuvre du site. Une «mise en conditions» s'impose également pour le DRH et les collègues (tout particulièrement celui de la communication interne). Si le projet peut devenir plus large, par exemple, création de l'intranet DRH, il faudra préférer cette formule (la même démarche pourra être utilisée).

Lorsqu'un accord a été trouvé avec ces premiers acteurs, le service formation peut construire un avant-projet avec: les buts visés, les rôles des acteurs, un premier cahier des charges du site, une ébauche de la constitution du groupe de pilotage. Ces travaux seront validés en DRH et auprès de l'informatique.

Le groupe de pilotage sera ensuite constitué. Il comportera quelques directeurs ou collaborateurs directs du directeur, le responsable de la communication interne et le responsable informatique de l'intranet. Son animation sera assurée par le responsable formation.

Les premiers travaux du groupe porteront sur la définition des objectifs visés et sur la stratégie de mise en place (*quels acteurs choisir pour la réalisation des travaux et quels rôles leur faire jouer?*). On pourra partir d'une proposition construite par le service formation.

Par la suite, le groupe de pilotage n'interviendra plus que de façon épisodique sur l'initiative du responsable formation. On fera le point sur l'avancement des travaux. Si des difficultés sont rencontrées, le groupe de pilotage prendra des

La mise en place en entreprise d'un intranet formation est un projet qui demande une préparation et un suivi rigoureux. S'il doit réussir, il faut faire participer les futurs utilisateurs à sa construction. Cette participation tiendra compte du niveau de responsabilité des acteurs: un directeur travaillera sur les objectifs du site et sur la stratégie de mise en œuvre, l'agent de maîtrise, responsable de premier niveau participera à la mise en forme d'un guide en ligne du manager.

décisions correctives. Il sera également tenu informé des résultats par rapport aux objectifs et, si un audit est réalisé, il recevra une communication des résultats.

■ Éclater le projet global en sous-projets

Le groupe de pilotage structure le travail à faire et l'éclate en sous-projets. Les membres du groupe de pilotage font des propositions sur les personnes qui pourront être chargées de la réalisation. Nous donnons ci-dessous quelques exemples de sous-projets à initier:

- définir les informations qui seront accessibles par le biais de l'intranet;
- lister les informations qui, venant du terrain, transiteront par l'intranet pour arriver au service formation ou à d'autres acteurs à définir;
- rechercher les liens qui seront proposés avec des sites extérieurs;

- construire le sous-système d'information sur le plan de formation de l'entreprise; comment s'informer sur ce qui va être fait? Comment un directeur peut-il suivre son plan de formation glissant?
- intégrer le système de suivi budgétaire formation dans l'intranet;
- construire le sous-système d'inscription aux stages internes;
- imaginer l'accès à la base d'information sur les stages externes;
- définir le contenu des pages d'actualité;
- monter un site expérimental d'auto-formation pour un poste de travail choisi par le groupe de pilotage;
- détailler les statistiques formation accessibles sur l'intranet;
- construire les formulaires de remontée d'information vers le service formation (recueil des besoins, fixation des objectifs, inscription, évaluation...)

■ Constituer les groupes de réalisation

Il reste à trouver les partenaires et à mettre en route les groupes de réalisation. Ces derniers sont animés par un volontaire qui reçoit, du responsable formation, les consignes de travail. Chaque groupe travaille à son rythme, il doit toutefois respecter un calendrier de remise des travaux.

■ Disposer d'une équipe de réalisation informatique

Une équipe de réalisation informatique construit les sous-ensembles et assure leurs interfaces. Il peut s'agir de titulaires d'un contrat à durée déterminée ou d'une équipe d'étudiants, sauf si l'informatique a décidé de mettre ses propres moyens à disposition. Une maquette peut ainsi être réalisée.

■ Tester et modifier la maquette

On invite quelques volontaires à tester les fonctions du système. Leurs critiques, remarques et suggestions sont intégrées dans les travaux de mise au point. Toutes les pages basculent sur l'intranet de l'entreprise.

■ Lancer une opération d'information sur le site

Une information générale est étudiée par le groupe de pilotage. Le service formation, aidé de la communication interne, lance la campagne d'information. On choisira, pour ce lancement, une période propice, par exemple celle du recueil des besoins ou celle des inscriptions. Il est en effet souhaitable que très vite

une utilisation du site soit réalisée par le plus grand nombre possible de salariés.

■ Faire vivre le site, assurer sa mise à jour

Il restera à mettre à jour les pages, à être à l'écoute des remarques des visiteurs de façon à continuer à leur rendre service. Si le site est utile, il gardera une fréquentation importante et sera visité régulièrement.

■ Après quelques années de fonctionnement, auditer l'intranet formation

L'audit de l'intranet formation pourra se faire après quelques années d'utilisation. Les critères du référentiel d'audit seront choisis avec le groupe de pilotage en fonction des objectifs initialement choisis par les créateurs de cet intranet. Nous repreneons ci-dessous quelques exemples de critères pouvant être retenus.

Des données observables:

- Chaque responsable dispose des informations nécessaires à l'exercice de ses responsabilités.
- Les décisions prises en matière de formation sont diffusées auprès des acteurs concernés.
- La capitalisation des expériences portant sur l'ingénierie pédagogique est réalisée, via l'intranet.
- Les formés sont informés des objectifs finals et de formation avant le démarrage des actions.
- La communication sur le bilan formation (lisibilité – exhaustivité – périodicité...) est effective, via l'intranet.
- Le guide pratique formation figure dans l'intranet, il informe

sur les procédures à suivre par les différents acteurs.

- La clarté du guide, son aspect pratique (rapidité d'accès à l'information recherchée) sont effectives.
- L'intranet formation comporte le texte de la politique formation et son commentaire.
- Les principales procédures de gestion de la formation transitent par l'intranet.

Des données quantifiables:

- La visibilité de l'engagement de la direction en matière de formation sur l'intranet (nombre annuel d'articles signés de la direction et portant sur la formation...).
- Le nombre de visiteurs du site par catégorie professionnelle.
- Le % de salariés connaissant le plan de formation.
- Le % des besoins de formation qui transitent par l'intranet.
- Le % de salariés satisfaits de la forme de l'intranet formation.
- Les résultats des enquêtes d'image sur l'intranet formation.
- Le % de managers qui disposent d'un accès à l'intranet.
- Le % de salariés connaissant le droit au congé formation et les principaux aspects de la législation formation.
- Le % d'utilisation des moyens de formation mis à disposition sur l'intranet formation.
- La fréquence de mise à jour de l'intranet formation, sa régularité...

Rappelons que les critères choisis dépendent des objectifs assignés à l'intranet au moment de sa création.

Jacques Soyer, consultant indépendant, formateur à l'IFCC (site: www.jsconseil.com) ■

Appel public à **candidatures**

Le Fonds social européen (FSE) est le principal instrument financier permettant à l'Union européenne de concrétiser les objectifs stratégiques de sa politique de l'emploi.

Institué par le Traité de Rome, il s'agit du fonds structurel le plus ancien: depuis plus de 40 ans en effet, il investit, en collaboration avec les États membres, dans des programmes dont l'objectif est de développer les compétences et améliorer les perspectives professionnelles des citoyens européens.

Au Luxembourg, le Fonds social européen intervient dans deux programmes gérés par le Ministère du Travail et de l'Emploi:

- le document unique de programmation (DOCUP) au titre de l'objectif 3 du FSE qui consiste à soutenir l'adaptation et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi
- le programme d'initiative communautaire (PIC) EQUAL visant à expérimenter de nouveaux moyens de lutter contre les discriminations et les inégalités sur le marché du travail.

L'ensemble du budget retenu au Luxembourg dans le cadre de l'objectif 3 s'élève à € 95,70 millions pour la période de programmation 2000-2006. La quote-part du FSE est de € 41,16 millions.

Un des principaux changements par rapport aux appels à candidatures des années précédentes offre la possibilité de cofinancer des projets d'organisations patronales respectivement d'entreprises ou de groupements d'entreprises privées (dans le respect de la réglementation sur les aides d'Etat) en vue de maintenir, voire d'améliorer l'employabilité des salariés, notamment en matière de gestion anticipative et positive du changement et des restructurations économiques.

Conformément au plan financier, la participation du FSE est limitée à 45% du total du budget d'un projet. ■

L'appel à candidatures ainsi que la fiche de candidature sont disponibles à l'adresse url www.fse.lu.

28 septembre 2004

Remise des certificats aux lauréats de la formation

«**Management d'entreprise pour cadres et dirigeants**»

Le mardi 28 septembre 2004 a eu lieu dans les locaux de la Chambre de Commerce la remise des certificats de compétence professionnelle en «Management d'entreprise» aux lauréats de la promotion 2003/2004. La formation «Management d'entreprise pour cadres et dirigeants» organisée par l'IFCC, en étroite coopération avec HEC Liège et l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL), cible plus particulièrement les dirigeants de petites et moyennes



entreprises. D'une durée de 150 heures, le programme de formation s'articule autour de 8 modules abordant des matières aussi variées que le diagnostic stratégique, le management stratégique, le marketing, la gestion financière, le leadership, la gestion des ressources humaines et l'e-Business. Outre la partie enseignement, les participants ont dû réaliser un mémoire professionnel sur base d'un projet réel mené au sein de l'entreprise.

Cette sympathique cérémonie a vu les interventions de Madame Octavie Modert, Secrétaire d'Etat à la Culture, l'Enseignement Supérieur et la Recherche, Monsieur Paul Emering, chargé de direction de l'IFCC, Monsieur Marc Müller, membre du comité de direction de l'IUIL et Monsieur André Abraham, responsable du service «Entreprises» de HEC Liège.

Pour cette première session de la formation «Management d'entreprise

pour cadres et dirigeants», les certificats ont été remis aux personnes suivantes : André Bresmal, Romain Frieden, René Grosbusch, Ingrid Hoolants, Joseph Hollman, Pascal Jacquet, Pol Jamagne, Peggy Kind, Olivier Lang, Gilles Luciani, Patrick Mergen, Nathalie Muller, Jo Nagy, Daniel Oudrar, Aline Schou et Jim Schumann.

Les organisateurs tiennent à féliciter les lauréats pour leur engagement et leur dévouement tout au long de cette formation. ■

11 octobre 2004

Remise des certificats de réussite aux spécialistes du travail intérimaire

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), en étroite collaboration avec l'Union luxembourgeoise des entreprises de travail intérimaire (ULEDI), a organisé le lundi, 11 octobre 2004 en présence de M. F. Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi, une cérémonie de remise des certificats de réussite en l'honneur des lauréats de la «Formation de perfectionnement pour salariés permanents des entreprises de travail intérimaire». Parmi les quatorze stagiaires initialement inscrits, douze ont réussi, dont deux avec la mention «La Plus Grande Distinction», cinq avec la mention «Grande Distinction», trois avec la mention «Distinction» et deux avec la mention «Satisfaisant».

Dans son discours d'introduction, M. P. Emering, chargé de direction de l'IFCC, relevait les objectifs de cette formation sectorielle, mise en place en 2003 par l'IFCC. D'une durée de 40 heures, elle a comme objectif d'aider les salariés des en-

treprises de travail intérimaire à mieux cerner et maîtriser les spécificités du travail intérimaire, d'un point de vue légal, financier et institutionnel.

Dans son allocution, M. François Biltgen relevait le rôle économique des entreprises du travail intérimaire sur le marché de l'emploi ainsi que l'accord cadre entre l'Administration de l'Emploi et l'ULEDI, en vue du placement de demandeurs d'emplois résidents.

M. Daniel Oudrar, Président de l'ULEDI, soulignait qu'une meilleure compétence et performance du personnel, permettent à l'entreprise de mieux répondre à l'exigence accrue

de la clientèle. C'est dans cette optique, qu'en 2001 lors du renouvellement des conventions collectives réglementant le secteur du travail intérimaire au Luxembourg, il a été convenu entre partenaires sociaux que les efforts en matière de formation des salariés des entreprises de travail intérimaire soient renforcés.

Les certificats ont été remis aux personnes suivantes: CROSSON Stéphane, DAUPHIN François, DEMMERLÉ Chantal, HEITZ Cathy, MERTES Shirley, OCHEM Daniel, ROOSEN Caroline, SAPRANKOFF Stéphane, STAHL Laëtitia, STERNA Angèle, VINTER Nadine et WAGNER Sandra. ■



20 octobre 2004

Remise des certificats de compétence professionnelle en «**Management des ressources humaines**»

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) a organisé le mercredi 20 octobre 2004 une remise des certificats en l'honneur des lauréats de la 1^{re} promotion de la formation en «Management des ressources humaines». Parmi les 14 stagiaires qui ont suivi l'entièreté du cycle de formation, sept candidats ont reçu un certificat de compétence professionnelle.

Cette nouvelle formation d'une durée de 100 heures, organisée en collaboration avec l'Institut Commercial de Nancy (ICN) ainsi que les sociétés de consultance Deloitte et PricewaterhouseCoopers a comme objectif de transmettre au participant les compétences nécessaires afin de mettre en place, de développer ou de perfectionner le management des ressources humaines de son entreprise. Elle cible les directeurs et res-



ponsables des ressources humaines, ainsi que les dirigeants de PME/PMI.

Le mode d'évaluation de la formation comprend une évaluation en continu sous la forme d'études de cas à réaliser dans l'entreprise, ainsi que la réalisation et la présentation d'un mémoire professionnel.

Dans le cadre de cette 1^{re} promotion, un certificat de compétence professionnelle a été remis aux lauréats suivants:

- Madame Louis Sandrine
- Monsieur Pirrotte Jeannot
- Monsieur Regenwetter Jos
- Monsieur Schroeder Joé
- Madame Stevens Virginie
- Monsieur Thiry Michael
- Monsieur Van Ingelgom Thierry

La 2^e promotion de la formation «Management des ressources humaines» sera lancée début 2005.

Pour de plus amples renseignements, prière de bien vouloir contacter l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce, Mlle Eliane Theis, Tél.: 42 39 39 225; e-mail: eliane.theis@cc.lu

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

A.R.TECH. SOCIÉTÉ ANONYME
L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu



PROGRAMME DE FORMATION 2004

INTITULÉ	DATES	HORAIRE	PRIX
AFTER WORK TRAINING PROGRAM			
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES			
Gestion et calcul des salaires	30/11/2004	mardi et jeudi de 18.30 - 21.00	150 €
SÉMINAIRES			
MARKETING ET COMMERCIAL			
Balanced scorecard: Traduire la stratégie d'entreprise en objectifs opérationnels	19, 26/11/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	265 €
Informatique et gestion commerciale	19, 11 et 3/12/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	265 €
DÉVELOPPEMENT PERSONNEL			
Gestern Mitarbeiter – heute Führungskraft	22, 23/11/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	265 €
Motivation personnelle	2, 3/12/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	265 €
RELATIONS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES			
Erfolgreicher telefonieren im Beruf: Effiziente Kundenorientierung am Telefon	18, 19/11/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	265 €
Richtige Mitarbeiterführung und Delegation von Verantwortung	22, 23/11/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	265 €
DROIT			
Structures représentatives de personnel au niveau de l'entreprise	19/11/2004	08.30 - 14.00	140 €
FISCALITÉ			
Implications fiscales de la structure juridique de l'entreprise	16/11/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	160 €
Aspects pratiques de la gestion de la fiscalité directe de l'entreprise	3/12/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	160 €
ACHATS ET LOGISTIQUE			
Audit de la performance logistique	8/12/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	160 €
QUALITÉ ET ORGANISATION			
Mise en place et suivi de la norme ISO 14001	29, 30/11/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	265 €
Mise en place et suivi de la norme ISO 9001 version 2000	2, 3/10/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	400 €
BUREAUTIQUE			
MS-Excel - Suivez vos valeurs boursières	17/11/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	160 €
MS-Excel - Durchführung effektiver Analysen	25, 26/11/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	265 €
CYCLES DE FORMATION			
MANAGEMENT DES COMPÉTENCES			
La politique de communication et le pilotage du changement	25, 26/11/2004 27/11/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 18.00 08.30 - 12.30	400 €
Les systèmes d'information et la performance en ressources humaines	13, 14/12/2004 15/12/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 18.00 08.30 - 12.30	400 €
MANAGEMENT DE LA FONCTION FORMATION EN ENTREPRISE			
Elaboration et mise en œuvre du plan de formation	25, 26/11/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 18.00	150 €
Evaluer la formation et ses effets	9, 10/12/2004	08.30 - 12.30 et 14.00 - 18.00	150 €

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

||| Locaux:

7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

✉ Adresse postale:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

☎ (+352) 423939-220

☎ (+352) 423939-820

✉ info@ifcc.lu

🌐 www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce
Fabricant de succès

Workshop on the current situation of the European Space Industry and Opportunities for the Luxembourg companies

In the framework of the Luxembourg co-operation agreement with the European Space Agency (ESA) and in order to support Luxembourg and ESA in defining the most appropriate industrial space policy for future space activities, an assessment of Luxembourg's industrial and research capacities has been performed. This 2-day workshop held on 4th-5th October 2004, was organised by Luxinnovation (National Agency for Innovation and Research), ESA official Contact Point in Luxembourg.

Some 40 Luxembourg companies and research centres from the telecommunication, but also industry, services and research sectors



took part in the plenary sessions of this workshop.

The workshop's objective was to provide industry, institutions and service providers of Luxembourg with an overview of the current situation of the European space sector (where and how to access it, who are the players, what are the trends).

Moreover, 25 of the invited companies also participated in a series of bilateral meetings in order to establish a mapping of Luxembourg

capabilities and potentialities as regards space industry; eventually companies and research centres should be provided with specific advice.

Following this consultation, a report will be prepared by Bertin Technologies (consulting company) for ESA and the Luxembourg Government. General conclusions will also be unveiled on the occasion of a debriefing meeting in December 2004.

For further information, please contact:
 M. Jean TRIMBOUR, Luxinnovation,
 Phone: +352 43 62 63 -1,
 Email: jean.trimbour@Luxinnovation.lu

Kompetenz im Hallenbau

Wir von Brüninghoff planen und bauen seit beinahe 30 Jahren für die unterschiedlichsten Branchen in Deutschland. Das heißt: 30 Jahre tägliche Problemlösung, Planungsleistung, Fertigungskompetenz in Holzleim-, Stahl- und Fertigbetonbauweise, Bauleitung und Projektmanagement. In diesen Jahren wurden Bauvorhaben für Industrie und Gewerbe sowie Sportstätten und landwirtschaftliche Gebäude erfolgreich geplant und bis zur schlüsselfertigen Übergabe begleitet.

Für uns ist eine Planung nur gut, wenn die gewählten Baustoffe aus Holz, Stahl oder Stahlbeton, die Konstruktion und die Funktionalität auf lange Sicht den Erwartungen unserer Bauherren entsprechen. Die Basis dafür ist eine ausreichende Planungstiefe. Wir planen nicht nur wirtschaftlich im Sinne einer sparsamen Verwendung von Baumaterialien oder optimierter Grundrisse, sondern denken auch an die späteren Betriebskosten der Projekte. Eine kurze Bauzeit durch präzise Ausführungsplanung,

perfekte CAD-Planung des Objektes, hohe Vorfertigung von Fertigteilen und Bauelementen, Herstellung auf modernsten CNC-Fertigungsanlagen im eigenen Betrieb, die umfassende Bauleitung sowie permanente Kostenverfolgung und Kontrolle aller Arbeitsabläufe während der gesamten Realisierungsmaßnahme sind für uns wesentliche Maßnahmen für einen wirtschaftlichen Bauverlauf und eine reibungslose Montage. Das ergibt die Sicherheit für den schlüsselfertigen Hallenbau.

Auf uns kann man sich verlassen. Bei uns kommt alles aus einer Hand. Nahezu 200 kompetente Mitarbeiter in allen Bereichen engagieren sich für Sie. Und wir wissen, worum es geht und worüber wir sprechen. Das alles macht uns zu kompetenten Partnern im Hallenbau.

Unser Ziel ist es, Ihr Vertrauen zu gewinnen.



Brüninghoff

Holzleimbau
 Zimmerei
 Beton- und Stahlbau
 Fertigteile
 Schlüsselfertiges Bauen

Industriestraße 14 · D-46359 Heiden/Westfalen · Postfach 11 63 · D-46355 Heiden/Westfalen
 Tel. +49 (0) 28 67/ 97 39-0 · Fax +49 (0) 28 67/ 97 39-900 · Internet: www.brueninghoff.de · E-Mail: info@brueninghoff.de

La clé de la personnalisation de votre visite sur www.innovation.public.lu

Chaque document publié sur le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche est indexé suivant une liste détaillée de domaines technologiques. Ce système d'indexation régulièrement mis à jour permet à tout utilisateur d'effectuer ses recherches sur le Portail en tenant compte de technologies spécifiques.

Performance

Le Portail dispose ainsi, en plus du moteur de recherche simple, d'un moteur de recherche avancée qui propose de nombreuses combinaisons de recherche. Pour chaque requête effectuée, le contenu des rubriques sélectionnées est

I www.innovation.public.lu

parcouru en tenant compte des critères choisis, dont par exemple les domaines technologiques.

Pertinence

Les moteurs de recherche du Répertoire des compétences technologiques, du Marché des tech-

nologies, des Appels, de l'Agenda de l'innovation et des Publications offrent chacun des possibilités de recherches thématiques, toujours plus pertinentes grâce à la sélection des domaines technologiques.

Gain de temps

En s'identifiant dans l'Espace membres, les membres du Portail peuvent même effectuer des recherches qui tiennent compte de la sélection des domaines technologiques enregistrée lors de leur inscription. ■

Pour bénéficier de ces avantages,
visitez www.innovation.public.lu et procédez à votre Inscription gratuite dans Espace membres

2-3 decembre 2004

WMCSA 2004:

6^e atelier sur les systèmes et applications informatiques mobiles de l'IEEE

Le 6^e atelier sur les systèmes et applications informatiques mobiles de l'IEEE (Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens) se tiendra dans la région du Lake District, au Royaume-Uni. Les présentations seront principalement axées sur les applications, les systèmes et les environnements. L'intérêt se portera en particulier sur les thèmes suivants:

- prise en charge de systèmes d'exploitation et de systèmes

distribués pour l'informatique mobile et l'informatique diffuse;

- nouveaux environnements et applications pour l'informatique mobile et l'informatique diffuse;
- coordination, agrégation et interaction spontanée de périphériques et d'applications;
- sécurité et protection de la vie privée dans les systèmes mobiles et les systèmes diffus;
- gestion, facilité d'utilisation, disponibilité et complexité dans les

systèmes mobiles et les systèmes diffus;

- autres défis propres à la mobilité et l'informatique diffuse ou aggravés par elles. ■

Pour en savoir plus visitez:
www.innovation.public.lu /
Agenda de l'innovation
ou visitez:
<http://wmcsa2004.lancs.ac.uk/>

20 ans de promotion de l'innovation et de la **R&D au Luxembourg**

Le 13 décembre prochain, LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, fêtera ses 20 années d'existence au service des entreprises, organismes de recherche et porteurs de projets innovants.

■ Naissance de l'agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche

Partant de la réflexion que les entreprises et organismes de recherche ont besoin d'un interlocuteur privilégié qui les renseigne sur les aides et services existant en matière d'innovation et qui les assiste dans l'élaboration de leurs projets tant au niveau national qu'europpéen, le Ministère de l'Economie, la FEDIL et la Chambre de Commerce ont créé, en 1984, un service commun de promotion et d'assistance à l'innovation et la recherche: LUXINNOVATION.

LUXINNOVATION a été définie comme le point d'accueil innovation et recherche au Luxembourg ayant pour vocation d'encourager la participation des entreprises aux programmes nationaux et transnationaux de R&D et de renforcer leur collaboration avec les centres de recherche publics.

L'innovation et la recherche se révélant des facteurs incontournables de la croissance et de la compétitivité des entreprises, la demande de services auprès de LUXINNOVATION s'est fortement accrue au fil des années. De cette demande croissante ont découlé les renouvellements successifs de la convention initiale et la motivation de deux autres organisations à rejoindre le partenariat de LUXINNOVATION: le

Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (en charge de la politique de recherche dans le secteur public) en 1992 et la Chambre des Métiers en 1998.

LE GIE

Souhaitant consolider les acquis de l'association de fait, le Ministère de l'Economie, le Ministère en charge de la recherche dans le secteur public, les Chambres professionnelles et la FEDIL ont doté l'Agence d'une base juridique propre et constitué le 27 novembre 1998 le groupement d'intérêt économique LUXINNOVATION GIE.

Trois objectifs sont à la base de la création de cette nouvelle structure:

- la sensibilisation renforcée des entreprises et organismes de recherche à l'innovation et au renouvellement permanent de leur gamme de produits et procédés comme facteur de compétitivité;
- l'information des entreprises sur l'évolution technologique et les moyens (instruments de financement notamment) disponibles pour mettre à profit cette évolution;
- l'assistance des entreprises et porteurs de projets dans l'appréciation des possibilités d'innovation, la définition et le suivi de leurs projets de R&D ou la recherche de partenaires de collaboration technique notamment avec le secteur public.

De par son partenariat et son mode de financement, LUXINNOVATION s'assure une position neutre par rapport à l'ensemble des offreurs de services financiers et technologiques et garantit la confidentialité des informations reçues à l'égard de tiers.

■ 20 ans de soutien aux projets innovants et technologiques

Les synergies développées entre les partenaires et l'expérience acquise sur le terrain ont permis la mise en place d'une structure souple et efficace composée aujourd'hui d'une quinzaine de conseillers pluridisciplinaires.

Tout au long de son existence, LUXINNOVATION a poursuivi ses activités permanentes d'information, de conseil et d'assistance. Cela s'est traduit sur le plan national par une plus grande présence auprès des entreprises, organismes de recherche et porteurs de projets innovants, et, sur le plan international, par une implication croissante dans les initiatives et programmes européens et transnationaux d'innovation et de R&D.

Par ailleurs, l'Agence a continuellement renforcé sa collaboration transfrontalière avec les universités et centres de recherche. LUXINNOVATION joue également un rôle actif d'interface dans le cadre de la coopération technologique entre les acteurs privés et publics dans le domaine de la R&D et de l'innovation.

■ Soirée d'anniversaire

Le 13 décembre prochain, LUXINNOVATION sera heureuse d'accueillir ses partenaires à partir de 17 heures pour retracer et fêter 20 années de projets innovants et de recherche. Ce 20^e anniversaire sera rehaussé par la présence de M. Jeannot KRECKE, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et de M. François BILTGEN, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. ■

<http://www.luxinnovation.lu>

Lancement de la troisième édition de l'Internet **Business Trophy**

Le vendredi 8 octobre 2004, l'APSI (Association des Professionnels de la Société de l'Information) a invité à une conférence de presse pour présenter le lancement de la troisième édition de l'Internet Business Trophy (IBT 2004).

L'APSI est une fédération patronale rattachée à la Confédération luxembourgeoise du commerce (CLC). Elle regroupe aujourd'hui quelque 50 membres actifs dans les domaines des technologies de l'information et de la communication (ICT).

L'Internet Business Trophy a été créé en 2001/2002 en vaste collaboration avec les médias luxembourgeois et les chambres professionnelles, ceci afin de créer une plate-forme de présentation et de promotion des développements ICT au Luxembourg. Complémentaire aux trophées de la publicité organisés par l'FPC (Fédération des Professionnels de la Communication), les IBT visent surtout à récompenser le volet «business» et «technologie» des projets Internet réalisés au Luxembourg.

Dans sa présentation d'introduction, M. Alfred Wilms, Président de l'APSI, est revenu sur l'atmosphère morose sur le marché global et sur celui de l'informatique en particulier au cours des trois dernières années. Le secteur des ICT compte pour lui seul 450 chômeurs et des initiatives comme eLetzebuerg n'ont pas su, outre l'échec communicationnel, relancer la dynamique du marché.

Revendications de l'APSI

L'APSI déplore le manque d'efficacité et de création de valeur réelle

pour les administrés au niveau d'une initiative eLetzebuerg. «Valeur contre Vapeur», telle pourrait se résumer une vision APSI sur les projets en cours et ceux qui seraient encore à venir. Il faut dépasser la simple vue traditionnelle des administrations et soutenir et amplifier la valeur réelle créée pour les utilisateurs finaux des projets.

L'APSI se réjouirait d'une fédération des moyens intellectuels et industriels au Luxembourg, que ce soit au niveau des entreprises, de la recherche publique ou de l'Université de Luxembourg, ceci afin d'amplifier le dialogue et articuler des objectifs et des actions supportés par un chacun. Il faut identifier, articuler et réaliser des objectifs communs à fortes retombées conjoncturelles pour le marché.

Dans ce même contexte il serait intéressant d'avancer dans des initiatives prises déjà par le gouvernement et de promouvoir davantage le produit «Luxembourg». L'APSI se réjouirait d'un repositionnement de l'ILR. Le projet LUXTRUST devra entraîner une facilitation du commerce électronique au Luxembourg et devrait aller de pair avec des allègements fiscaux.

Actions 2005

Pour l'exercice 2004/2005, APSI s'est fixée un vaste programme d'actions qui devra lui assurer une plus forte présence dans les médias et une plus grande analyse et prise en considération des enjeux pour les acteurs de la société de l'information:

- mise en place de plate-formes collaboratives afin de faciliter le dialogue entre membres et de mieux communiquer sur les

enjeux et les projets en cours (Conférences, Programme de qualité dans les entreprises, Avis et commentaires légaux, Référentiel économique et légal, ICAN 2005,...)

- Articulation d'un Etat des Lieux au Luxembourg afin d'appuyer les revendications de l'APSI et de ses membres
- Internet Business Trophy 2004.

A la suite de ces notes d'introduction et de positionnement de l'APSI, le Vice-Président, M. Daniel Eischen a officiellement lancé l'IBT 2004 et présenté le cadre de ce concours professionnel.

M. Eischen est tout d'abord revenu sur le positionnement de l'Internet Business Trophy et a souligné qu'il représente un complément aux Trophées de l'FPC, puisqu'il s'adresse aux projets et aux solutions plus technologiques qui ne sont pas considérés par les professionnels de la communication. L'IBT dépasse les notions de design et d'ergonomie et s'attache aux technologies mises en place et aux résultats économiques et organisationnels engendrés pour la société cliente.

Les deux éditions précédentes de l'IBT ont connu un important succès auprès des professionnels de la société de l'information et les responsables de l'association s'attendent à un minimum de 20 projets éligibles pour l'édition 2004. Pour rappel, les trophées 2003 avaient été remportés par les sociétés Infodata et Sales Lentz.

M. Eischen a passé ensuite en revue les divers points de la brochure de présentation qui est annexée au présent communiqué de presse: objectifs de l'IBT, sociétés et



projets éligibles, dépouillement, récompenses, calendrier.

Il est à souligner que la grande nouveauté de l'édition 2004 sera la suivante: jusqu'à présent chaque projet soumis devait être soutenu

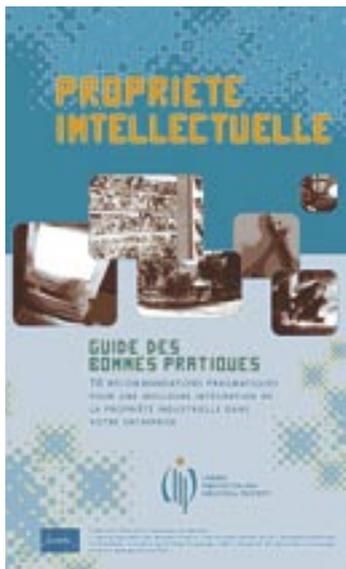
par un couple de partenaires, la société ICT et la société cliente. Pour l'édition 2004, une entreprise ICT peut également soumettre un projet seule, sous condition que le projet ait connu une implémentation réelle

au Luxembourg; tous les simples projets de recherche sont donc exclus. Ceci devra permettre à plus d'entreprises de présenter des projets pour l'IBT 2004. ■

Pour toute information complémentaire, prière de consulter le site www.apsi.lu ou de contacter M. Daniel Eischen au GSM: 091 167032 ou par e-mail: apsi@interact.lu

Propriété

Les Bonnes pratiques en matière de Propriété Intellectuelle



Un consortium européen représentant cinq Offices Nationaux de Brevet ou de Propriété Intellectuelle – Espagne, Grèce, Irlande, Italie et Luxembourg – ont, avec leurs partenaires respectifs, développé des outils de promotion de la Propriété Intellectuelle dans le cadre d'un projet cofinancé par le 5^e Programme Cadre de la Commission Européenne.

Le projet LIIP – Linking Innovation and Intellectual Property, coordonné par le Centre de Recherche Public Henri Tudor (www.tudor.lu) a comme objectif d'améliorer la sensibilisation des acteurs de l'innovation à l'importance croissante de la Propriété Intellectuelle et d'accroître leurs connaissances par des outils pratiques et concrets.

Cette initiative a permis le développement de deux outils qui sont ainsi mis à disposition des acteurs de l'innovation, principalement des PME, PMI et de la communauté scientifique.



■ Le Guide des Bonnes Pratiques

Cette publication, principalement dédiée aux dirigeants de PME, mais également utile aux chercheurs et aux inventeurs particuliers a comme objectif de fournir des informations pratiques et concrètes au sujet de la Propriété Intellectuelle.

Ce guide contient 10 recommandations pragmatiques:

- Soyez conscient de votre capital intellectuel
- Sachez ce qu'est la Propriété Intellectuelle
- Protégez vos actifs immatériels
- Choisissez la meilleure protection pour vos actifs intellectuels
- Obtenez la protection
- Intégrez la Propriété Industrielle dans votre stratégie
- Utilisez l'information relative à la Propriété Industrielle

- Créez de la valeur avec vos droits de Propriété Industrielle
- Défendez vos droits de Propriété Industrielle
- Consultez des experts

Ces recommandations visent à faire prendre conscience au lecteur du potentiel de Propriété Intellectuelle dont dispose son entreprise ou son institution, de la meilleure façon de la protéger et de la valoriser commercialement.

Les recommandations sont complétées par 5 études de cas illustrant différentes situations concrètes liées aux droits de propriété intellectuelle auxquelles les PME peuvent être confrontées.

En 54 pages, cette publication propose une démonstration claire des bénéfices qu'engendre une meilleure exploitation de la Propriété Intellectuelle en terme de protection légale des innovations, de visibilité technologique et d'avantage concurrentiel par l'utilisation de l'information disponible.

Ce guide, disponible en anglais, français, italien, espagnol et grec, est gratuit. Les versions imprimées française et anglaise peuvent être obtenues auprès du Centre de Veille Technologique du CRP Henri Tudor par courrier électronique à l'adresse cvt@tudor.lu ou en contactant les

Offices Nationaux de Grèce, Espagne, Italie et Irlande pour les autres versions linguistiques.

Les versions électroniques de ce guide (format pdf d'Adobe®) peuvent être téléchargées depuis les sites Internet www.veille.lu et www.brevet.lu ainsi que depuis les sites des différents partenaires du projet LIIP.

■ La boîte à outils Propriété Intellectuelle – IP Toolbox

Une boîte à outils Propriété Intellectuelle a également été développée dans le cadre du projet LIIP. Le CD-Rom intitulé «IP Toolbox» contient:

- La version électronique du Guide des Bonnes Pratiques qui permet une navigation hypertexte à travers le contenu du guide disponible dans les cinq langues avec le support d'un glossaire sur la Propriété Intellectuelle.
- Une partie consacrée aux spécificités nationales en matière de Propriété Intellectuelle des cinq pays partenaires du projet (Espagne, Grèce, Irlande, Italie et Luxembourg).
- 19 études de cas illustrant les bénéfices d'une exploitation judiciaire de la Propriété Intellectuelle.

Un outil interactif d'évaluation permettant d'effectuer un diagnostic rapide des pratiques de Propriété Intellectuelle de l'entreprise. Une série de questions est posée et un rapport mettant en évidence les points forts et faibles de l'entreprise est généré automatiquement. ■

Le CD-Rom peut être obtenu gratuitement par simple demande auprès du Centre de Veille Technologique du CRP Henri Tudor (cvt@tudor.lu) ou auprès des Offices Nationaux des différents pays partenaires.

1,2,3,GO

1,2,3,GO:

feu vert pour la cinquième édition

1,2,3,GO pourrait rimer avec «partage réussi de l'expérience» ou encore «découvreur de talents». Lancée en avril 2000, les éditions du réseau inter-régional 1,2,3,GO se sont succédé avec succès. Toutes ont confirmé l'utilité d'un tel programme pour épauler les créateurs d'entreprise. En effet, le réseau, qui compte actuellement 270 coaches – des cadres et dirigeants pour la majorité – fournissent gratuitement et en toute confidentialité des conseils personnalisés à de futurs entrepreneurs innovants. L'objectif est de les aider à développer un plan d'affaires gagnant selon un concept d'évaluation développé par le bureau de Conseil McKinsey. Le plan d'affaires constitue une étape fondamentale lors de la création d'une entreprise. Ainsi, en l'espace de quatre années, le réseau a contribué à la réalisation de plus de 500 plans d'affaires. Près de 150 d'entre eux ont été récompensés par des prix allant jusqu'à 10.000€. Au

total, pas moins de 120 sociétés ont été créées et quelque 500 nouveaux emplois générés, pour 32 millions d'€. Le chiffre d'affaires moyen annuel.

En septembre 2003, une nouvelle organisation a été mise en place. L'opération a été, pour cette dernière édition, pilotée par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région (Belgique francophone, Lorraine, Grand-Duché du Luxembourg, Sarre et Trèves) et Business Initiative. Une collaboration qui s'est révélée fructueuse avec l'apport d'idées nouvelles, l'élargissement du réseau avec une cinquantaine de coaches et un choix de formations plus étendu.

Le réseau 1,2,3,GO va maintenant profiter de ces bons résultats pour parfaire l'initiative. Plusieurs projets pour le lancement de la nouvelle édition sont en bonne voie. Premièrement, et en collaboration avec les CCI, 1,2,3,GO souhaite rassembler un «comité des sages» et



impliquer davantage les sponsors et les membres du réseau. Ces derniers apporteront un regard extérieur sur l'initiative et des idées nouvelles pour sa pérennité. Deuxièmement, des plates-formes de financement seront relancées dès que le besoin s'en fera sentir. Les meilleurs projets – 4 ou 5 en moyenne par plate-forme – seront entraînés à se présenter en dix minutes, dans le but de convaincre un panel d'investisseurs. Un dernier point est à l'étude: l'accompagnement des start-up après création. Il faut mettre en place un outil pour financer les projets ainsi qu'un système d'encadrement par des coaches spécialisés après création. Reste encore à trouver les fonds pour financer cet outil.



Dans l'organisation future, les CCI vont encore renforcer leur rôle de moteur dans la maturation des projets de créations d'entreprises et l'asbl Business Initiative restera responsable des orientations stratégiques du parcours, des actions de communication et des contrats de sponsoring. L'édition 2005 continuera dans la même lignée tout en ciblant prioritairement les porteurs de projets innovants pour répondre au souhait des coaches. 1,2,3,GO rappelle aussi les limites d'un plan d'affaires. S'il constitue une première étape essentielle, il n'est pas suffisant pour créer une société. Après l'épreuve du plan d'affaires, il

reste encore au créateur à travailler la présentation orale, à constituer une équipe de gestion solide, ou encore à convaincre des investisseurs pour trouver du financement! Cette dernière partie ne fait pas ou pas encore partie des prérogatives d'1,2,3,GO même si, comme il a été mentionné auparavant, des plateformes de financement seront organisées avec les meilleurs projets pour les investisseurs privés avec qui 1,2,3,GO est en contact.

Si 1,2,3,GO démarre officiellement l'édition 2004-2005, les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes! Les meilleurs projets innovants de la Grande Région seront sélectionnés

par un jury, composé de membres du réseau. La remise de prix inter-régionale aura lieu l'année prochaine en juin. Des prix importants et en espèces sont à gagner. D'ici là, un plan d'affaires détaillé devra être remis pour le 24 mai, afin de pouvoir concourir à cette remise de prix. Pour le Luxembourg, Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche assure le suivi des projets luxembourgeois.

Vous pouvez à tout moment déposer vos projets en toute confidentialité sur le site: www.123go-networking.org (rubrique «Dépôt d'idées»). ■

Recherche

Le CRP-Gabriel Lippmann

s'équipe pour de nouveaux projets de biotechnologie



La Cellule de Recherche en Environnement et Biotechnologies (CREBS) a inauguré fin octobre sa nouvelle plate-forme en protéomique et sa station de travail robotisée.

Le Centre de Recherche Public-Gabriel Lippmann a franchi une nouvelle étape importante en inaugurant sa plate-forme en protéomique, domaine d'analyse du vivant qui est en plein essor partout dans

le monde, avec des applications aussi bien en biotechnologies vertes qu'en santé humaine.

Le CRP-Gabriel Lippmann marque ainsi clairement sa volonté de participer à cette nouvelle phase de développement des biotechnologies. Notamment grâce à l'acquisition récente de la station de travail robotisée, dont on ne trouve qu'une demi-douzaine d'exemplaires dans les centres de recherche européens, la nouvelle plate-forme deviendra rapidement un pôle d'intérêt national voire transnational.

Les potentialités de cette plate-forme sont démontrées par les nombreux projets actuellement déjà en cours dans la Cellule de Recherche en Environnement et Biotechnologies, dirigée par le Professeur Lucien Hoffmann. Parmi ceux-ci, citons des projets en biotechnologies végétales, en technologies environnementales, en conservation des ressources gé-

nétiques, en nutrition, en toxicologie et sécurité alimentaire. En outre, à côté de ces activités de recherche, la plate-forme propose des formations en protéomique ainsi que des services pour les chercheurs et les industriels.

Le CRP-Gabriel Lippmann a choisi depuis ses débuts les biotechnologies, plus particulièrement les biotechnologies appelées «vertes» comme un de ses axes de recherche et développement. Aujourd'hui une trentaine de chercheurs y travaillent dans ce domaine, que ce soit dans les biotechnologies appliquées à l'agriculture, à la sylviculture, à la viticulture ou aux problèmes environnementaux.

Vu ses nombreux projets avec les acteurs locaux, mais aussi sa bonne intégration dans les réseaux scientifiques internationaux, la Cellule de Recherche en Environnement et Biotechnologies

peut d'ores et déjà être considérée comme un centre de compétence dans le domaine: un centre de ressources pour l'agriculture luxembourgeoise, mais aussi un centre de ressources auquel le gouvernement peut avoir recours dans sa politique de diversification économique, diversification dans laquelle les biotechnologies sont souvent mises en avant. La cellule est d'ailleurs d'ores et déjà le laboratoire de référence pour la protéomique végétale de l'entreprise General Electrics Healthcare-Biosciences.

Les biotechnologies constituent un outil important pour le développement durable de l'agriculture, des forêts, ainsi que du secteur agroalimentaire. A condition d'être judicieusement associées à d'autres technologies de production de den-

rées alimentaires ou de produits et de services agricoles, les biotechnologies pourront, au cours du nouveau millénaire, contribuer dans une large mesure à la satisfaction des besoins d'une population en expansion et toujours plus urbanisée.

Grâce aux méthodes biotechnologiques, des organismes permettant d'améliorer la qualité des denrées alimentaires ou de nettoyer des écosystèmes fragiles après déversement d'hydrocarbures et de métaux lourds ont été mis au point. Les cultures de tissus permettent de produire du matériel végétal plus sain et d'assurer aux agriculteurs des rendements accrus. La sélection pratiquée à l'aide de marqueurs et les empreintes génétiques permettent de mettre au point beaucoup

plus rapidement et de manière beaucoup plus ciblée des génotypes améliorés pour toutes les espèces vivantes. Elles fournissent aussi de nouvelles méthodes de recherche susceptibles de faciliter la conservation et la caractérisation de la biodiversité.

Grâce à ces nouvelles techniques, les scientifiques pourront améliorer l'efficacité de la sélection visant à résoudre certains problèmes agronomiques réputés insolubles, comme la résistance à la sécheresse et l'amélioration des systèmes racinaires. Autant de bonnes raisons qui ont poussé le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Fonds National de la Recherche et le CRP-Gabriel Lippmann à investir dans ce genre d'équipement scientifique. ■

P O U R U N E N V I R O N N E M E N T S A I N



- LOCATION CONTENEURS
- EVACUATION/TRAITEMENT DE DECHETS
- ASSAINISSEMENT DE SITES CONTAMINES
- DESTRUCTION DE DOCUMENTS

H O R S C H E N T S O R G U N G S . A R . L .



HORSCH ENTSORGUNG S.A.R.L. • 51, RUE HAUTE • L-1718 LUX./HAMM • INTERNET: <http://www.horsch.lu/> • E-MAIL: horsch@vo.lu • TEL. 42 88 42-1 • FAX 42 88 40

Evolution récente et perspectives de la **situation économique** au **Luxembourg**

A l'issue du troisième trimestre, l'ensemble des indicateurs disponibles pour 2004 pointent dans le sens d'une accélération de la croissance économique pour cette année.

Il est possible que 2005 soit moins bonne sur le plan de l'activité mondiale, notamment du fait de risques liés à l'envolée des prix pétroliers et à un rythme de croissance plus faible aux États-Unis et dans la zone asiatique. Les données récentes du projet de budget luxembourgeois indiquent cependant que ces risques pourraient être d'une certaine manière compensés, au niveau national, par une impulsion budgétaire forte.

Tels sont les faits saillants de la Note de Conjoncture n°2-2004, que le STATEC vient de publier sur son site Internet. Les prévisions de croissance pour 2004 et 2005, l'évolution récente des principales branches d'activité, l'inflation, les salaires, les relations économiques extérieures et le marché du travail y sont traités en détail. Cette Note comporte en outre plusieurs encadrés qui laissent la place à des analyses plus spécifiques sur des thèmes tels que les nouveaux États membres de l'Union européenne, le lien entre croissance et chômage, les ventes de cigarettes au Luxembourg, la relation entre les indices boursiers et la croissance, les grands pays émergents ou encore le travail intérimaire.

■ Une croissance et des prévisions de croissance revues à la hausse

D'une part, les résultats des comptes nationaux, en particulier la partie la plus regardée qui est celle de la croissance du PIB, ont été considérablement révisés à la hausse pour 2002 et 2003. Ces révisions impliquent des améliorations au niveau d'indicateurs dérivés tels que la productivité, le coût salarial unitaire et encore le déficit public. Ceux-ci sont au cœur de l'analyse économique et des débats sur la compétitivité ou sur les finances publiques.

Ainsi la période de crise, débutée en 2000, et dont les effets se sont répercutés avec force sur l'économie luxembourgeoise en 2001, n'aurait pas pesé de manière aussi prononcée que ne le laissait transparaître la précédente version des comptes nationaux.

D'autre part, ces révisions, ainsi que les indicateurs conjoncturels les plus récents, laissent entrevoir une année 2004, qui, si elle ne renoue pas avec les formidables taux de croissance des années 1997 à 2000, se rapprochera du rythme de progression tendanciel des vingt dernières années.

■ Le secteur financier reprend de la vigueur

Secteur emblématique de l'économie luxembourgeoise, le secteur

financier donne en effet à l'issue du premier semestre 2004 de nombreux signaux positifs. Si l'on pouvait déjà en 2003 percevoir un redressement pour certains indicateurs, les bilans et résultats des banques montrent enfin des résultats positifs. Encore plus encourageant, l'emploi dans les banques est reparti timidement à la hausse au deuxième trimestre, alors qu'il avait fait les frais d'une cure d'austérité depuis la mi-2002.

Les autres professionnels et auxiliaires du secteur financier confirment quant à eux le dynamisme dont ils avaient fait preuve déjà en 2003.

La remontée des indices boursiers au niveau international, souvent invoquée lorsqu'il s'agit d'expliquer l'amélioration de tel ou tel indicateur du secteur financier, semble en effet relativement synchrone avec les performances. Les revenus sur commissions, le patrimoine des OPC ou encore les encaissements de primes d'assurance-vie, qui bénéficient directement de la remontée des cours boursiers, ont ou auront à terme des retombées sur les autres secteurs de l'économie. Cette relation entre la croissance économique et les indices boursiers fait l'objet d'un encart spécifique dans la Note de conjoncture.

■ Activité en hausse pour l'industrie et la construction

L'industrie semble connaître sur la première moitié de 2004 une

croissance très forte: d'après les premières estimations, la production par jour ouvrable afficherait un rythme annuel de progression supérieur à 6%, soit un résultat historiquement élevé (la moyenne de 1996 à 2003 s'élève à quelque 3%). L'optimisme est de mise pour la majorité des activités industrielles luxembourgeoises, mais 2004 sera surtout marquée par le retour sur le devant de la scène de l'industrie sidérurgique, qui bénéficie d'une demande robuste au niveau mondial pour ses produits.

Cette industrie, alors qu'elle voyait ses résultats fortement orientés à la baisse en 2002 et 2003, vit actuellement une sorte de résurrection, bien qu'il n'y ait pas à ce niveau d'espoirs en termes de créations d'emplois.

Le moral des professionnels de la construction se redresse également, de manière plus modérée cependant que dans le cas de l'industrie, avec un secteur du génie civil a priori moins gâté que lors des années récentes en terme de chantiers routiers. Pour le bâtiment et les activités de parachèvement en revanche, les indicateurs sont plutôt bien orientés, tant dans le résidentiel que dans le non-résidentiel. Les chantiers publics ont dans une certaine mesure amoindri la baisse d'activité liée à la mauvaise conjoncture des milieux d'affaires. Et concernant le secteur résidentiel, le manque d'offre (principalement de terrains à bâtir) se heurte toujours à une demande très présente, non sans tensions sur les prix de vente.

■ Commerce et autres services marchands: moins bien qu'en 2003?

Certains secteurs avaient montré de bonnes performances en 2003. Le commerce, par exemple, avait été l'un des principaux contributeurs en termes de croissance économique, avec une pro-

gression proche de 10% en volume. Aussi, la stagnation observée sur les premiers mois de 2004 peut être perçue comme décevante, ou alors comme rassurante si l'on considère que les professionnels du commerce arrivent à maintenir le niveau d'activité à celui d'une année exceptionnelle comme 2003.

L'activité dans la branche «immobilier, location et services aux entreprises» se trouve un peu dans une situation similaire, avec un très bon premier semestre 2003 qui provoque un effet de base négatif sur le début de 2004, sans pour autant remettre en cause la tendance de croissance.

L'année 2004 sera par contre sans doute meilleure pour le transport aérien: le trafic passagers rebondit après une année déprimée, et le transport de fret continue à progresser.

■ Les prix élevés du pétrole dopent l'inflation

L'inflation luxembourgeoise présente en 2004 un profil d'évolution très comparable à celui de la zone euro, c'est-à-dire fortement marqué par la hausse des prix des produits pétroliers. La partie sous-jacente est modérée, mais la flambée du prix du baril de pétrole depuis le deuxième trimestre suffit à entraîner le niveau général des prix à la hausse. Cela n'est pas sans effet sur les salaires, qui sont augmentés de 2,5% au mois d'octobre en vertu de la nouvelle tranche indiciaire dont le niveau élevé des prix pétroliers a précipité l'échéance. Pour faire face à cette augmentation prévisible du coût salarial, et alors que plusieurs secteurs de l'économie se considèrent encore en convalescence, il est possible que la partie nonsalariale du revenu des salariés (primes et gratifications) soit mise à mal en fin d'année et sur l'année suivante. Les négociations difficiles qui ont agité récemment le secteur bancaire sur ce point en sont sans doute un symptôme.

■ Des améliorations sur le front de l'emploi, encore trop faibles pour faire diminuer le chômage

L'emploi salarié connaît un sursaut depuis le mois de mars 2004 et, si plusieurs secteurs montrent une amélioration à ce niveau, voire une pause dans la détérioration pour certains, le rythme de création d'emplois actuellement observable ne permet pas encore de faire baisser le chômage, mais tout au plus de ralentir sa progression.

Une étude spécifique présentée dans cette Note sur la «loi d'Okun», qui relie croissance économique et emploi, confirme qu'une croissance du PIB d'au moins 5% en volume environ serait nécessaire, dans le cas du Luxembourg, pour entraîner le chômage à la baisse, toutes choses égales par ailleurs.

L'emploi, et par là même les chômeurs, restent ainsi les parents pauvres de cette reprise dont on ne peut plus nier l'existence. A cet égard, le Luxembourg ne se distingue pas tellement de ses pays voisins, pour lesquels l'emploi demeure la pierre d'achoppement d'un schéma de reprise idéal. Eux-mêmes ne se démarquent pas d'une situation telle que la vivaient les États-Unis (en avance sur le cycle par rapport à la zone euro) il y a encore quelques mois, avec une reprise effective de la croissance qui a mis beaucoup de temps à se répercuter positivement sur l'emploi.

■ Les perspectives pour 2004 et 2005 revues à la hausse

L'entraîneur que connaît la conjoncture mondiale se répercute sur le Luxembourg. Selon toute vraisemblance, la hausse du PIB se sera accélérée par rapport à 2003: le STATEC prévoit, en connaissance des données du moment, une croissance du PIB de 4,2% en 2004 (en volume).

Aucune organisation internationale ne prévoit, pour le moment, un



ralentissement prononcé de la conjoncture mondiale en 2005. Les données sur les dépenses prévues dans le Budget de l'Etat 2005 vont dans le même sens.

En effet, les dépenses finalement proposées par le Gouvernement, notamment en matière d'investissements publics, traduisent la volonté d'accompagner une remontée rapide de la croissance, acceptant un déficit public (selon la norme SEC95) de 1,2% du PIB.

Le STATEC table ainsi sur un maintien du rythme d'expansion de l'activité, en 2005, à plus de 4%.

Mais les facteurs de risque sont, pour le moment, très présents. Ci-

tons à cet égard le ralentissement au niveau international, prévu aux USA et probable en Chine, et le manque de dynamisme intérieur dans la zone euro. La flambée récente des prix pétroliers présente un aléa supplémentaire.

Aussi le STATEC ne prévoit-il pas d'amélioration substantielle

sur le marché du travail dans les deux années à venir. La croissance de l'emploi devrait se maintenir aux alentours de 2,5% et le chômage, sous certaines hypothèses, pourrait ne plus augmenter, mais la conjoncture n'est pas encore assez dynamique pour envisager une franche décrue. ■

Une version électronique complète de la Note de Conjoncture n° 2-2004 et un résumé en anglais sont disponibles gratuitement sur le site Internet du STATEC www.statec.lu.

La version imprimée sera disponible prochainement au STATEC, B.P. 304, L-1013 Luxembourg, tél.: 478-4377, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu au prix de 2,90 EUR.

Global Competitiveness Report 2004-2005

La compétitivité de l'économie luxembourgeoise continue à se détériorer en 2004

Selon le rapport annuel établi pour l'année 2004-2005 par le World Economic Forum, le Luxembourg se classe au 26^e rang mondial des économies les plus compétitives.

Une première analyse de ce classement permet d'observer que la compétitivité de l'économie luxembourgeoise est relativement comparable à celle de la Belgique (25^e rang) et de la France (27^e rang). Mais les résultats luxembourgeois en termes de compétitivité sont bien moins reluisants que ceux des Pays-Bas (12^e rang) et de l'Allemagne (13^e rang).

La comparaison des résultats 2004-2005 avec ceux obtenus lors du rapport 2003-2004 ne sont guère plus encourageants: l'économie

luxembourgeoise est tombée du 21^e au 26^e rang mondial des économies les plus compétitives.

Le classement du World Economic Forum repose sur l'analyse détaillée de trois «piliers» essentiels de la croissance et de la compétitivité mondiale: la qualité de l'environnement macroéconomique, l'état des institutions publiques et le niveau de développement technologique (à travers l'importance accordée à l'innovation et aux technologies de l'information et des communications (TICs))¹.

L'analyse repose tant sur des indicateurs statistiques que sur l'opinion des décideurs économiques et des dirigeants d'entreprise. Au Luxembourg, cette enquête est coordonnée par la Chambre de Commerce.

En termes **d'environnement macroéconomique** (Macroeconomic environment index), le Luxembourg occupe une bonne 6^e place au niveau mondial. Par comparaison avec les résultats obtenus l'année précédente, il semble que l'environnement macroéconomique luxembourgeois est en voie de détérioration: en 2003, le Luxembourg, avec un taux de croissance de 2,9%, occupait encore la 3^e place mondiale des économies dont l'environnement macroéconomique était le plus favorable. En 2004, la Norvège, le Danemark et la Suisse ont rejoint Singapour et la Finlande parmi le groupe des pays qui offrent aux entreprises un meilleur environnement économique que le Luxembourg.

En termes de **qualité des institutions publiques** (Public Institution index), le Luxembourg occupe la 14^e place au classement des pays qui offrent le plus de sécurité juridique, de stabilité politique et institutionnelle et qui doivent le moins faire face à des problèmes de corruption. Dans ce domaine également, il semble que la situation luxembourgeoise se soit légèrement détériorée puisque, dans le rapport 2003-2004, le Luxembourg occupait encore la 13^e place mondiale. En pratique, la Norvège est venue rejoindre le groupe des treize Etats qui, l'année dernière déjà, offraient un meilleur environnement institutionnel que le Luxembourg².

Dernier pilier analysé par le World Economic Forum, **l'innovation et les TICs** (Technology index) sont le domaine dans lequel la position du Luxembourg est la plus mauvaise en comparaison avec celle des autres pays, puisque le Luxembourg n'occupe que le 41^e rang mondial dans ce domaine. Malgré le caractère décevant du positionnement de l'économie luxembourgeoise dans le domaine technologique, il convient de signaler que le classement 2004-2005 marque une légère amélioration de la situation par rapport à l'année précédente au cours de laquelle le Luxembourg occupait seulement le 42^e rang mondial.

Le mauvais classement du Luxembourg dans le domaine des technologies et de l'innovation explique en grande partie la mauvaise performance du Luxembourg en termes de compétitivité.

La méthodologie employée par le World Economic Forum pondère les trois différents piliers de manière différente selon qu'un pays appartient ou non au groupe des économies les plus avancées. En effet, pour les économies les plus avancées, l'innovation et les TICs sont des éléments essentiels pour atteindre une croissance économique durable et soutenue. Les économies les moins avancées, au contraire, fondent leur croissance sur l'emploi de technologies développées à l'étranger. Le critère employé est celui du nombre de brevets déposés auprès de l'office américain des brevets (US patents) par million d'habitants. En pratique, le Luxembourg fait partie du groupe des pays qui déposent de plus de 15 brevets US par million d'habitants et par an³.

Bien entendu, les faibles performances du Luxembourg dans le domaine de l'innovation, de la R&D, de la recherche scientifique et des TICs compromettent durablement ses perspectives de croissance à moyen et à long terme. La pondération employée par le World Economic Forum ne surévalue pas l'importance de ces questions dans les perspectives de développement économique. Au contraire, cette pondération permet de mettre en lumière les difficultés de l'économie luxembourgeoise à devenir une véritable «économie de la connaissance».

Sans conteste, les faibles performances du Luxembourg dans le domaine de l'innovation et des technologies compromettent for-

tement la capacité de notre pays à satisfaire au programme ambitieux défini lors de la réunion du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000 et dans lequel l'Union européenne s'est fixée pour objectif de devenir «l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde».

Les pistes de réflexion et d'intervention sont pourtant nombreuses: recherche et développement, recherche scientifique, innovation, gains de productivité, transfert de technologie, formation initiale et formation continue, diffusion des TICs, gestion des connaissances constituent autant de domaines dans lesquels le Luxembourg doit se positionner afin de renforcer la compétitivité de son économie.

La priorité pour l'économie luxembourgeoise au cours des prochaines années sera sans aucun doute de mettre en œuvre la stratégie de Lisbonne et de réussir la transformation de l'économie luxembourgeoise en une «économie de la connaissance» forte et compétitive.

Pour plus d'information
concernant le rapport 2004-2005
du World Economic Forum,
veuillez contacter
le Département économique
de la Chambre de Commerce
(tél.: 42 39 39-350;
e-mail: eco@cc.lu)

NOTES

1 Ces trois piliers sont mesurés dans le cadre de trois sous-indices: *Macroeconomic environment index*, *Public Institution index*, et *Technology index*.

2 Danemark, Islande, Finlande, Nouvelle-Zélande, Suède, Royaume-Uni, Suisse, Hong-Kong, Singapour, Allemagne, Australie et Pays-Bas.

3 Les autres pays sont, dans l'ordre: les Etats-Unis, le Japon, Taiwan, Israël, la Suisse, la Suède, la Finlande, l'Allemagne, le Canada, Singapour, le Danemark, la Corée, les Pays-Bas, l'Autriche, la France, le Royaume-Uni, la Belgique, la Norvège, l'Islande, l'Australie, l'Irlande, Hong-Kong, la Nouvelle-Zélande et l'Italie. Le Luxembourg occupe le 14^e rang mondial des pays qui déposent le plus de brevets par millions d'habitants et par an.

La Commission s'attend à une **croissance de 2% pour la zone euro** en 2005

L'activité économique dans la zone euro et l'UE s'est intensifiée en 2004, sous l'effet du dynamisme durable de la croissance et du commerce à l'échelle mondiale. Les taux de croissance devraient atteindre 2,1% dans la zone euro et 2,5% dans l'UE, dépassant ainsi les attentes. Ils devraient ensuite fléchir quelque peu pour s'établir à 2,0% dans la zone euro et 2,3% dans l'UE en 2005, conséquence néfaste de l'envolée des prix du pétrole, avant de se redresser de nouveau, atteignant 2,2% et 2,4% respectivement en 2006. Outre l'effet d'entraînement exercé par la demande mondiale, cette reprise reposerait principalement sur des politiques macroéconomiques accommodantes, une inflation faible, des conditions de financement favorables, des marges bénéficiaires plus importantes ainsi que des progrès en matière de réformes structurelles, écrit la Commission européenne dans ses nouvelles prévisions économiques pour la période 2004-2006.

La consolidation de la reprise au cours de la période étudiée s'appuie sur une augmentation des dépenses d'investissement et une reprise, plus progressive, de la consommation privée. Le marché du travail devrait être sensible à cette intensification de l'activité économique, parallèlement à la dissipation des effets décalés du ralentissement prolongé. Cette année, le nombre d'emplois créés devrait avoisiner 600.000 dans la zone euro, contre 800.000 dans l'UE. En 2005, il devrait presque doubler dans la zone euro et suivre une évolution similaire

dans l'ensemble de l'UE, où la hausse de l'emploi devrait néanmoins être légèrement inférieure. Quant au taux de chômage, il devrait rester stable à 8,9% dans la zone euro et à 9,1% dans l'UE en 2004 et 2005, avant de baisser lentement en 2006. Pour le Luxembourg, la Commission prévoit un taux de croissance de 3,5% en 2005 et de 3,6% en 2006, une hausse de l'emploi de resp. 2,4% et 2,7%, un taux de chômage de resp. 4,6% et de 4,4%. Le taux d'inflation devrait se situer à resp. 2,3% et 1,6%. Le besoin de financement des administrations publiques est estimé à resp. -1,6% et -2,0%.

Une baisse de l'inflation est possible

Dans la zone euro, l'inflation globale est restée relativement incompressible en 2004, sous l'effet de facteurs tels que les hausses des prix de l'énergie et des impôts indirects, note la Commission. Elle devrait baisser, passant, selon les estimations, de 2,1% en 2004 à 1,9% en 2005, en raison des faibles tensions exercées au niveau des prix domestiques, avant de tomber à 1,7% en 2006. L'inflation devrait être plus persistante pour l'UE dans son ensemble.

Sur la base des politiques actuelles, le déficit des administrations publiques dans la zone euro devrait se réduire au cours de la période étudiée, passant de 2,9% du PIB en 2004 à 2,5% en 2005 et, dans l'hypothèse de politiques inchangées, ne devrait pas évoluer en 2006. Sauf s'ils adoptent des mesures d'assainissement supplémentaires, l'Allemagne, la Grèce, la France, l'Italie et le Por-

tugal devraient enregistrer des déficits avoisinant ou dépassant le seuil de 3% du PIB. Ces pays affichent en outre des ratios d'endettement supérieurs au seuil de 60% du PIB qui devraient augmenter ou ne pas diminuer sensiblement.

En dehors de la zone euro, le Royaume-Uni devrait, grâce à une croissance vigoureuse, réduire progressivement son déficit, qui s'était considérablement creusé en 2003 sous l'effet d'une envolée des dépenses. Dans la plupart des nouveaux Etats membres accusant des déficits élevés, le processus d'assainissement budgétaire devrait progresser au cours de la période étudiée, soutenu dans certains cas par une reprise de la croissance plus rapide que prévu, égale ou supérieure aux taux tendanciels.

Des facteurs négatifs persistent

Certains risques entourent ces prévisions. Parmi les points négatifs, des facteurs extérieurs tels que la persistance de prix du pétrole élevés et volatiles et la correction des anciens déséquilibres macroéconomiques aux États-Unis pourraient avoir un effet modérateur. Il existe également des vulnérabilités intérieures telles que le lent rétablissement de la confiance des investisseurs et des consommateurs et, dans certains Etats membres, la dépendance à l'égard de la demande extérieure comme principale source de croissance. Parmi les points positifs, citons le dynamisme durable du commerce mondial, la demande comprimée des consommateurs européens et l'achèvement des réformes des marchés du travail. On ne peut pas non plus exclure un recul des prix de l'énergie. Les points négatifs l'emportent néanmoins sur les points positifs.

Le document est disponible sous
http://europa.eu.int/comm/economy_finance/publications/european_economy/forecasts_en.htm

Evolution démographique

au 1^{er} semestre 2004

D'après les chiffres provisoires, portant sur les 6 premiers mois de 2004, le nombre de naissances reste plus ou moins stable passant de 2.611 en 2003 à 2.632 en 2004 (+0,8%). La légère progression est due à une augmentation de +3,2% du nombre de naissances des étrangers (1.423 en 2004 contre 1.379 en 2003), les naissances des autochtones connaissant

un recul de -1,9% (1.232 resp. 1 209 en 2003 et 2004).

Une évolution positive est observée pour les mariages dont le nombre augmente de 59 unités, passant de 809 en 2003 à 868 en 2004 (+7,3%).

Les décès, en forte progression en 2003, connaissent une baisse sensible passant de 1.925 en 2003 à 1.761 en 2004 (-8,5%). Cette dé-

croissance affecte aussi bien la population luxembourgeoise (-8,7%) que la population étrangère (-,1%).

La quasi-stabilité des naissances et la forte décroissance des décès entraînent une augmentation du solde naturel qui atteint 686 en 2003 à 871 en 2004. Celui des Luxembourgeois passe de - 426 en 2003 à - 265 en 2004, celui des étrangers de +1.112 à +1.175. ■

La publication (indicateurs rapides série E) est disponible au STATEC
B.P 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu
et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.statec.lu

Technologies de l'Information et de la Communication

Les TIC auprès des ménages et des entreprises

Le STATEC vient de publier les résultats des enquêtes concernant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) menées auprès des ménages et des entreprises au Luxembourg en 2003. Le STATEC à qui incombe de centraliser l'information statistique publique, se devait de faire le point sur les différentes enquêtes menées dans ce domaine. En effet, on distingue d'une part l'enquête effectuée par le STATEC en collaboration avec le CEPS/INSTEAD sous l'égide d'EUROSTAT et d'autre part l'enquête menée par l'ILReS dans le cadre eLuxembourg. Ces enquêtes permettent de suivre l'évolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication et d'éclairer certains aspects particuliers comme par exemple les stratégies de sécurité des entreprises. Les points saillants de ces quatre enquêtes:

MENAGES	ILReS (fin 2003)
L'ENVIRONNEMENT INFORMATIQUE	
% des ménages disposant d'un ordinateur	74%
% des ménages connectés à Internet	62%
la proportion des internautes actuels	55%
LES USAGES D'INTERNET	
envoyer des e-mails	90%
recherche d'information sur des biens et services	98%
e-banking	49%
obtenir des informations sur les sites administratifs	19%
LE COMMERCE ELECTRONIQUE	
% des personnes ayant réalisé des achats en ligne	46%
ENTREPRISES	
% connectées à Internet	97%
% disposant d'un propre site sur Internet	71%
% passant des commandes en ligne aux fournisseurs	56%
% faisant du commerce en ligne	25%
% ayant des labels (type «e-commerce certified»)	2,6%

Les données montrent qu'en 2003, aussi bien les entreprises que les ménages sont très majoritairement connectés à Internet. Le commerce électronique met du temps à se développer dans les entreprises, alors que les ménages sont de plus en plus nombreux à adopter Internet pour leurs opérations bancaires (49%) et certains achats de services et de biens (46%). Il s'avère que 67% des entreprises mettent en œuvre une politique de sécurité des réseaux.

Ces données montrent la proximité des résultats des deux instituts à des intervalles de confiance près.

Les deux études poursuivent des objectifs différents et reflètent des problématiques et des centres d'intérêts variés. L'enquête eLuxembourg (ILReS) comprend

en sus de nombreuses questions concernant les attitudes et les perceptions face à l'utilisation d'Internet. La présentation harmonisée des données issues des deux sources d'information permet de bénéficier de la complémentarité des deux enquêtes et de valider, dans une certaine mesure, les résultats statistiques.

La première partie du bulletin décrit le cadre dans lequel les différentes enquêtes ont été réalisées. Ces dernières ne fournissent pas toujours les mêmes résultats, voilà pourquoi le STATEC présente dans cette même partie les sources potentielles de ces différences, tant au niveau des ménages que des entreprises. La source d'échantillon, la méthode d'échantillonnage, la méthode d'interview, les tranches d'âge des personnes interrogées sont re-

pérées comme sources potentielles des différences de résultats.

Dans la deuxième et troisième partie sont présentés les résultats des enquêtes menées par le CEPS/INSTEAD et l'ILReS auprès des ménages. Les enquêtes de ces deux instituts auprès des entreprises sont décrites dans la quatrième et cinquième partie du bulletin.

Le Bulletin bénéficie des contributions de chercheurs du CEPS/INSTEAD et du CRP Henri Tudor.

Les données ainsi collectées sont à la disposition des chercheurs en sciences économiques, sociales et en technologie pour des analyses secondaires. Afin d'alléger la charge administrative, il n'y aura plus qu'une enquête harmonisée auprès des ménages et des entreprises pour les besoins de la statistique publique en 2004-2005. ■

La publication (indicateurs rapides série E) est disponible au STATEC
B.P 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu
et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.statec.lu

Indicateurs rapides

L'emploi salarié progresse de **2,3 % en moyenne au 1^{er} semestre 2004**

Le STATEC vient de publier l'emploi salarié intérieur de la série L des indicateurs rapides. Les calculs sont basés sur

le nombre de salariés affiliés à la Sécurité sociale.

Au 1^{er} semestre 2004, l'emploi salarié intérieur (incluant les

frontaliers étrangers travaillant au Luxembourg et excluant les fonctionnaires des institutions internationales et les luxembourgeois

**ENSEIGNES LUMINEUSES
ET NON LUMINEUSES**

Création | Réalisation | Entretien | Dépannage

Tél 44 38 34
www.neonmuller.lu

**NEON
MULLER**

travaillant à l'étranger) croît en moyenne de 2,3% par rapport à la même période de l'année précédente, passant de 272.796 à 279.043 personnes. En 2003, ce taux moyen semestriel s'établissait à 2,1%.

Ces 6.247 emplois nets créés par rapport au 1er semestre 2002, sont occupés à 27% (1.686 personnes) par des résidents et à 73% (4.561 personnes) par des frontaliers. Les taux de croissance semestriels moyens respectifs s'établissent à 1,0% pour les premiers (stable par rapport au 1er semestre 2003) et à 4,3% pour les frontaliers (contre 3,8% au 1er semestre 2003). Ce sont les frontaliers allemands qui continuent à enregistrer la croissance la plus importante (9,3% contre 3,4% pour les frontaliers belges et 2,9% pour les français).

L'analyse par sexe fait apparaître qu'en moyenne semestrielle, l'emploi salarié féminin connaît une progression comparable à celle de l'année précédente (1,8% pour les résidentes et 3,7% pour les frontalières) alors que l'emploi salarié masculin non-résident

accélère à 4,6% (contre 3,8% en 2003).

Chez les résidents masculins, le taux de croissance moyen semestriel s'établit à 0,4% (contre 0,5% au 1er semestre 2003).

Parmi les 104.377 salariées (moyenne semestrielle), 66,1% ré-

sident au Luxembourg, 19,5% se déplacent de France, 8,0% de Belgique et 6,4% d'Allemagne. L'emploi salarié masculin se décompose en 57,1% de résidents, 21,1% de frontaliers français, 12,4% de frontaliers belges et 9,4% de frontaliers allemands. ■

Taux d'accroissement moyen de l'emploi salarié intérieur 1^{er} semestre 2004 / 1^{er} semestre 2003

	Ensemble	Femmes	Hommes
Emploi salarié total:	2,3%	2,5%	2,2%
Résidents:	1,0%	1,8%	0,4%
Frontaliers:	4,3 %	3,7%	4,6%

Fin juin 2004, la structure de l'emploi salarié intérieur, qui compte à cette date 282 816 personnes dont 112 450 frontaliers, s'établit comme suit:

Proportion de femmes:	37,3%
Proportion de frontaliers:	39,8%

Ventilation des frontaliers par pays de résidence:

Allemagne	8,4%
Belgique	10,7%
France	20,7%

La publication (Indicateur rapide série L) est disponible au STATEC B.P. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse http://www.statec.lu/html_fr/indicateurs_rapides/index.html

Er ist zufrieden mit seinem Computerpartner...



www.johanns.info



Sie suchen...

- ✓ einen zuverlässigen EDV- Partner
- ✓ den schnellsten Problemlöser
- ✓ 24 Stunden Service
- ✓ die besten IT- Produkte

Westpark 9 - 54634 Bitburg - Tel. +49 6561 670444

La nouvelle procédure d'opposition de la Loi Benelux sur les Marques

La procédure d'opposition introduite dans la Loi Benelux sur les Marques par le protocole modificatif du 11 décembre 2001 est une procédure qui permet au titulaire d'une marque antérieure de s'opposer à l'enregistrement d'une marque postérieure qu'il estime entrer en conflit avec sa propre marque.

La procédure d'opposition qui a été introduite dans la Loi Uniforme Benelux sur les marques (ci-après LBM) par le protocole modificatif du 11 décembre 2001 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

L'exposé des motifs du protocole modificatif du 11 décembre 2001 précité décrit les avantages de la procédure d'opposition pour les deux parties en employant les termes suivants: *la procédure d'opposition permettra un règlement rapide et peu coûteux à un stade précoce des conflits entre marques. Le défendeur à la procédure d'opposition sera par ailleurs très tôt éclairé sur la validité de sa marque ce qui lui*

évitera d'investir dans une marque qui se révélera ultérieurement non valable.

Les trois pays du Benelux sont les derniers Etats de l'Union européenne à avoir intégré la procédure d'opposition dans leurs législations nationales. La procédure d'opposition était certes déjà prévue par les articles 41, 42 et 43 du règlement C.E. 40/94 du Conseil du 20 décembre 1993 sur la marque communautaire dont l'objet est d'instituer un titre de propriété intellectuelle européen, unifié et autonome. Ce règlement n'a toutefois pas vocation de se substituer aux droits des marques nationaux européens. Il n'a donc pas pour objet d'harmoni-

niser les législations nationales des Etats membres en matière de marques, en vue de l'établissement et du fonctionnement du marché intérieur, à l'instar de la directive 89/104 du Conseil du 21 décembre 1988 rapprochant les législations entre Etats membres sur les marques, directive qui ne comprend toutefois aucune disposition ayant trait à la procédure d'opposition.

La procédure d'opposition des pays du Benelux se démarque toutefois des procédures d'opposition des autres Etats membres de l'Union européenne y compris de celle prévue par le règlement CE 40/94 précité sur la marque communautaire en ce qu'elle peut être formée *avant* que le Bureau Benelux sur les Marques n'ait contrôlé le dépôt sur la base des motifs formels et matériels. L'article 6 quarter de la Loi Uniforme Benelux sur les marques prévoit en effet que le recours devra être formé dans un délai de deux mois à compter du premier jour suivant la publication du dépôt; passé ce délai l'opposition est irrecevable.

Afin d'éviter qu'une longue période ne s'écoule entre le dépôt de la demande d'enregistrement de la marque et l'enregistrement effectif de celle-ci, période qui risque d'être allongée par l'introduction d'une opposition contre l'enregistrement de la

nouvelle marque, la LBM permet au déposant d'obtenir l'enregistrement accéléré de sa marque. Cette procédure d'enregistrement accéléré de la marque ne fait pas échec à l'examen formel et matériel de la marque par le Bureau Benelux sur les Marques, ni d'ailleurs à l'introduction d'une procédure d'opposition contre la marque enregistrée. Si la marque devait toutefois échouer à l'examen formel et matériel du Bureau Benelux sur les Marques ou si une opposition ultérieurement introduite était jugée fondée, l'enregistrement de la marque devra être radié.

L'opposition peut être introduite par voie électronique (BMB Connect) ou sur support papier, à l'aide d'un formulaire prévu à cet effet. L'acte introductif de la procédure d'opposition n'est pas motivé. L'opposant fournira ses arguments deux mois après l'introduction de la procédure d'opposition. L'opposition devra être introduite par le titulaire de la marque antérieure, soit par le licencié qui devra toutefois avoir été préalablement autorisé de ce faire par le titulaire de la marque.

L'opposition n'est recevable que si elle est fondée sur une marque antérieure conférant un droit sur le territoire du Benelux. L'opposition ne saurait par voie de conséquence être fondée sur un autre signe distinctif qu'une marque, telle que par exemple une dénomination sociale ou une enseigne. L'opposition ne sera par ailleurs réputée être valablement formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition déterminée dans le règlement d'exécution. La taxe d'opposition a pour objet de financer les coûts engendrés par la procédure. En arrêtant le montant de la taxe en fonction de cet objectif, le législateur Benelux a voulu en même temps élever une certaine barrière de manière à décourager les procédures vexatoires. (Voir en ce sens l'exposé des motifs du protocole modificatif précité du 11 décembre 2001).

Lorsque l'opposition est formée, les parties bénéficient d'un délai de deux mois afin de tenter de régler

leur conflit à l'amiable, sans l'intervention du Bureau Benelux des Marques. Cette période est dite période du «cooling off».

A l'expiration de la période «du cooling off» commence la véritable procédure d'opposition. Le demandeur devra déposer ses arguments. (Délai de deux mois à compter de l'introduction de la demande d'opposition). A l'expiration de ce délai, le défendeur disposera à son tour d'un délai de deux mois pour répondre aux arguments du défendeur. Il pourra néanmoins se contenter, à ce stade de la procédure, de demander les preuves d'usage de la marque par l'opposant sans répondre aux arguments de fond invoqués par ce dernier. Le demandeur devra produire les preuves d'usage de la marque dans un délai de deux mois. Après réception des preuves d'usage, le défendeur bénéficiera d'un délai de deux mois pour réagir aux preuves d'usages et éventuellement répondre aux arguments de fond de l'opposant.

Le Bureau Benelux des Marques rendra sa décision lorsqu'il estime que le dossier est suffisamment instruit.

Si le Bureau Benelux des Marques a l'obligation de traiter l'opposition dans un délai raisonnable, en respectant le principe du contradictoire, la procédure d'opposition pourra néanmoins être suspendue dans quatre cas limitativement énumérés à l'article 6 sexies de la LBM:

1. *Lorsque l'opposition est fondée sur un dépôt de marque. Dans cette hypothèse l'opposition sera suspendue jusqu'à l'enregistrement de la marque servant de base à l'opposition.*
2. *Lorsqu'une action en nullité est engagée.*
3. *Pendant la durée de la procédure de refus pour motifs absolus.*
4. *Sur demande conjointe des parties afin de leur permettre de régler leur différend à l'amiable.*

Le Bureau Benelux des Marques pourra déclarer la demande irrecevable dans les hypothèses sub-expo-

sées (Défaut de paiement de la taxe, opposition formée hors du délai de deux mois, le formulaire d'opposition est rempli de manière incomplète. Il pourra également rendre une décision de clôture de la procédure, soit rendre une décision sur le fond de l'affaire.

Il rendra une décision de clôture en présence de l'une des quatre hypothèses limitativement énumérées à l'article 6 sexies de la LBM.

1 *Lorsque l'opposant a perdu qualité pour agir ou lorsqu'il n'a pas fourni dans le délai imparti aucune pièce propre à établir l'usage de la marque pendant une période ininterrompue de cinq ans, conformément à l'article 5 paragraphe 2 (a) de la LBM.*

2. *Lorsque le défendeur ne réagit pas à l'opposition. Dans ce cas il est censé avoir renoncé à ses droits sur le dépôt.*

3. *Lorsque la marque antérieure n'est plus valable.*

4. *Lorsque l'opposition est devenue sans objet, soit parce qu'elle est retirée, soit parce que le dépôt de l'opposition est devenu sans effet.*

Lorsque l'opposition est jugée fondée, Le Bureau Benelux des Marques refusera d'enregistrer la marque, si elle est par contre jugée non fondée, l'opposition sera rejetée. La décision du Bureau Benelux des Marques ne devient toutefois définitive que lorsqu'elle n'est plus susceptible d'appel.

Les parties ont la possibilité d'interjeter un recours contre la décision du Bureau Benelux des Marques devant les cours d'appel du Grand-Duché, de La Haye et de Bruxelles. La compétence territoriale de la cour d'appel sera déterminée par le domicile du défendeur, par l'adresse de son mandataire ou par l'adresse indiquée lors du dépôt de la marque. Si ces adresses sont localisées en dehors du territoire Benelux, la cour d'appel compétente sera celle du domicile de l'opposant ou de son mandataire. Si ce domicile se trouve également en dehors du territoire du



Benelux, le choix du tribunal compétent est laissé à la partie qui introduit le recours contre la décision du Bureau Benelux des Marques. Contre l'arrêt des cours d'appel un pourvoi en cassation est ouvert devant les cours de cassation des trois pays.

Le protocole Modificatif de la LBM a par ailleurs innové en instituant un registre Benelux des mandataires en marques. Si l'enregistrement dans ce registre est une condition pour agir en matière d'opposition conformément aux dispositions de l'article 6 quinquies, *il n'est pas une condition pour être autorisé à agir en qualité de mandataire devant le Bureau Benelux des Marques dans le cadre d'un dépôt ou encore dans le cadre de l'examen d'office des motifs absolus de la marque prévu à l'article 6 bis de la loi. L'inscription dans le registre Benelux des mandataires en marques est spécifique à la procé-*

sure d'opposition. (Voir en ce sens Précis des Marques, Antoine Braun, page 284). Il est du reste interdit aux personnes autres que celles qui sont inscrites dans le registre de donner l'impression qu'elles y sont inscrites.

L'article 6 quinquies dispose ainsi que *les personnes physiques et morales qui n'ont ni domicile, ni siège, ni établissement industriel ou commercial effectif et sérieux dans l'Union européenne ou dans l'Espace économique européen doivent être représentées par un mandataire dans la procédure d'opposition. Les personnes physiques et morales qui ont leur domicile ou leur siège ou un établissement industriel ou commercial effectif ou sérieux dans l'Union européenne ou dans l'Espace économique européen peuvent agir dans le cadre de la procédure d'opposition par l'entremise d'un employé qui doit déposer auprès de l'Office un pouvoir*

signé. L'employé d'une personne morale visée au présent paragraphe peut également agir pour d'autres personnes morales qui sont économiquement liées à cette personne, mêmes si ces autres personnes morales n'ont ni domicile, ni siège, ni établissement industriel ou commercial effectif et sérieux dans l'Union européenne ou dans l'Espace économique européen.

Une note succincte qui décrit les différentes étapes de la procédure d'opposition pourra par ailleurs être consultée sur le site Internet du Bureau Benelux des Marques: www.bmb-bbm.org. Les formulaires nécessaires pour former opposition, sous forme de fichier pdf, pourront par ailleurs être téléchargés sur ce site. Les informations nécessaires à l'introduction électronique de l'opposition devant le Bureau Benelux des Marques sont disponibles sur le site: www.bmbconnect.org ■

Avant-projet de loi sur la recherche biomédicale

La Chambre de Commerce réclame un environnement favorable à l'épanouissement des biotechnologies et de la recherche biomédicale

Selon le rapport annuel établi pour l'année 2004-2005 par le World Economic Forum, le Luxembourg se classe au 26^e rang mondial des économies les plus compétitives.

Le mauvais classement du Luxembourg dans le domaine des technologies et de l'innovation explique en grande partie la mauvaise performance globale du Luxembourg en termes de compétitivité (41^e rang mondial dans le domaine de l'innovation, de la recherche et des TIC). Ces résultats illustrent les

difficultés que rencontre l'économie luxembourgeoise à devenir une «économie de la connaissance» forte et compétitive.

Afin de remédier à cette situation, les pistes de réflexion et d'intervention sont nombreuses et ont été soulignées par la Chambre de Commerce dans son document «Entreprise Luxembourg» (www.cc.lu): recherche et développement, recherche scientifique, innovation, gains de productivité, transfert de technologie, formation initiale et formation continue, diffusion des

TICs, gestion des connaissances constituent autant de domaines dans lesquels le Luxembourg doit se positionner afin de renforcer la compétitivité de son économie.

Parmi ces pistes de réflexion, la nécessité de soutenir et de promouvoir le développement les activités liées aux biotechnologies est au cœur des préoccupations de la Chambre de Commerce.

Le Ministère de la Santé a pris l'initiative de favoriser le développement des activités liées aux biotechnologies en élaborant un

avant-projet de loi sur la recherche biomédicale. Ce texte, soumis pour avis à la Chambre de Commerce vise à transposer en droit luxembourgeois la directive 2001/20/CE du 4 avril 2001 concernant les essais cliniques de médicaments à usage humain tout en y incorporant certaines dispositions inspirées par la Convention d'Oviedo du 4 avril 1997 sur les Droits de l'Homme et la bio-médecine.

La Chambre de Commerce salue la volonté de mettre en place un cadre juridique approprié en matière de recherche biomédicale au Luxembourg. Il est évident que des activités aussi complexes ne peuvent s'épanouir dans notre pays sans un encadrement juridique adéquat. De ce point de vue, le futur encadrement juridique luxembourgeois devra à la fois être conforme aux principaux standards européens et internationaux, tout en préservant de manière adéquate la liberté scientifique des chercheurs. De même, le maximum de stabilité et de prévisibilité juridique est requis afin d'avoir l'assurance de pouvoir mener des projets de recherche sur des durées plus ou moins longues. En effet, le cycle d'investissement moyen dans le domaine biomédical est souvent d'une dizaine, voire d'une quinzaine d'années.

La Chambre tient cependant à souligner qu'il faut éviter, lors de la transposition de directives européennes, de créer en droit luxembourgeois des contraintes qui excèdent les exigences de l'Union européenne. En effet, ces contraintes additionnelles pénalisent gravement les entreprises implantées au Luxembourg par rapport à leurs concurrents directs établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne. C'est pourquoi la Chambre de Commerce recommande systématiquement de transposer toutes les directives et rien que les directives.

Dans le cas présent, la directive 2001/20/CE ne concerne pas

l'ensemble de la recherche biomédicale, mais porte exclusivement sur l'harmonisation des dispositions spécifiques concernant la conduite des essais cliniques de médicaments à usage humain. En pratique, l'extension des exigences strictes de la directive 2001/20/CE à toute forme de recherche médicale est susceptible de créer des entraves aux activités de recherche menées par des laboratoires publics ou privés.

La Chambre de Commerce encourage donc le gouvernement à veiller à ce que les dispositions nationales transposant la directive 2001/20/CE n'excèdent pas le domaine des seuls essais cliniques de médicaments à usage humain, sans interférer sur les autres formes de recherche biomédicale.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention d'Oviedo, la Chambre de Commerce souligne que seuls quatre articles de cette Convention (articles 15 à 18) traitent de la recherche biomédicale. Pour le reste, cette convention aborde les aspects éthiques liés à la protection de la vie privée dans le domaine médical, aux transplantations d'organes et de tissus, au clonage humain etc...

La Chambre de Commerce reconnaît que la mise en œuvre de cette Convention internationale permettrait d'enrichir la législation nationale en matière de pratiques médicales et, dans une moindre mesure, en matière de recherche biomédicale. D'un point de vue pratique, il convient cependant de souligner que la Convention d'Oviedo a certes été signée par le Luxembourg, mais que, à l'heure actuelle, elle n'a toujours pas été ratifiée par le Parlement. C'est

pourquoi la Chambre de Commerce recommande de ne pas anticiper sur le débat parlementaire dans lequel devra s'inscrire une éventuelle ratification de la Convention d'Oviedo.

Dans un souci de clarté et de sécurité juridique, il serait préférable de préparer, parallèlement à la transposition rigoureuse de la directive 2001/20/CE, un projet de loi portant approbation de la Convention d'Oviedo. Cette solution permettrait également de susciter un débat parlementaire approfondi sur les grandes orientations éthiques de la Convention d'Oviedo.

En dernier lieu, la Chambre de Commerce considère comme essentiel que le gouvernement poursuive ses efforts afin de compléter de manière pertinente le cadre juridique de la recherche biomédicale luxembourgeoise. Ces efforts doivent naturellement être coordonnés avec tous les partenaires publics et privés concernés.

Dans un esprit constructif, la Chambre de Commerce propose de compléter le cadre juridique dans lequel évolue la recherche luxembourgeoise en levant les obstacles administratifs liés à l'embauche de chercheurs étrangers par des laboratoires luxembourgeois. A l'heure actuelle, les chercheurs provenant à la fois des nouveaux Etats membres de l'Union européenne et d'Etats tiers sont soumis à un régime d'autorisation de travail extrêmement restrictif, alors que les laboratoires luxembourgeois ne disposent pas de suffisamment de personnel compétent pour développer leur activité. De tels obstacles freinent considérablement l'épanouissement de la recherche biomédicale au Luxembourg. ■

Pour obtenir l'avis complet de la Chambre de Commerce, veuillez contacter Jean-Christophe BURKEL, Département économique de la Chambre de Commerce (tél. 42 39 39-359; e-mail: jean-christophe.burkel@cc.lu)

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-330.

■ Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal modifiant les annexes du règlement grand-ducal modifié du 28 mai 1993 fixant les mesures de protection contre l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux. (2876MCH)

■ Ministère d'Etat – Communications

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 16 juillet 1999 portant nomenclature et classification des établissements classés (2878TTO)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 16 juillet 1999 portant nomenclature et classification des établissements classés. (2879TTO)

■ Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de loi:

1. complétant la transposition de la directive 2003/88/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail;
2. modifiant la loi modifiée du 7 juin 1937 ayant pour objet la

réforme de la loi du 31 octobre 1919 portant règlement légal du louage de services des employés privés;

3. modifiant la loi modifiée du 9 décembre 1970 portant réduction et réglementation de la durée de travail des ouvriers occupés dans les secteurs public et privé de l'économie;
4. modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail. (2880WJE)

■ Ministère des Finances

Projet de loi portant transposition de la directive 2002/65/CE concernant la commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs et portant modification de:

- la loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance;
- la loi modifiée du 14 août 2000 relative au commerce électronique;
- l'article 63 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. (2881BJE)

Projet de loi modifiant et complétant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée. (2884MCH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 20 novembre 2003 fixant les modalités pratiques nécessaires à l'application de certaines dispositions de la loi du 20 décembre 2002 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement dans la Communauté Européenne des créances relatives à certains impôts,

cotisations, droits, taxes et autres mesures. (2885MCH)

Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005. (2887TCA)

■ Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal modifiant et complétant les annexes I et V de la loi modifiée du 15 juin 1994

- relatif à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses,
- modifiant la loi du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses. (2882MCH)

Amendement au projet de loi n° 5327 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. (2830bisTTO)

Projet de règlement grand-ducal modifiant l'annexe II du règlement grand-ducal du 10 décembre 2002 concernant l'incinération des déchets. (2886TTO)

■ Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 29 juin 1998 concernant l'ordre intérieur et la discipline dans les établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique. (2883KCA)

paperJam³



Média stimulateur de réactivité

Nouvelles dispositions fiscales

Projet de règlement grand-ducal – directive 2004/76/CE du 29 avril 2004

Le Conseil de gouvernement du vendredi, 15 octobre 2004, a adopté le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 26 mai 1979 portant exécution de l'article 134 bis, alinéa 3, lettre de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

Le projet de règlement grand-ducal a pour objet la transposition en droit national de la directive 2004/76/CE du 29 avril 2004 modifiant la directive 2003/49/CE du 3 juin 2003 concernant un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre sociétés associées d'États membres différents.

D'après le projet, l'impôt étranger imputable n'est pas limité aux impôts retenus à la source par un État membre de l'Union européenne. En plus, le droit d'imputer les impôts étrangers en rapport avec les paiements de redevances d'origine étrangère n'est pas seulement accordé aux établissements stables



de sociétés associées, résidentes d'un autre État membre de l'Union européenne, mais, d'une manière générale, à tout établissement stable indigène.

Abattement forfaitaire pour partenaire à charge

Par circulaire L.I.R. n° 127 quarter/1 du 26 octobre 2004, sont analysées les dispositions du partenariat en matière des impôts directs. Il y a lieu de noter que les partenaires ne sont pas assimilés aux époux.

La circulaire sous rubrique s'explique notamment sur les points suivants:

- conditions pour l'octroi de l'abattement forfaitaire pour partenaire à charge
- montant de l'abattement

- majoration de l'abattement
- déclaration des ressources propres du partenaire
- partenariat de droit étranger
- application de l'abattement dans le chef des non-résidents.

Le texte intégral peut être consulté sous: www.impotsdirects.public.lu/legislation



COLAS & LANG



CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX

<p>■ COMPTABILITE & BILANS</p> <p>■ DECLARATIONS FISCALES</p> <p>■ GESTION DE SALAIRES</p> <p>■ TRAVAUX DE SECRETARIAT</p>	<p>■ 6a, RUE DE LUXEMBOURG</p> <p>■ L-5752 FRISANGE</p> <p>■ TELEPHONE 23 66 18 90</p> <p>■ TELEFAX 23 66 18 91</p>
--	---

Pour plus d'informations:
Direction des
contributions directes,
45 boulevard Roosevelt, Adresse
postale: L-2982 Luxembourg,
tél.: (+352) 40 800-1,
fax: (+352) 40 800-2022,
www.impotsdirects.public.lu

La 10^e mise à jour du «**Droit du travail**»

La 10^e mise à jour, octobre 2004, du Droit du Travail Luxembourgeois, compilé par Marc Feyereisen, vient de paraître.

Cette nouvelle mise à jour comporte 866 pages et prend en considération l'évolution jurisprudentielle au 15 septembre 2004 (une centaine de nouvelles jurisprudences choisies parmi 400) et opère une adaptation des textes légaux au 30 septembre 2004 en y incluant notamment les nouvelles dispositions sur la modification ju-

ridique de l'employeur, les conventions collectives, l'Office National de Conciliation et les travailleurs handicapés.

Afin de faciliter la recherche, cet ouvrage de référence de la législation du travail comporte un index alphabétique à la fin, une table des matières au début, des lettres italiques à taille réduite pour les jurisprudences publiées (Pasicrisie, Lois spéciales), des lettres non-italiques à taille réduite pour les jurisprudences non publiées.

La nouvelle mise à jour est disponible dans toutes les librairies au prix de 58,90 €.

Elle est envoyée automatiquement à tous ceux qui ont préalablement formulé une demande d'abonnement.

Tous les autres peuvent s'adresser, soit à leur libraire, soit directement à l'éditeur: Editions Promoculture, boîte postale 1142, L-1011 Luxembourg – internet: www.promoculture.lu

Nouvelle **publication** sur la **protection des** **données** et de la vie privée

Le Service Information et Presse (SIP) du gouvernement luxembourgeois vient de présenter une nouvelle publication intitulée «Protection des données et vie privée».

Dans la société de l'information actuelle, de nombreux organismes et institutions collectent de plus en plus d'informations sur les personnes privées. De plus, la circulation de ces données personnelles se multiplie et se propage à des endroits de plus en plus nombreux.

Or, la perte de la maîtrise sur les données personnelles ainsi que d'éventuelles intrusions dans la vie privée de chacun n'est pas

une fatalité. Ainsi, la loi du 2 août 2002, qui transpose une directive européenne sur la protection des données, accorde des droits bien définis aux personnes privées.

Cette publication a pour but d'informer le grand public au sujet de la législation en matière de protection des données à caractère personnel. Elle explique dans un premier temps ce que sont les «données à caractère personnel» et quelles sont les règles à respecter par les entités collectant ces informations. Ensuite, le citoyen est informé de ses droits et de la manière dont il peut les faire valoir.

Cette nouvelle publication réalisée en collaboration avec la Commission nationale pour la protection des données, est éditée en trois langues (français, allemand, anglais).

Toutes les publications du Service information et presse peuvent être consultées, téléchargées ou/et commandées sur le site Internet du gouvernement luxembourgeois (www.gouvernement.lu) sous la rubrique Publications.

Elles peuvent également être commandées par e-mail à l'adresse suivante: edition@sip.etat.lu.

Le secteur électro-



domestique



Dans ce numéro, le chef d'entreprise Norbert Friob continue son analyse du commerce luxembourgeois en présentant quelques grands acteurs du secteur électro-domestique.

Le secteur électro-domestique a connu un bouleversement considérable au cours des dernières années, tant au niveau des gammes de produits que des méthodes de distribution. Par le passé, les produits dits «blancs» tels que frigos, machines à laver, et «bruns» tels que téléviseurs, étaient importés par des grossistes qui, souvent, mettaient leur salle d'exposition à disposition des électriciens qui vendaient et installaient leurs produits. La gamme s'est élargie avec l'électronique grand public, classée dans les «gris». Aujourd'hui, après les fusions de nombreux producteurs, la reconversion de certains importateurs, la distribution de l'électro-domestique est assurée essentiellement par:

- Quelques électriciens qui ont adapté leurs structures;
- Les magasins et grandes surfaces spécialisées;
- Les grandes surfaces généralistes;
- Les cuisinistes qui vendent la majorité du gros électroménager encastrable.

Les principales familles de produits du secteur sont:

- Le gros électroménager;
- Le petit électroménager;
- L'électronique de loisirs comprenant l'Hifi, la vidéo, la téléphonie, l'informatique, la photographie digitale etc.

■ Le gros électroménager

Pour les produits «blancs», à savoir le gros électroménager, les électriciens couvrent 18% du marché, alors que les grandes surfaces



spécialisées et généralistes couvrent 56% du marché (70% sans les encastrables). Les cuisinistes couvrent 26% du marché (50% des encastrables). Les cuisinistes établis à nos frontières couvrent près de 10% de ce marché.

En dehors du changement des structures de distribution et de l'offre, le marché est caractérisé par la tendance des ménages à privilégier les «achats plaisirs» car, en dehors des sèche-linges et micro-ondes, le marché est arrivé à maturité.

Le gros du marché luxembourgeois est dominé par des marques allemandes. Outre les délocalisations des usines de production dans les pays de l'Est, le marché est influencé par les productions turques et surtout de Corée et de Chine, ce qui, au niveau des produits «blancs», fait que depuis plusieurs années, les prix connaissent une érosion de 5% par an.

Un producteur chinois assure, à lui seul, la production de micro-ondes pour 200 marques différentes.

Les ventes du futur seront donc surtout des ventes de remplacement influencées, en partie, par les innovations rendues possibles par l'électronique, notamment les gains d'énergie. Je reprendrai également un extrait de mon livre «Parlons Commerce!» sous la rubrique «Comment ferons-nous les courses demain?»

«Le client qui ne voudra plus se déplacer, fera ses courses dans un hypermarché virtuel. En partant de la recette du prochain repas, le consommateur sera guidé en fonction des besoins. S'il dispose d'un réfrigérateur du futur, ce dernier balayera automatiquement les différentes étagères et à partir des puces apposées sur les produits, il indiquera sur un écran les courses à faire, ou il l'emmènera directement via Internet dans le supermarché virtuel. Les marchandises achetées pourront alors être enlevées dans un entrepôt ou livrées.

S'agit-il d'un rêve? Eh bien non, déjà un réfrigérateur intelligent tel que le fameux Screenfridge d'Electrolux relié à Internet est testé dans une cinquantaine de familles danoises. Les études montrent que, dans la plupart des foyers, le réfrigérateur est de loin le lieu le plus fréquenté de la maison et pas seulement pour se nourrir, car c'est aussi l'endroit où on laisse des messages, des listes de choses à faire. D'où l'idée d'ajouter des services supplémentaires à ses fonctions de base. Mais que fait-il de si extraordinaire? Equipé de haut-parleurs, microphones, caméra, écran tactile, il permet de laisser des messages vidéo. «Mes petits chéris, ce soir je rentre tard, mais votre dîner est prêt à être réchauffé dans le micro-ondes. Ne t'inquiète pas Chloé, je te ferai réciter tes tables de multiplication en rentrant.»

Plus fort, ce frigo étant relié à Internet, on peut consulter ses mails de la cuisine, télécharger des recettes, ou même écouter de la musique, voir et recevoir des émissions de télévision. Mais le plus extraordinaire, c'est que ce frigo multimédia se transformera aussi en gestionnaire des courses. Equipé d'un lecteur décryptant les étiquettes des produits alimentaires, il pourra vous faire instantanément un état des lieux de ce qu'il a dans le ventre, suggérera des idées de repas en fonction des réserves, rappellera que certains produits périssables approchent de leur date limite et qu'il est préférable de les consommer rapidement. Bref, il ne se contente pas de brasser de l'air frais, car ce garde-manger intelligent peut aussi fournir une liste de courses ou vous aider à choisir un fournisseur en ligne. Et comme il n'a décidément pas froid aux yeux, avec votre autorisation, il passe directement commande au supermarché et effectue le paiement. Seul hic, il faudra encore attendre deux ans pour que cette petite merveille s'installe dans votre cuisine. (Extrait de «Parlons Commerce!», Editions Guy Binsfeld, Luxembourg, 2002, pp. 86 et 87)

D'après la direction d'Electrolux, les tests seraient concluants.

Une certaine saturation et la bataille au niveau des prix provoqueront certainement la disparition des acteurs les plus faibles. Pour subsister, les commerçants traditionnels devront maintenir et consolider leur image de service considéré comme essentiel pour les produits «blancs». Pour les «bruns» et les «gris», le consommateur recherche surtout les conseils pour comprendre les nouvelles technologies. L'adhésion à des groupements est également un atout, qui à l'étranger a permis aux indépendants, de se positionner par rapport aux grands groupes. A titre d'exemple, je citerai EXPERT INTERNATIONAL, présent dans 22 pays avec près de 3.000 détaillants indépendants, exploitant de l'ordre de 7.000 magasins. Un second, ELECTRONIC PARTNER d'origine allemande, regroupe 6.000 adhérents dans 13 pays d'Europe dont les 120 magasins français CONNEXION actifs à notre frontière.

■ Le petit électroménager

Le marché du petit électroménager ne cesse d'évoluer. Avec une augmentation de la fonctionnalité et de l'esthétisme, le comportement d'achat des clients est davantage devenu un réflexe d'impulsion que de satisfaction des besoins utilitaires.

La force du petit électroménager tient à sa logique d'achat qui s'approche de l'alimentaire. De ce fait, il est essentiellement vendu dans les grandes surfaces généralistes où les ventes sont influencées par l'intensité du trafic. La clientèle souhaite cependant davantage d'assistance et de conseils.

Après le succès des ventes de NESPRESSO qui a coopéré avec le groupe SEB pour la vente de machines à café sous la marque KRUPS, d'autres fabricants se sont lancés dans ce créneau, comme par exemple PHILIPS, qui, avec sa machine à café SENSEO, qui est conçue pour des dosettes DOUWE-EGBERTS.

■ L'électronique de loisirs

Avec l'explosion des nouvelles normes numériques, les technologies vieillissantes comme le magnétoscope ou le téléviseur à tube sont poussées vers la sortie.

Le secteur de la micro-informatique et de la photo domine largement. Le chiffre d'affaires des ventes d'enregistreurs et de DVD explose, malgré le fait que leur prix ait été divisé par quatre. Un autre grand succès est enregistré au niveau des ventes des systèmes mixtes Hifi/Home cinéma et des téléviseurs Plasma et LCD.

Un très grand souci du secteur est la dégringolade des prix due à la tendance à utiliser la high-tech comme produit d'appel dans les promotions des grandes surfaces. L'influence des fournisseurs chinois et turcs (la Turquie produit la moitié des téléviseurs vendus dans l'Union européenne) qui poussent les prix vers le bas, ne freineront pas le phénomène.

Du côté des jeux vidéo, le marché est toujours en forte croissance, tiré par les ventes de consoles.

■ Les acteurs

Le numéro 1 mondial est l'américain BEST BUY avec un chiffre d'affaires de plus de 20 milliards de dollars.

Le numéro 1 européen avec 7% du marché, est l'Allemand METRO (voir Merkur n°7/2003) avec les enseignes MEDIA-MARKT et SATURN. METRO, présent à Trèves et en Lorraine, cherche également à s'implanter directement au Luxembourg avec des surfaces de 3 à 15.000 m² et 40.000 articles. Avec près de 500 magasins, MEDIA-MARKT réalise seul un chiffre d'affaires de 10,4 milliards d'euros dont 40% à l'international et assure l'une des plus fortes rentabilités du groupe METRO. Les magasins discounts de mobilier ROLLER du groupe METRA, seraient le n°1 au Luxembourg au nombre de cuisines vendues.

Le numéro 3 européen P.P.R. (voir Merkur n°10/2003) présent à Luxembourg via CONFORAMA, réalise avec la FNAC, un chiffre d'affaires de 6,4 millions d'euros dans le secteur.

Le numéro 4 européen KING-FISHER (voir Merkur n°10/2003) a regroupé les activités du secteur au sein de KESA avec les enseignes DARTY, COMET, BUT, VANDENBORRE et D.C.C. Après la cession de PROMARKT en Allemagne, les 2 magasins luxembourgeois ont été transformés en DARTY, qui opère en tant que généraliste. KESA réalise un CA de 5,43 milliards d'euros.

En dehors de ses hypermarchés, le groupe MULLIEZ (Auchan), exploite des magasins d'électro-domestique à l'enseigne BOULANGER et ELECTRO DEPOT. Le magasin le plus proche est à Thionville. BOULANGER compte franchir le cap des 100 magasins en France et 15 en Espagne en 2005, avec un chiffre d'affaire de 1,4 milliards d'euros.

D'après le Statec, 160 entreprises seraient actives au Luxembourg dans la vente au détail de matériel électro-domestique. En dehors des filiales des groupes déjà présentés, nous pouvons citer:

- Pour le commerce traditionnel SCHUTZ, THILMAN, REISCH etc;
- Pour les grandes surfaces spécialisées, BINTZ avec 4 magasins, ELECTRO-CENTER avec 3 magasins, ELECTRO SONNTAG, etc. Un nouvel acteur est le filialiste belge KREFEL à Howald également;
- Pour les grandes surfaces généralistes, CACTUS assure le leadership devant les autres AUCHAN et CORA.

N.B. Les grandes surfaces spécialisées telles que BATISELF, HELA, HORNBACH sont également présentes sur ce marché.

Dans le domaine de l'électronique de loisirs, le filialiste HIFI-INTERNATIONAL, d'origine luxembourgeoise, racheté par le groupe

belge SPECTOR avec 14 magasins au Luxembourg, est le leader dans cette gamme de produits, sans oublier ELECTRO-HAUSER et des magasins très spécialisés comme AUDIOVISION ou encore C.M.D. qui se limite à la téléphonie. De plus petites entités comme KIRPACH à Junglinster restent présents face aux grands, grâce à leur compétence et leur service. Des magasins comme TELINDUS et EXELL se concentrent sur l'informatique et les jeux.

N.B. L'un des leaders des ventes de l'informatique grand public est ALDI avec ses promotions. Il a vendu 472.000 PC en Allemagne en 2002 et couvre 21% de ce marché.

Environnement et déchets électriques

En vue de permettre le recyclage des équipements électro-domestiques et autres matériels électriques et électroniques, 150 entreprises luxembourgeoises concernées se sont associées dans la société ECOTREL en vue d'assurer la reprise du recyclage de leurs produits.

SPECTOR

Avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 40 millions d'euro, HIFI INTERNATIONAL fait partie de PHOTO HALL du groupe belge SPECTOR. La chaîne PHOTO HALL a des implantations en Belgique, au Luxembourg, en France et en Hongrie.

Le groupe SPECTOR est un acteur de dimension européenne dans le secteur de la photographie et des produits d'électronique de loisir où il réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 400 millions d'euros.

KREFEL

Avec un premier magasin à Howald, KREFEL exploite plus de 60 magasins en compte propre. Un nouveau magasin vient d'ouvrir dans le RETAIL PARK d'Arlon. Les magasins du futur auront des surfaces de 2 à 2.500 m² et outre l'électro-domestique, un espace important sera réservé aux cuisines équipées. ■

La Société européenne

Les pays membres ayant transposé à cette date la directive connexe concernant la participation des travailleurs des sociétés européennes peuvent dès lors immatriculer ce type de société. Le statut de la société européenne permettra à ces entreprises de développer et de restructurer leurs activités transfrontalières sans passer par les formalités administratives longues et coûteuses qu'implique l'établissement d'un réseau de filiales. Dès lors, la fusion transfrontalière, la constitution d'entreprises relevant de plusieurs pays membres, le transfert du siège de sociétés d'un pays à l'autre ne constituent plus un obstacle au développement des activités des entreprises.

■ Introduction

Après maints rejets de propositions diverses, c'est finalement le Conseil européen de Nice des 7 et 8 décembre 2000 qui a préconisé l'adoption rapide d'un règlement respectueux des diversités nationales en matière juridique, fiscale et sociale.

Le règlement (CE) N° 2157/2001 du Conseil relatif au statut de la Société Européenne et la directive 2001/86/CE complétant le statut de la Société Européenne (SE) pour ce qui concerne l'implication des travailleurs donnent depuis le 8 octobre 2004 à certains types de sociétés de capitaux la possibilité de se constituer en SE.

Ce nouvel instrument juridique fondé sur le droit communautaire offre la possibilité aux sociétés de se constituer en SE. La SE est une société de capitaux dotée de la personnalité juridique et présentant un rattachement géographique à au moins deux Etats membres de la Communauté européenne.

Plus de trente ans après avoir été proposé une première fois par la Commission européenne, la société anonyme européenne à statut légal uniformisé est désormais devenu une réalité au sein de l'Union Européenne. En effet, le règlement communautaire ayant conféré un statut légal à ce type de société est entré en vigueur le 8 octobre 2004.

Il existe quatre procédures qui permettent de constituer une SE, à savoir

- la transformation d'une société anonyme (SA) possédant une filiale dans un autre Etat membre depuis au moins deux ans;
- la fusion de deux SA ou plus, situées dans au moins deux Etats membres différents;
- la constitution d'une société holding, à l'initiative de SA ou de sociétés à responsabilité limitée situées dans au moins deux Etats membres différents;
- la constitution d'une filiale commune par des sociétés situées dans au moins deux Etats membres différents.

Avec l'adoption du statut de la SE, des sociétés établies dans plus d'un Etat membre pourront fusionner et opérer dans toute l'UE. Ces sociétés n'auront donc plus besoin de mettre en place un réseau complexe de filiales soumises à des législations nationales différentes. Une SE aura ainsi la possibilité d'exercer plus facilement ses activités sur le territoire de l'Union européenne au travers de succursales.

L'objectif poursuivi par l'UEL est d'inciter les entreprises qui sont implantées dans plusieurs pays et qui se proposent de se constituer en SE à élire domicile au Luxembourg.

Etant donné que les SE disposent en général d'une substance financière importante, l'UEL est d'avis que celles-ci représentent un potentiel équivalent en termes de création d'emploi de haut niveau. L'implantation d'activités nouvelles pourrait donc être générée, contribuant ainsi à la croissance économique et à la diversification du tissu économique national.

L'action de l'UEL est guidée par cet objectif et se concentre sur les trois volets suivants.

■ Le volet droit des sociétés

En ce qui concerne le volet droit des sociétés, un projet de loi a été déposé à la Chambre des Députés. Ce projet de loi a pour ambition de mettre en oeuvre au niveau national le règlement communautaire relatif au statut de la SE qui est entré en vigueur le 8 octobre 2004. Il s'inscrit dans une logique d'intégration des règles s'appliquant à la SE soumise au droit luxembourgeois dans le corps de droit interne régissant les SA et donnant aux SE la possibilité d'opter pour un système moniste ou un système dualiste.

■ Le volet droit du travail

Le Ministère du Travail et de l'Emploi a fait élaborer un avant-projet de loi portant transposition

de la directive 2001/86/CE complétant le statut de la SE pour ce qui concerne l'implication des travailleurs. Le Ministère du Travail et de l'Emploi souhaite investir tous les efforts nécessaires pour qu'une loi soit adoptée dans les meilleurs délais.

L'UEL est consciente du fait que l'œuvre du législateur national est largement conditionnée par le texte de la directive. Elle estime néanmoins nécessaire que la législation luxembourgeoise permette aux entreprises de se constituer, le cas échéant, en SE avec d'autres entreprises immatriculées au Luxembourg sans porter préjudice au fonctionnement de leurs organes, en raison notamment de l'implication des travailleurs, d'un côté, et sans dissuader les entreprises étrangères d'élire le site économique luxembourgeois à cette même fin, de l'autre.

■ Le volet fiscal

Le volet du droit des sociétés étant déterminé par le règlement communautaire et la participation des travailleurs par la directive, qu'en est-il du régime fiscal applicable à la société européenne ?

A partir du moment où le législateur est disposé à doter la SE d'un régime fiscal attrayant, son action doit nécessairement passer par une adaptation de la législation nationale existante pour les sociétés de capitaux.

Il importe donc d'analyser les dispositions fiscales qui entravent les activités économiques transfrontalières et qui partant dissuadent les sociétés intéressées à se constituer en SE et à choisir leur siège sur le territoire luxembourgeois.

Les mesures fiscales préconisées par l'UEL au niveau national

- Les dividendes versés par une société de capitaux résidente sont frappés par une retenue à la source de 20% (article 148 LIR). Afin d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire luxembourgeois, l'UEL préconise une

diminution de cette retenue à la source de 20% à 5%.

- La compensation des pertes entre une société résidente et sa succursale située dans un autre Etat membre de l'UE la compensation de pertes subies par un établissement stable non-résident n'est pas acceptée par le fisc luxembourgeois dès lors qu'une convention contre la double imposition a été conclue avec le pays du siège de la succursale. Cette mesure désavantage ainsi les entreprises dont la succursale est établie dans un pays avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre la double imposition.

Alors que le modèle de la SE impliquera dans la plupart des cas une présence à l'étranger sous forme de succursales, il est impératif que l'administration fiscale abandonne son interprétation qui semble contraire à la philosophie des conventions fiscales.

- Le traitement fiscal des expatriés Le Luxembourg ne dispose pas de régime spécifique applicable à ce type de travailleurs comme cela est le cas en Belgique notamment. Il est donc urgent de créer un environnement fiscal attrayant pour des spécialistes étrangers hautement qualifiés.
- Le droit d'apport a été aboli dans de nombreux pays de l'Union européenne, notamment en France et en Allemagne. D'autres pays, comme les Pays-Bas, ont opté pour une réduction de ce taux. L'UEL est d'avis que cet impôt pénalise les groupes d'entreprises ayant leur siège social au Luxembourg et, sans porter préjudice au régime applicable aux sociétés holding, elle préconise une réduction progressive voire l'abolition du droit d'apport, renforçant ainsi l'attractivité du Grand-Duché pour les investisseurs.

■ L'action au niveau communautaire

Comme le décollage de la SE en tant que forme de société dépend nécessairement d'un environnement fiscal coordonné, le législateur communautaire devrait se consacrer à l'élimination de certains désavantages que connaissent les entreprises et qui concernent plus particulièrement les plus-values en cas de cession de succursales, la déductibilité des frais occasionnés par la direction centrale de l'entreprise aux différents établissements stables étrangers ou encore les problèmes des pertes fiscales.

■ Conclusion

La SE représente un moyen pour attirer de nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée sur le territoire luxembourgeois. La volonté manifestée par les responsables du monde politique et économique de se prévaloir de cette nouvelle réglementation s'inscrit donc parfaitement dans le déploiement de la politique de diversification économique, contribuant ainsi à stimuler la croissance économique à terme. Toutefois, pour réussir cette gageure et au regard des solutions mises en œuvre dans les autres pays de l'UE, il importe que le Luxembourg non seulement prenne connaissance des différentes mesures entamées au niveau communautaire, mais se positionne également vis-à-vis de celles-ci dans le but de créer un environnement juridique, fiscal et sociale attrayant.

Jusqu'à présent, seuls six des vingt-huit Etats membres de l'UE et de l'EEE ont adopté les réglementations nationales pour permettre la constitution de sociétés européennes sur leur territoire. Jusqu'à ce que les autres, dont le Luxembourg, aient fait de même, de nombreuses sociétés opérant dans plus d'un Etat membre n'auront pas la possibilité de se constituer en société de droit communautaire et d'évoluer comme un opérateur unique dans toute l'UE en appliquant un jeu unique de règles. (Communiqué par l'UEL⁽¹⁾) ■

NOTES

(1) L'UEL regroupe les organisations suivantes: Association des Banques et Banquiers, Luxembourg · Association des Compagnies d'Assurances · Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg · Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg · Confédération Luxembourgeoise du Commerce · Fédération des Artisans · Fédération des Industriels Luxembourgeois · Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers

Placer la **compétitivité** au cœur du débat

Lors d'une conférence de presse en date du 4 octobre 2004, la FEDIL a pris position par rapport au programme gouvernemental tel qu'il a été présenté au cours du mois d'août dernier, prise de position qui s'est focalisée sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux ayant un impact sur l'économie nationale.

De prime abord, la FEDIL a rappelé que le Luxembourg doit relever dans les années à venir les défis que constituent, d'un côté, la globalisation des marchés et, de l'autre côté, le vieillissement de la population et, dans ce contexte, la croissance des dépenses sociales. Aussi la FEDIL plaide-t-elle pour une politique générale visant à renforcer l'assise de l'économie du pays.

De l'avis de la FEDIL, le programme gouvernemental, dans son ensemble, reflète la nécessité de placer la compétitivité de l'économie au cœur du débat. «La compétitivité n'est pas une fin en soi, mais elle constitue le fondement des équilibres macro-économiques, de la pérennité du système social et, en fin de compte, du bien-être de l'individu» a souligné Charles Krombach, le président de la FEDIL.

Les ingrédients d'une politique qui remet le Luxembourg sur la voie de la croissance sont, pour l'essentiel, de rendre à nouveau attractif le fait de travailler, d'entreprendre et d'innover. Une telle politique nécessite du courage et une vision à long terme. C'est dans ce contexte que la FEDIL salue les objectifs politiques définis par le Premier ministre lors de la déclaration gouvernementale en date du 4 août dernier, à savoir modernisation, innovation, transformation et intégration.

A propos de la politique économique, la FEDIL souscrit à l'objectif de poursuivre, voire de renforcer les efforts en faveur de la diversification de la structure de l'économie luxembourgeoise. Elle salue les efforts du gouvernement visant à placer l'attractivité du site Luxembourg au centre des préoccupations de la politique économique, notamment par le maintien d'un environnement fiscal favorable, résultat d'une politique des dépenses budgétaires prudentes, ou encore par la promotion de la recherche-développement, de l'innovation et des compétences humaines dans les entreprises.

Il faut aussi que les pouvoirs publics balayent devant leur propre porte, car les tracasseries administratives de toutes sortes sont incompatibles avec une politique en faveur du travail, de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Les possibilités pour réduire les réglementations étendues et complexes dans de nombreux domaines sont importantes et la volonté du gouvernement pour s'y attaquer est hautement appréciée par la FEDIL.

En rapport avec le redressement de la compétitivité des entreprises, une attention particulière doit être portée à l'évolution des salaires. Concrètement, la FEDIL met en question le système de formation des salaires au Luxembourg et formule les propositions suivantes: une limitation de l'application de l'échelle mobile des salaires (introduction d'une tranche indiciaire maximale) et un engagement des syndicats en faveur d'une politique de modération salariale.

La volonté du gouvernement à «veiller à ce que les dérapages de l'inflation, déclencheurs de l'indexation automatique, ne viennent

pas mettre en échec la nécessaire compétitivité économique» (extrait du programme gouvernemental) est dès lors saluée par la FEDIL.

En ce qui concerne les chapitres du programme gouvernemental ayant trait à la politique sociale, la FEDIL rappelle son opposition à une augmentation des charges sociales grevant les entreprises, ceci pour des raisons qui concernent l'indispensable redressement de la compétitivité des entreprises. D'ailleurs, la FEDIL défendra ce point de vue dans la prochaine réunion du comité quadripartite qui discutera, entre autres, des moyens à mettre en œuvre en vue de rétablir l'équilibre financier de l'assurance maladie. Les solutions aux problèmes financiers que connaît l'assurance maladie sont à trouver sur le plan d'une plus grande responsabilisation de tous les acteurs, prestataires de soins et assurés, seul moyen pour contrôler l'évolution démesurée des dépenses de l'assurance maladie.

En ce qui concerne l'emploi, la FEDIL regrette l'absence dans le programme gouvernemental de dispositions ayant trait au nécessaire assouplissement des réglementations relatives aux relations de travail et à l'organisation du travail et rappelle que l'attractivité financière au travail doit être plus importante que celle de l'inactivité. Par contre, la FEDIL ne peut que soutenir le gouvernement dans son intention d'envisager une plus grande ouverture pour l'accès de non-nationaux à certaines catégories d'emplois de la Fonction publique, ceci pour éviter une scission du marché d'emploi en un secteur privé employant majoritairement une main-d'œuvre étrangère et en un secteur public employant prioritairement des nationaux.

En matière d'organisation du travail, la FEDIL accueille favorablement la volonté du gouvernement de ne pas procéder à une réduction légale généralisée de la durée du travail. En effet, il est indispensable, de l'avis de la FEDIL, de maintenir l'avantage compétitif que représente la possibilité d'organiser la durée du travail sur une durée hebdomadaire de 40 heures. De l'avis de la FEDIL, la réduction du temps de travail doit rester de la responsabilité des entreprises qui devront, le cas échéant, en discuter avec le partenaire social.

En ce qui concerne la politique en faveur de la protection de l'environnement naturel, la FEDIL plaide pour une approche qui tient compte des nombreux efforts qui ont déjà été consentis par les entreprises. Elle dénonce la sur-réglementation en matière de procédures d'auto-

risation pour établissements classés (procédures dites *commodo – incommodo*) et de gestion des déchets qui constituent une charge très lourde pour les entreprises.

De l'avis de la FEDIL, le gouvernement doit veiller à la transposition rapide et intégrale du plan national d'allocation tel qu'il a été approuvé par le comité de coordination tripartite. Si la FEDIL partage le souci du gouvernement de faire des efforts au niveau national pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, elle souligne toutefois l'indispensable recours aux instruments dits «flexibles».

La FEDIL salue l'attitude ouverte et positive du gouvernement à l'égard de la libéralisation des marchés d'énergie. En ce qui concerne les infrastructures de transport d'énergie, la FEDIL rejoint le gouvernement dans l'importance qu'il

accorde aux choix stratégiques à opérer au niveau des investissements dans les réseaux pour garantir à la fois la compétitivité des tarifs et la sécurité des approvisionnements, choix dont la nécessité a été soulignée par le black-out du 2 septembre dernier.

D'une manière générale, la FEDIL tient à relever l'importance d'une politique qui renforcera au cours des années à venir la compétitivité de notre économie et de nos entreprises. D'où la demande de la FEDIL de veiller à une transposition rapide et fidèle des propositions du programme gouvernemental permettant de rétablir un certain nombre de stimulants élémentaires dans notre société: des stimulants pour entreprendre et investir, des stimulants pour travailler, des stimulants pour innover. (communiqué par la FEDIL) ■

La clc a rencontré le Ministre Mars di Bartolomeo

La clc et le **Ministère de la Santé** intensifient leur collaboration en matière de **sécurité alimentaire**

Lors de son entrevue avec Monsieur Mars di Bartolomeo le 6 octobre dernier, la clc a eu l'occasion de poser la base d'une étroite collaboration avec les Ministères de la Santé et de la Sécurité Sociale.

Le sujet clé de cette entrevue concernait la sécurité alimentaire et plus particulièrement l'entrée en vigueur du règlement européen 178/2002 le 1er janvier prochain. Cette réglementation impose de nouvelles obligations en termes de traçabilité sur l'ensemble de la chaîne de distribution des denrées alimentaires. En raison d'une communication qu'elle juge in-

suffisante, et d'un certain flou qui entoure l'application des nouvelles règles, la clc craint que beaucoup d'entreprises ne soient pas en mesure de prouver la fiabilité de leurs démarches de traçabilité dès le 1er janvier 2005. Le Ministre et les représentants de la clc ont convenu d'un contact étroit entre le secteur privé et les différents départements ministériels pour aider les entreprises à s'aligner.

Le ministre a également abordé le sujet des maladies de dépendance et dans ce contexte la consommation d'alcool et de tabacs et la vente de ces produits à des mineurs. Surtout la consommation

excessive d'«alco pops» par de jeunes adolescents est un problème qui lui tient particulièrement à cœur.

Enfin, le ministre et les représentants de la clc ont profité de discuter du déséquilibre budgétaire chronique de l'Union des Caisses de Maladie. La clc a rappelé qu'elle ne cautionnera pas une simple augmentation des cotisations pour épousser le déficit. De l'avis de la clc, il faudra aboutir de toute urgence à une plus forte responsabilisation de tous les acteurs – prestataires, prescripteurs et assurés. (communiqué par la clc) ■

Le secteur des **transports routiers** de marchandises bientôt en crise?

Le secteur des transports routiers est extrêmement préoccupé de l'augmentation galopante de leurs coûts.

La flambée des prix du carburant a depuis le début de l'année fait augmenter le prix de revient de plus de 4%. En y ajoutant la récente augmentation des péages en France et l'échéance de la dernière tranche indiciaire, le prix de revient a augmenté de presque 6% en total sans qu'il n'y ait eu un gain de productivité. Pour une entreprise disposant d'une quarantaine de camions, ces hausses correspondent à une dépense supplémentaire de 300.000 € par an. Un dérapage des prix pétro-

liers et des frais salariaux peut être lourde de conséquences puisque dans une entreprise de transports les salaires et le carburant constituent à eux-seuls environ la moitié du prix de revient.

Qui plus est, la hausse des coûts intervient à un moment difficile, notamment en raison de l'entrée des huit pays de l'Europe orientale et centrale dans l'Union européenne. Les transporteurs originaires de ces pays bradent leurs prestations sur le marché des transports internationaux ce qui fait augmenter la pression sur les prix des transports.

Sans vouloir tenter le diable, l'évolution au cours des prochains

mois sera sans aucun doute décisive pour un certain nombre d'entreprises de transport. Outre la flambée continue du prix du gazole, les entrepreneurs devront essayer de répercuter encore d'autres coûts sur leurs clients. Le secteur ne peut donc qu'espérer que d'autres postes de frais ne viennent pas se cumuler avec l'augmentation d'ores et déjà annoncée des redevances routières, dont l'introduction de la «Maut» en Allemagne ou le relèvement de 50% de la redevance routière en Suisse à partir du 1er janvier 2005.

(communiqué par le Groupement Transports Luxembourg) ■

Commerce et emploi: mieux concilier vie professionnelle et vie privée

Etant donné, que le commerce de détail présente un taux d'emploi féminin très élevé, le travail à temps partiel et le congé parental sont deux sujets d'importance majeure pour ce secteur. La clc a récemment rencontré les Ministres Marie-Josée Jacobs et François Biltgen pour en discuter.

Tout en saluant expressément les propositions de modification de la loi sur le congé parental, le comité exécutif de la clc a rappelé les problèmes que génère le congé parental sur le plan de l'organisation du travail au sein des entreprises. La clc a une nouvelle fois soumis sa demande de procéder à une révi-

sion plus approfondie du texte légal et revendique des compensations respectivement des mesures qui devraient permettre aux entreprises de limiter la gêne du congé parental.

La clc a également souligné l'importance des discussions entre partenaires sociaux qui devraient aboutir à l'élaboration d'un accord en vue d'une meilleure utilisation et de la promotion du travail à temps partiel. En cas d'échec de ces négociations, la clc attend une initiative de la politique menant à un réaménagement de ce régime de travail.

Les Ministres et la clc ont par ailleurs convenu de renforcer leur collaboration

- pour informer les entreprises sur les aides étatiques en cas d'embauche de certaines catégories de demandeurs d'emploi, dont plus particulièrement les personnes physiquement ou mentalement diminuées ainsi que les travailleurs âgés,
- pour élaborer des modèles innovants dans le but de pourvoir au remplacement de salariés temporairement absents et
- pour initier des actions positives notamment à l'intention des femmes qui désirent réintégrer le marché du travail après une pause carrière.

(communiqué par la clc) ■

Envie de créer **votre** entreprise ?

8 décembre
1ère rencontre
interrégionale 2004-2005
entre coaches et porteurs
de projets



Inscription et renseignements :

www.123go-networking.org

Confidentialité et respect de la propriété intellectuelle.



Le 8 décembre à 17h45: «Speed-testing»

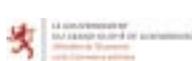
Venez tester votre idée auprès des coaches du réseau 1,2,3, GO

Places limitées

Organisé par:



Avec le soutien de:



Groupe Ciments Luxembourgeois | primesphere S.A. | SES Global | Siemens S.A. | Luxcontrol



L'implantation dans une **ZAER** ou dans le bâtiment relais



Le syndicat intercommunal pour la promotion du canton de Clervaux (SICLER) gère toute une série de zones d'activités économiques à caractère régional (ZAER), avec un total de plus de 60 ha de terrains destinés à accueillir des entreprises à caractère artisanal ou industriel. Il s'agit des ZAER suivantes:

- Clervaux-Gare
- Eselborn-Lentzweiler «Op der Sang»
- Hosingen «Op der Hei»
- Troisvierges-Gare
- Troisvierges «In den Allern»

Toute société artisanale ou industrielle désireuse de s'implanter dans une des ZAER précitées, pouvant présenter un plan d'affaires solide et un plan de financement réaliste, doit envoyer une demande auprès du SICLER. Par la suite, la société recevra une demande d'implantation qu'elle renverra dûment remplie au SICLER et qui procédera à l'analyse de la demande, de concert avec le Guichet Unique PME et le Ministère de l'Economie. Suite à l'avis du Ministère de l'Economie, le comité du SICLER prend sa décision définitive quant à l'implantation de l'entreprise.

Le SICLER cède les parcelles de terrain aux entreprises éligibles sous forme de contrats de concession d'un droit de superficie d'une durée de 30 années, renouvelables sur une période de 30 années, contre paiement d'une indemnité unique (actuellement 1.983,15.- €) par are, à titre de contribution aux frais d'aménagement général de la zone, et d'une indemnité annuelle (actuellement 200.- €) par hectare, à titre de contribution aux frais d'entretien généraux.

Par ailleurs, le SICLER dispose d'une structure spécialement conçue pour pouvoir accueillir des entreprises innovatrices en phase de démarrage, à savoir le bâtiment relais à Hosingen.

L'avantage d'être hébergé dans ce bâtiment est double: Tout d'abord, le bâtiment est complètement modulable et peut dès lors être adapté aux besoins réels de la

société. Ensuite, le loyer à payer est inférieur aux prix du marché durant les 3 premières années, et augmentera d'année en année. La location des bâtiments est accordée pour une durée de trois ans, éventuellement renouvelable pour deux ans.

Ce principe a été mis en place, en collaboration avec le Ministère de l'Economie, afin de permettre aux sociétés d'avoir des dépenses moindres durant les premières années de leur existence, années qui sont traditionnellement les plus difficiles d'un point de vue financier. Ainsi, cette «économie» en dépenses devrait permettre aux sociétés de se constituer une assise financière suffisamment solide pour pouvoir investir soit dans une infrastructure propre soit dans le rachat de la partie louée du bâtiment relais.

Etant donné les conditions de location avantageuses du bâtiment relais, l'accès est réservé aux seules entreprises innovatrices en phase de démarrage. Il peut s'agir de création d'entreprise artisanale innovatrice ou de création de société industrielle investissant dans une production nouvelle ou un service nouveau.

L'accent sur le caractère innovant est renforcé par le fait que ces entreprises ne doivent pas entrer en concurrence déloyale avec les entreprises du même secteur et de la même région et qu'elles doivent contribuer à la diversification économique de la région Nord du Luxembourg. ■

Les demandes d'implantation dans une ZAER ou pour le bâtiment relais sont à adresser au SICLER, B.P. 25, L-9701 Clervaux, tél: +352 26 91 08 42, fax: +352 26 91 08 43, e-mail: info@sicler.lu, Internet: <http://www.sicler.lu>

**EXPORTER
SANS PERDRE LE NORD**



ASSURANCE-CRÉDIT

EN BREF

Deloitte

Deloitte a inauguré son nouveau siège

L'inauguration du nouveau siège de la firme Deloitte, spécialisée en audit, tax et consulting s'est déroulée le 28 octobre 2004 en présence de Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget, Ministre de la Justice. Les nouveaux locaux se situent au 560, rue de Neudorf, à la périphérie Nord-Est de la capitale. Le complexe immobilier dans lequel Deloitte vient de s'installer présente une surface de bureaux de 12.800 m² qui permet la réunion des quelque 600 employés de la firme, jusque-là répartis sur trois sites distincts. Deloitte est présente depuis presque 55 ans sur le marché luxembourgeois.

Banque Générale du Luxembourg

75^e anniversaire de l'agence BGL à Clervaux



La Banque Générale du Luxembourg (BGL) a fêté ce mardi 5 octobre 2004 le 75^e anniversaire de son agence à Clervaux. Présente depuis 1929 à Clervaux, la BGL y accueille depuis janvier 1999 ses clients dans des locaux entièrement réaménagés situés au 34, Grand'rue. L'agence Clervaux de la BGL a ouvert ses portes en 1929 dans la rue piétonne. Fermée

pendant la seconde guerre mondiale, l'agence ouvre de nouveau en 1948. En 1970, la banque acquiert l'immeuble au 34, Grand'rue pour y installer son agence sur deux étages. L'équipe actuelle compte 13 personnes, dont Monsieur Guy JANS, le chef de l'agence.

Hilton

Hilton Luxembourg fait peau neuve!

Hilton Luxembourg a entamé sa métamorphose ce 25 octobre. Les installations de sécurité ont été élevées aux standards Hilton. L'Internet haut débit a été installé dans toutes les chambres et l'Internet sans fil (WIFI), dans les lieux publics. Le groupe Hilton, unique propriétaire du bâtiment depuis le 1^{er} juillet 2004 va investir 1,6 million d'euros afin d'améliorer la qualité des installations et des services de l'hôtel. Le lobby sera entièrement modernisé et accueillera un tout nouveau business center. Ces travaux d'envergure dureront de six à huit semaines. Durant les travaux, le restaurant Les Continents sera utilisé comme restaurant principal et deviendra ensuite un salon destiné à l'organisation d'événements. A son ouverture, le nouveau Restaurant Indigo sera l'unique restaurant de l'hôtel et verra son confort, sa convivialité et sa capacité d'accueil renforcés.

Aéronautique

JETFLY reçoit le «Cervin de Cristal 2004»

JETFLY reçoit du Business Club Belgo-Luxembourgeois

Première mondiale

TrefilArbed lance le plancher en béton armé de fibres métalliques

Mi-octobre, TrefilArbed a réalisé sur son site à Bissen un essai grandeur nature de mise en charge d'un plancher en béton armé de fibres métalliques, sans autre armature classique telle que treillis soudés ou fers à béton. Il s'agissait là d'une première mondiale qui pourrait profondément modifier la construction des bâtiments multiétages dans les années à venir. Cette technique innovante permettra en effet de sérieuses réductions de délais d'exécution et de coûts.

TrefilArbed, tréfileur et membre du groupe ARCELOR, numéro un mondial de l'acier, est aujourd'hui le deuxième producteur au monde de fibres métalliques pour le renforcement du béton. Les fibres TrefilArbed sont utilisées dans les applications les plus diverses, des dallages industriels aux éléments préfabriqués en béton, en passant par le béton projeté pour le renforcement des voûtes de tunnel. Aujourd'hui, le béton renforcé de fibres ne représente qu'environ 2% de la consommation mondiale en béton, ce qui représente environ 300.000 tonnes de fibres par an, mais ce matériau nouveau a un potentiel de pénétration à moyen terme de 12 à 15%, ce qui constitue un enjeu considérable. Voilà pourquoi les fibres ont été déclarées produit stratégique au sein de TrefilArbed. Cependant un effort de recherche et de marketing important sera nécessaire pour atteindre les objectifs fixés.

Jusqu'ici, l'utilisation des fibres comme unique renforcement dans les dalles structurelles pour bâtiments multiétages restait impensable, du fait qu'on n'avait pas de solution valable pour offrir à la fois la ductilité requise (nécessitant un fort dosage



en fibres) et une ouvrabilité satisfaisante (la possibilité de bien mettre en œuvre le béton et les fibres). Forte de son expérience en sols industriels sur pieux (le procédé TAB-STRUCTURAL, avec plus de 6 millions de m³ réalisés en 10 ans et armés de 45 kg de fibres par m³ de béton), TrefilArbed est passée en 2002 à la vitesse supérieure, en lançant en collaboration avec le professeur Massicotte de l'Université de Montréal une vaste étude pour définir l'ensemble des propriétés requises pour un béton à haut dosage en fibres.

Le béton optimal obtenu a été armé de 100 kg/m³ de fibres ondulées TABIX 1.3/50 (1,3 mm de diamètre sur 50 mm de longueur). La concentration en fibres d'acier est ainsi portée à un niveau de saturation tel que les moments de flexion et les efforts tranchants de la dalle peuvent être repris sans autre armature classique. Ceci a uniquement été possible grâce à l'utilisation d'une fibre avec un diamètre de fil relativement élevé de 1,3 mm.

L'important, bien sûr, était de confirmer les qualités du produit fini réalisé avec ce nouveau béton armé. De très nombreuses dalles circulaires

de diamètre 1,5 et 2 m et d'épaisseur 150 mm et 200 mm ont donc été testées en laboratoire. Ainsi a-t-on pu confirmer l'existence de réserves de capacité portante considérables entre la charge de première fissuration et la charge ultime de destruction. Ces réserves de capacité permettent aujourd'hui d'affirmer que ces bétons conviennent parfaitement pour la réalisation de planchers en béton coulé sur coffrage, devant supporter une surcharge de service pouvant aller jusqu'à 6 kN/m². Le procédé est

aujourd'hui breveté par TrefilArbed qui a ainsi jeté les bases conceptuelles de la dalle multiétages fibrée pour immeubles de bureaux, parkings en hauteur, logements, surfaces commerciales, écoles ou hôpitaux.

La phase ultime du programme d'essais servait à déterminer la charge de rupture de la structure à l'aide d'un chargement ponctuel au milieu des différents panneaux. Cet essai permet d'analyser en détail le comportement du béton armé de fibres en tant que tel et en corrélation avec

son mode de rupture, et d'en déduire des règles de dimensionnement pour des applications futures. Pendant les deux journées qu'ont duré les essais, TrefilArbed a pu accueillir environ 300 spécialistes de la construction, chercheurs, ingénieurs, architectes et entrepreneurs, venus de toute l'Europe pour être les témoins d'une étape importante dans l'évolution de la construction grâce à un essai hors commun et de se rendre ainsi compte de la performance des bétons armés de fibres de demain. ■

Printmedien

Luxemburger Wort gestaltet sich moderner und übersichtlicher

Luxemburgs führende Tageszeitung hat sich verändert. Seit Ende Oktober erscheint das „Luxemburger Wort“ mit einem neuen Layout und einer neuen Blattstruktur. Für die 175.000 Leser des Luxemburger Wort werden die Veränderungen vor allem an der überarbeiteten optischen Gestaltung der Zeitung sichtbar. Auf der ersten Seite erfüllen kurze Meldungen über das Wichtigste vom Tage künftig eine Schaufenster-Funktion auf die ganze Zeitung. Verstärkt werden auch wichtige luxemburgische Themen auf der ersten Seite behandelt. Die Redaktion will es aber nicht bei einem neuen Layout belassen; sie will Akzente setzen und Themen be-
setzen.

Parallel dazu wird auch der Nutzwert des „Wort“ steigen. Auf den vier letzten Seiten der Zeitung finden die Leser künftig alle wichtigen Informationen – etwa über den ärztlichen Notdienst oder die Öffnungszeiten der Apotheken. Neu eingeführt wird eine tägliche Terminseite mit Veranstaltungshinweisen und Ausgetipps.

Die Modernisierung von Luxemburgs ältester und wichtigster Tages-



zeitung vollzieht sich im Rahmen des Projektes „saint-paul 2006“. Die Veränderungen beschränken sich freilich nicht auf das Layout und eine neue Blattstruktur. In den vergangenen Monaten wurden auch die internen Produktionsabläufe umgestaltet und optimiert. Sichtbar wird dies vor allem an einem neuen, so genannten „Newsdesk“. An diesem Newsdesk kommt es zu einer Vernetzung von allen Arbeitsabläufen vor dem eigentlichen Druck der Zeitung.

Seit Ende Oktober erweitern das „Luxemburger Wort“ und die „La Voix du Luxembourg“ auch ihr Online-Angebot. Beide Zeitungen können nun im Internet als E-Paper gelesen werden. Der Verlag entschied sich dabei für eine bequeme Lösung, die kein vorheriges Herunterladen der Inhalte auf einen Computer erfordert. Bis zum 31. Dezember sind beide E-Paper übrigens gratis. Anmelden kann man sich bei www.wort.lu beziehungsweise www.lavoix.lu ■

Die Vernetzung aller Arbeitsabläufe vor dem Druck erfolgt am neuen Newsdesk des Luxemburger Wort

EN BREF

en Suisse le «Cervin de Cristal» qui récompense la qualité de son développement entre la Suisse d'une part et le Luxembourg et la Belgique d'autre part. Le Cervin de Cristal 2004 a été officiellement remis lors d'une soirée de gala au Luxembourg, au Domaine Thermal de Mondorf-les-Bains. JETFLY est le premier programme européen d'avions d'affaires en propriété fractionnée. JETFLY coordonne depuis le Luxembourg les opérations et la logistique d'une flotte d'avions turbopropulseurs, TBM 700 (EADS Socata) et Pilatus PC-12 «designed by Starck», appartenant à plus de 30 copropriétaires. Pour plus d'informations: www.jetfly.net

Château de Bourglinster Collaboration avec l'agence Mediation pour les fêtes de fin d'année



Situé à quelques minutes de Luxembourg-Ville, aux confins de la petite Suisse luxembourgeoise, le Château de Bourglinster offre aux entreprises un cadre bucolique et raffiné pour toutes manifestations. Ses salles historiques peuvent accueillir des groupes de 15 à 180 personnes, dans une atmosphère reposante. Outre ses caractéristiques de réceptif (restauration et location de salles pour conférence), la forteresse datant

du 13^e siècle, se met à l'heure de l'événementiel, en collaboration avec l'agence Mediation. Les thèmes proposés vont de la Magie à la Saint-Nicolas en passant par le Murder Mystery Dinner ou le Médiéval. Enfin, pour toute réception organisée aux mois de janvier et février, le Château offre l'apéritif et les amuse-bouches. Pour plus d'informations: M. Claude Hilbert (tél.: +352 78 78 78 -1, fax: +352 78 78 78 -52, e-mail: mail@bourglinster.lu).

Remich Kochwettbewerb mit Moselprodukten



Die Entscheidung viel schwer: Am 28. Oktober vergab die Jury die Preise an die Gewinner des Rezeptwettbewerbs von LEADER+ Lëtzebuurger Musel und Editions Guy Binsfeld in Zusammenarbeit mit dem Medienpartner RTL für das neue Kochbuch: "Lëtzebuurger Musel – Kochen mit Produkten von der Luxemburger Mosel". Das Buch erscheint im kommenden Frühjahr. Zahlreiche Teilnehmer hatten sich traditionelle und innovative Kreationen mit Produkten von der Luxemburger Mosel ausgedacht. Ausgewählt wurden die einfallsreichsten oder ganz einfach besten Rezepte mit Moselprodukten. Die Gewinner wurden am 28. Oktober zu einer ersten großen Preisverleihung in das Weinbauinstitut IVV in Remich eingeladen. Die Rezepte der Gewinner werden mit Namensnennung im Frühjahr 2005 in einem neuen!

Informatique

System Solutions veut conquérir de nouveaux marchés



Depuis sa création en 1996, System Solutions Luxembourg S.A. n'a cessé d'évoluer. De vendeur de systèmes (Digital, Microsoft, Oracle,...) n'employant qu'une seule personne, elle s'est convertie en intégrateur informatique indépendant regroupant 24 employés. Cette société luxembourgeoise agit aux côtés de ses clients afin d'évaluer avec eux la meilleure solution en fonction de leurs besoins.

System Solutions a ainsi défini quatre domaines principaux pour la conception de solutions informatiques (Network & Security, Processing, Storage, Applications), mises en œuvre au moyen d'une série de technologies d'avenir et de fournisseurs stratégiques afin de garantir un service de qualité. L'étude et la mise en place des projets suivent d'ailleurs les principes de la gestion de projet tels que définis par le Project Management Institute (PMI).

Après avoir connu une forte progression entre 1997 et 2001 et une grande stabilité depuis lors, System Solutions a décidé de partir à la conquête de nouveaux marchés, convaincue qu'une approche internationale ne peut que renforcer sa position auprès de sa clientèle actuelle. Elle s'est donc dotée d'une «société mère», elle aussi de droit luxembourgeois, baptisée System Solutions Group S.A., qui servira de plateforme stratégique pour le développement géographique ultérieur. Pour commencer, la société va s'implanter en France sous le nom de System Solutions France s. à r.l. Constituée le 15 septembre, elle a son siège à Metz, ce qui permet d'approcher aisément la clientèle en Lorraine dans un premier temps, et en Alsace par la suite. Ainsi, et contrairement à l'habitude, c'est bien une société luxembourgeoise qui s'exporte.

Produits de luxe

Schroeder Joailliers présente sa nouvelle collection maroquinerie

Al'approche de l'hiver avec ses jours froids et souvent gris, Schroeder Joailliers présente sa deuxième collection

maroquinerie composée de nouvelles créations et de nouvelles formes hautes en couleurs qui feront oublier la grisaille et la monotonie

ambiantes. Après le grand succès de la première collection, la ligne élégante et sportive a été élargie. La collection «Pas de Deux» reprend le trapèze, symbole de Schroeder, et le laisse apparaître sous un jour nouveau.

La collection maroquinerie de Schroeder Joailliers occupe désormais une place de choix au sein de la gamme de produits de luxe du fabricant luxembourgeois. Allant de l'élégant sac à main au portefeuille en passant par les ceintures, les étuis à lunettes et les agendas, tous ces produits peuvent être assortis les uns aux autres, tant au niveau des couleurs que de la forme et du matériel.

Une des nouveautés de la nouvelle collection est le délicat signet

sous forme de trapèze que l'on découvre sur les produits en cuir plus petits. Une autre nouveauté est l'utilisation de matières originales comme la peau de vache à poil long colorée. La grande variété de couleurs de la nouvelle collection s'étend depuis les classiques comme le noir, le bleu et le brun jusqu'au rouge en passant par l'aubergine – la couleur tendance de cet hiver – et le havane, la couleur préférée de la maison Schroeder. La nouvelle collection de cuir de Schroeder Joailliers est en magasin depuis le 21 octobre: chez Schroeder Joailliers dans la Grand-Rue ainsi que dans les centres commerciaux «La Belle Etoile» et «City Concorde».



Voyages

Luxair Tours

lance la formule «60 plus»

S'envoler vers des plages ensoleillées et loger dans des hôtels haut de gamme – voilà un rêve que partagent de nombreuses personnes au-delà de la soixantaine. Et pour cause, car ceux qui ont tourné le dos à leur vie active peuvent enfin voyager sans contraintes et profiter pleinement de leurs vacances.



Durant l'intersaison, le personnel hôtelier peut offrir un service plus personnalisé et plus attentionné à ses clients. Comme la plupart des hôtels ont alors un taux d'occupation relativement bas, les vacanciers peuvent vivre des séjours reposants et découvrir par exemple les joies d'une plage quasi déserte. A l'approche de Noël, Luxair Tours propose des offres particulièrement intéressantes pour ceux qui ont franchi le cap de la soixantaine. Pour répondre à l'envie croissante de voyager de ceux qui appartiennent à la tranche d'âge de 60 et plus, Luxair Tours vient de lancer une action spéciale.

Grâce à cette formule 60+, les prix déjà très avantageux de l'intersaison deviennent encore plus intéressants. Le client peut calculer le prix de son voyage comme suit: dans un premier temps, il choisit une destination dans la nouvelle

brochure hiver de Luxair Tours ainsi qu'un des hôtels mentionnés ci-dessus qui participe à l'action. Un simple coup d'œil sur la liste des prix suffit ensuite pour trouver le prix normal du voyage. De ce montant, on peut alors déduire l'équivalent en euros de son âge. Une personne âgée de 65 ans reçoit par exemple une remise de 65 EUR sur le prix indiqué. Cette action est valable pour toute personne ayant atteint l'âge de 60 ans et du 1^{er} novembre au 20 décembre. Cette remise ne peut pas être combinée avec d'autres offres spéciales de la brochure.

La nouvelle brochure Luxair Tours Hiver 2004/05 est disponible dans toutes les agences de voyages. Le numéro de téléphone de Luxair est doté d'un nouveau préfixe: (00352) 2456-1. Pour tout renseignement supplémentaire: www.luxair.lu

EN BREF

1^{er} décembre 2004

La fédération des femmes chefs d'entreprise se présente



Les femmes chefs d'entreprise invitent toute personne intéressée à la présentation de leur fédération, la FFCEL, le mercredi 1^{er} décembre 2004 à 11h00 dans les locaux de la Chambre des Métiers. La fédération poursuit divers objectifs qui constituent tous des préoccupations et des revendications de l'entrepreneuriat féminin et que la fédération compte respectivement défendre et faire aboutir vis-à-vis de la législation et de l'opinion publique. Il s'agit en particulier de montrer et de renforcer le rôle de l'entrepreneuse dans l'économie luxembourgeoise. Les inscriptions à la séance d'information sont à envoyer à: ffcel@pt.lu.

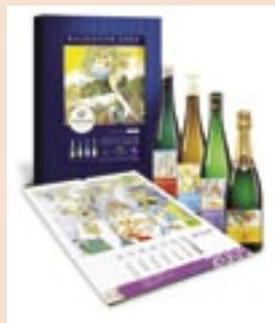
my-xML

Nouvelle société d'ingénierie linguistique et de TIC

Depuis mai 2004, le Luxembourg compte une nouvelle société créée par des professionnels de la gestion du contenu et de l'ingénierie linguistique appliquée: my-xML (eXtended MultiLingual solutions). Basée sur une expertise en ingénierie linguistique appliquée et en nouvelles technologies de l'information, l'activité conseil, services et produits de my-xML a pour objectif d'optimiser les processus de structuration, de

production et de publication de contenus électroniques sur différents médias (Web, Portails, CD ROM/DVD ou encore l'intranet et le mobile) dans le contexte multilingue des entreprises ou des organismes publics ou privés. Pour plus de renseignements www.my-xml.com

Caves Bernard-Massard cadeau de fin d'année «typesch letzebuergesch»



Les Caves Bernard-Massard, en collaboration avec les Editions Kremer-Muller et le peintre Ota Nalezinek, proposent cette année une idée de cadeau à la fois originale, différente et exclusive pour la fin d'année: un coffret «Typesch Lëtzebuergesch» comprenant une sélection prestigieuse de 4 grands vins de la Moselle Luxembourgeoise (Crémant Cuvée de l'Ecusson Millésimé, 2001; Auxerrois, Côtes de Grevenmacher, 2003; Pinot Blanc, Domaine et Tradition, Domaine Clos des Rochers, 2001; Riesling, Château de Schengen, Domaine Thill, 2002) et un calendrier 2005 illustré par des peintures de l'artiste Ota Nalezinek spécialement conçues par l'artiste-peintre pour cette publication et jetant un coup d'œil coloré et frais sur les traditions luxembourgeoises.

Marché immobilier

Property Partners

célèbre ses 5 ans d'existence



Le 13 octobre 2004, Property Partners a célébré son 5^e anniversaire dans les murs de l'ancienne Brasserie Mousel dans le quartier du Grund. Property Partners est devenu durant cette courte période l'un des principaux acteurs du marché immobilier professionnel au Luxembourg et ceci dans un contexte de ralentissement de l'activité économique.

Actif dans l'immobilier professionnel en tant qu'indépendant depuis 1991, Pitt Pirrotte, crée Property Partners en 1999 après sa rencontre avec les dirigeants de Cushman & Wakefield/Healey & Baker (CHWB), société qui n'était à l'époque pas représentée à Luxembourg. Actuellement, l'un des deux réseaux intégrés les plus importants au niveau mondial, CWHB, résulte de la fusion entre deux entreprises leaders implantées historiquement sur la côte Est des Etats-Unis et en Europe. Le résultat de cette alliance est significatif puisque, aujourd'hui, ce sont près de 12.000 professionnels répartis dans plus de 120 bureaux et quelque 50 pays qui proposent leurs services sur le marché immobilier.

Le choix de s'allier à un grand réseau mondial sous la forme d'un «bureau associé» qui est détenu à 100% par ses actuels dirigeants, Pitt Pirrotte, Vincent Bechet et Frank Rosenbaum, permet à Property Partners de garder son entière indépendance et une totale liberté de gestion. Ainsi, tout en bénéficiant du réservoir de compétences qu'offre CWHB, l'entreprise a su non seulement attirer mais surtout garder des collaborateurs de talent et ceci dans un secteur d'activité où les personnes changent souvent d'employeur.

Depuis sa création en 1999, Property Partners a participé de manière déterminante à plus d'un tiers du volume de transactions sur le marché professionnel de bureaux à Luxembourg. Parallèlement, depuis trois ans, Property Partners se classe parmi les deux premières agences en ce qui concerne le nombre de transactions et de mètres carrés loués ou vendus. A l'heure actuelle, Property Partners est présent en tant que mandataire sur des immeubles, soit existants, soit en cours de construction ou en projet, à hauteur de plus de 220.000 m².

Bilan positif et premiers pas en Europe Continentale pour **Probotec**

Le fabricant européen de systèmes de suspension pour trains de marchandises Probotec tire un bilan très positif du salon InnoTrans qui s'est tenu à Berlin du 21 au 24 septembre dernier. Probotec a, en effet, accueilli, en quatre jours de salon, plus de 1.000 visiteurs sur son stand de 150 m². Environ 200 contacts qualifiés ont ainsi pu être récoltés par les collaborateurs de l'entreprise, dont le siège social se situe à Cardiff (Pays de Galles) et dont le bureau pour l'Europe Continentale est basé à Luxembourg.

Pour sa première participation sur le continent Européen, Probotec – connu précédemment sous le nom de Powell Duffryn Rail – a mélangé présentations produits et divertissement. La star incontestée du stand PROBOTEC était le bogie AMIII, récemment homologué par l'EBA (Association Fédérale Ferroviaire allemande). Etaient exposés également, magnifiés par un jeu de lumières fluorescentes, les systèmes de sus-



pension à essieu unique UNITRUCK et TF25SA. Les produits exposés trouvèrent leur complément en chair et en os, on ne peut mieux dire, avec l'entrée en scène de la championne du monde de Body Painting, Janny Cierpka.

Probotec a réussi, en moins d'une semaine, à se faire particulièrement remarquer dans son secteur. Depuis avril dernier, Probotec

a étendu ses activités au continent européen et, dans ce but, a ouvert son bureau de Luxembourg. L'objectif de Probotec est de devenir le fournisseur leader de systèmes de suspension pour trains de marchandises sur l'intégralité du territoire européen, d'où l'importance capitale que revêt ce premier pas réussi sur InnoTrans.

Banque Générale du Luxembourg

L'agence **Dudelange** fête ses 75 ans

La Banque Générale du Luxembourg (BGL) a fêté le 19 octobre 2004 le 75^e anniversaire de son agence Dudelange. Présente depuis 1929 à Dudelange, la BGL y accueille depuis juin 1999 ses clients dans des locaux entièrement réaménagés et répondant aux derniers standards de confort et de sécurité situés au 59, avenue G.-D. Charlotte.

L'agence Dudelange ouvre ses portes en 1929 au 77, Niddeschgaass. Monsieur Hammelmann y dirige les activités jusqu'à la fermeture de l'agence par l'occupant allemand en

1940. Après avoir réouvert ses portes en 1945, l'agence est installée en 1955 à l'adresse actuelle au 59, avenue Grande-Duchesse Charlotte. Par la suite, elle connaît plusieurs phases de travaux d'agrandissement et de réaménagement, notamment en 1972/73, puis en 1982. En 1984, un parking est aménagé derrière l'agence.

Dotée d'un espace très ouvert, l'agence comprend au rez-de-chaussée 2 guichets pour opérations courantes, 2 guichets pour opérations spéciales, 4 parloirs, une caisse dis-

crète, le bureau du chef d'agence ainsi qu'un grand bureau avec 5 places de travail. Une salle de réunion est à disposition au 1^{er} étage. Au sous-sol se trouve la salle des coffres forts avec 480 compartiments. L'agence dispose en outre d'un bancomat ainsi que d'un trésor de nuit accessible 24h/24-7j/7. Derrière ses locaux se trouve un parking spacieux. Le chef d'agence, M. Carlo Maringer et son équipe composée de 13 personnes sont au service de la clientèle du lundi au vendredi de 9.00 à 12.00 heures et de 13.30 à 16.30 heures.

EN BREF

3 et 4 décembre 2004

Places VIP pour le spectacle BÉJART

Le Théâtre National du Luxembourg et la Coque, Centre National Sportif et Culturel offrent l'occasion de découvrir le 3 et 4 décembre 2004 une des chorégraphies les plus émouvantes de BÉJART: Ballet for Life. Pour permettre aux spectateurs d'apprécier dans les meilleures conditions le spectacle de Maurice BÉJART des places VIP sont proposées. Ces formules VIP permettent d'inviter famille, clients ou collaborateurs dans un cadre exceptionnel. Un service de qualité est alors proposé: invitations personnalisées, accès parking, accueil professionnel, cocktail dînatoire et places de choix pour découvrir le spectacle dans le carré d'or. Des formules sur mesure sont également possibles. Pour de plus amples informations: Mme Françoise Bisteur, tél.: 43 60 60-206, e-mail: francoise.bisteur@coque.lu

Tourisme

Promotion touristique à Varsovie

L'Office National du Tourisme (ONT), Luxair et l'hôtel Le Royal ont récemment organisé à l'hôtel Sheraton à Varsovie, parallèlement au salon professionnel du tourisme «TTW», une présentation touristique du Grand-Duché de Luxembourg. Dans le même cadre une deuxième présentation pour les sociétés

polonaises a eu lieu au prestigieux hôtel Regina à Varsovie. Plus de soixante-dix tour opérateurs et agents de voyages polonais, spécialisés surtout dans le domaine du tourisme d'affaires, étaient présents au rendez-vous pour assister aux exposés de Georges Gitzinger (ONT), Patrick Lamesch (Luxair), Radek Grabski (TAL Aviation/Luxair) et Brigitte Leunen (Hôtel Le Royal).

Exposition

Bijoux du monde à la BGL

Jusqu'au 7 décembre 2004, la Banque Générale du Luxembourg présente dans le hall de son siège à Luxembourg-Kirchberg plus de 400 bijoux, véritables objets d'art, témoins des civilisations qui les ont produits. Exposée pour la première fois hors de son pays d'origine, les Pays-Bas, cette collection de René van der Star est unique à plus d'un titre: elle est exceptionnelle en termes de taille mais aussi en termes de qualité. La collection a été commencée il y a 25 ans alors que les bijoux ethniques n'éveillaient encore que peu d'intérêt. Elle est le fruit de recherches acharnées, d'un travail passionné et de patience. Au-delà de son métier de banquier, la Banque Générale du Luxembourg renouvelle avec cette exposition l'attachement qu'elle porte au mécénat culturel et réaffirme son rôle d'entreprise citoyenne, partenaire d'un monde plus ouvert.

Aide humanitaire

Aral Luxembourg S.A. soutient la Croix-Rouge luxembourgeoise



Romain Hoffmann d'Aral Luxembourg (à droite) et Jacques Hansen de la Croix-Rouge luxembourgeoise lors de la remise du chèque d'une valeur de 25.000 € pour un nouveau défibrillateur.

Dans le cadre d'une petite cérémonie, Romain Hoffmann, Administrateur délégué d'Aral Luxembourg S.A. a officiellement remis un chèque d'une valeur de 25.000 € à Jacques Hansen, Directeur de la Croix-Rouge luxembourgeoise. Avec ce soutien, la Croix Rouge a pu acquérir un nouveau défibrillateur pour l'une de ses ambulances.

Cet appareil intégré est composé d'un moniteur pour la surveillance des paramètres vitaux et d'un module de défibrillation. Un défibrillateur sert à ramener à la normale un rythme cardiaque anarchique grâce à un choc électrique. Cette décharge électrique d'intensité définie donnée à un moment précis par un médecin, permet dans la plupart des cas de ramener par exemple une fibrillation cardiaque à un rythme sinusal normal.

Entre les mains des ambulanciers et professionnels de la santé accompagnant les patients, cet appareil est un ustensile précieux pour la surveillance et le traitement des patients transportés.

Aral Luxembourg, dont le siège social est situé à Bertrange, emploie quelque 200 personnes au Luxembourg.

Les activités d'Aral comprennent entre autres la distribution de carburants à travers un réseau de 45 stations-service au Grand-Duché, de LPG, de CNG et de lubrifiants. La marque Aral est également activement engagée dans une démarche de développement durable visant à assurer des approvisionnements énergétiques sûrs face à une demande énergétique mondiale croissante ceci dans le respect de l'environnement et en assurant une contribution sociétale positive. ■

Jean-Paul Biordi change de nom.

Dès le 1 janvier, Avis Fleet Services s'appellera
GE Commercial Finance, Fleet Services.

Oui, il sera toujours Jean-Paul Biordi. Plus disposé que jamais à vous aider à améliorer la productivité et l'efficacité de la gestion de votre parc automobile. A mieux gérer et contrôler les coûts de votre flotte. A simplifier et optimiser la gestion interne de votre flotte, ainsi que les procédures en la matière. Tels sont les services que nous avons fournis à nos clients pendant plus de 25 ans. Et c'est aussi ce que nous comptons tous faire au cours des années à venir, avec l'aide de Jean-Paul, au sein d'une organisation d'envergure mondiale, qui donne le ton dans tant de domaines.

Jean-Paul Biordi, Sales Manager.

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.gefleetservices.lu
ou appelez le 42 46 01**



GE imagination at work

Bourse d'entreprises

Vous désirez publier une annonce? Inscrivez-vous sur le site www.cc.lu/bourse.btm, en remplissant le formulaire d'offre de cession ou de demande de reprise. De même, si vous voulez obtenir des informations sur une annonce, inscrivez-vous sur notre site. Confidentialité assurée.

Groupe 1 – A céder

Réf: C129 Vends

pour cause de retraite magasin d'appareils électro-ménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf: C131

Vends fonds de commerce Auberge-Café-Restaurant 13 chambres, affaire familiale à Luxembourg, quartier Place de Paris.

Réf: C148

Vends Hôtel-Restaurant aux alentours de Luxembourg-Ville (± 20 km); situation exceptionnelle, parking, jardin, terrasse. Location également envisageable.

Réf: C180

Vends fonds de commerce restaurant/brasserie gastronomique, avec terrasse, dans cadre médiéval touristique.

Réf: C221

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité.

Réf: C227

Vends fonds de commerce d'un hôtel, restaurant, taverne dans les Ardennes; terrasse.

Réf: C239

Vends entreprise de vente, installation et maintenance de machines d'embouteillage et emballage. Accords de distribution exclusifs dans l'industrie.

Réf: C249

Vends fonds de commerce avec stock important d'un commerce de vin situé à la Moselle; entreprise familiale de longue date.

Réf: C256

Remettre stock de vins de domaines réputés et la clientèle d'une société import export de vins pour changement d'activité

Réf: C259

Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays; 70 couverts; appartement privé; location de 7 chambres.

Réf: C260

Vends espace commerciale de 450m²; équipement pour wellness & beauty inclus, 20 parkings privés; à 10 minutes de Luxembourg-Ville; vente des murs ou location possible.

Réf: C264

Vends cause retraite: Commerce de luxe literie/linge de maison; proximité Luxembourg-Ville.

Réf: C265

Vends fonds de commerce d'un garage avec salle d'exposition et atelier de réparations.

Réf: C266

Vends hôtel-restaurant +/- 3500 m²; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m².

Réf: C267

Vends institut de beauté sur 260 m²; agencement neuf. Très bonne clientèle. Reprise de la franchise incluse.

Réf: C268

Vends magasin de vêtements au Centre-Ville de Luxembourg.

Réf: C269

Vends Restaurant au Centre-Ville, installations et équipements nouveaux, excellente situation, parking à proximité.

Réf: C270

Vends société d'Import/Export, grossiste et détaillant d'épicerie fine et de luxe ainsi que cadeaux, art et vins.

Réf: C273

Vends société de décoration saisonnière et organisation d'évènements.

Réf: C274

Vends société de développement et de commercialisation de logiciel de gestion d'entreprise.

Réf: C276

Vends commerce d'articles de cadeau et décoration d'intérieur, articles pour bonbonnières et confiseries.

Réf: C277

Vends restaurant italien dans vieille ville, terrasse, 90 couverts

Réf: C279

Vends société de fabrication et de vente de produit alimentaire, quatre emplacements au Luxembourg.

Réf: C281

Vends magasin de textiles, de mercerie et de bonneterie.

Réf: C283

Vends magasin de meubles, fond de commerce ou fond de commerce avec dépôt.

Réf: C284

Vends fonds de commerce brasserie-restaurant avec terrasse et cave disc dans vieille-ville

Réf: C286

Vends Pizzeria-Restaurant au sud du pays, excellente réputation, maison de tradition. 110 + terrasse 180 cvrts. Bon rendement. Long bail à conditions avantageuses.

Réf: C288

Vends commerce (parts+stock) spécialisée dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le Centre-ville.

Réf: C290

Vends Auberge-Restaurant en plein milieu de campagne, +/- 60 couverts. Etat excellent, bonne clientèle existante.

Réf: C293

Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive très forte notoriété au Luxembourg, France et en Belgique. Bon emplacement.

Réf: C294

Vends Centre de Beauté + Franchise, 7 Cabines. Bon emplacement au sud du pays.

Réf: C296

Vends Café, Sandwicherie au Centre Ville.

Réf: C300

Vends restaurant avec terrasse, 50 couverts. Excellente situation centre ville.

Réf: C303

Vends commerce de vêtements surface 140m² situé au sud du pays.

Réf: C305

Vends groupe de sociétés dans le secteur IT (bâtiment >1000m²) (au sud du pays).

Réf: C306

Vends agence de publicité, année de création 2000. Activité à relancer.

Réf: C308

Vends fond de commerce d'un magasin de chaussures-marquinerie et dépôt de nettoyage à sec.

Réf: C309

Vends magasin de vêtements enfants au Centre-Ville, zone piétonne.

Réf: C311

Vends restaurant spacieux, semi gastronomique/cuisine traditionnelle lux., +/- 200 places, salle de réunion, terrasse, parking. Partenariat possible.

Réf: C313

Vends société de service de nettoyage-traitements et microsablage.

Réf: C314

Vends commerce d'articles de sport au Nord du pays.

Réf: C315

Vends Camping, Café, Restaurant, +/-5ha, emplacements fixes, en très bon état.

Réf: C316

Vends fonds de commerce d'un restaurant avec cour intérieure-Centre Gare.

Réf: C317

Vends fonds de commerce d'une Parfumerie au Centre-Ville de Luxembourg.

Il en apprend tous les jours...

Une initiative de l'INFPC, Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue, soutenue par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

A tout âge, apprendre, c'est vivre avec son temps

Le monde bouge vite, de plus en plus vite. La société se transforme. Les technologies évoluent. Tout s'accélère... Pour rester dans le mouvement, il faut s'adapter, faire preuve d'esprit d'ouverture, de curiosité et apprendre... tout au long de la vie.

La formation professionnelle continue offre cette possibilité à chaque individu. C'est aussi un outil efficace au service des entreprises soucieuses d'élever le niveau de compétences de leur personnel pour rester compétitives.

Aujourd'hui, différents partenaires conjuguent leurs efforts afin de proposer à chacun, selon ses aspirations et ses objectifs, des programmes de formation de qualité pour progresser.

Des centaines de formations à découvrir sur:

www.lifelong-learning.lu

infoligne

26 20 40

La formation professionnelle continue, pour avancer avec le monde.

en partenariat avec:

Aforest Lux
Chambre de Commerce
Chambre de Travail
Chambre des Employés Privés
Chambre des Métiers
Computacenter IT Education Services
Deloitte & Touche - Development Centre
Double A Technologies Group
Fashion Genius Institute
GIE SITec
INFPC
inlingua Formation Langues
Key Job Computer Training
Ministère de l'Éducation Nationale,
de la Formation Professionnelle et des Sports
Ministère du Travail et de l'Emploi /
École Supérieure du Travail
OLAP - Office de Productivité
PwC ACADEMY
SECURITAS Centre de Formation
STOLL Safety
TELINDUS Formation

Bourse d'entreprises

Réf: C318

Vends société de services en Informatique dans le monde Linux. Produits définis, type routeur WiFi ou Serveur de fichier tout intégré. Affaire à lancer.

Réf: C319

Vends petite entreprise dans le domaine de l'administratif et de l'informatique (cadeaux publicitaires).

Réf: C320

Vends fonds de commerce d'un Snack/Cafeteria. Bonne situation au nord du pays.

Réf: C321

Vends fonds de commerce (Agencement, Mobilier, Stock...) dans l'alimentation, petite restauration, commerce de vins... au Centre-Ville.

Réf: C322

Vends tout ou partie des contrats d'exclusivités pour la commercialisation de distributeurs automatiques de DVD en Tchèque et Slovaquie. La marque représentée est un des leader mondial de son secteur d'activité. Personnel trilingue (FR, EN, CZ) faisant déjà partie de l'activité.

Réf: C323

Vends Restaurant, alentours de Luxembourg-Ville, 90 couverts-sans terrasse.

Réf: C324

Vends Commerce de Bijouterie Fantaisie au Centre-Ville de Luxembourg, très bonne situation.

Réf: C325

Vends fonds de commerce au centre ville de Luxembourg, petite restauration, sandwicherie, boulangerie.

Réf: C326

Vends société avec diverses représentations pour l'industrie et pour collectivités.

Réf: C327

Vends commerce de vêtements pour dames à Echternach dans Zone piétonne, très bonne situation.

Réf: C328

Vends Café Restaurant avec terrasse à l'Est du pays.

Réf: C329

Vends Horlogerie-Bijouterie fondée en 1936 dans Ville touristique, zone piétonne.

Réf: C330

Vends société de transports internationaux de marchandises par route. Location de véhicules inclus.

Réf: C331

Vends salaisons, boucherie sur 270qm, grands frigos, dans un immeuble haute finition.

Réf: C332

Vends société de transports de marchandises générales.

Réf: C333

Vends Lingerie de luxe hommes et femmes, bon emplacement dans Centre Commercial, bonne clientèle.

Réf: C334

Vends entreprise de jardinage, entretiens plantes.

Réf: C335

Vends société dans la petite restauration situé au Centre-Ville. Clientèle fidèle.

Réf: C336

Vends fond de commerce d'un restaurant 100 places, +/- 250m² terrasse, Luxembourg-Gare.

Réf: C337

Vends Brasserie-Restaurant Centre-Ville, parking à proximité, petite terrasse, cuisine équipée, rénovation faite en 2002.

Réf: C338

Vends partiellement entreprise de construction clés en main, agence immobilière, commerce de matériaux de construction en plein essor.

Réf: C340

Vends Centre de Bronzage à Esch/Alzette.

Groupe 2 – Cherche à reprendre:

Réf: R171

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous traitance.

Réf: R181

Société de transports luxembourgeoise, filiale d'un groupe français, recherche entreprise de taille moyenne spécialisée dans le transport routier de marchandises et (ou) dans des activités logistiques.

Réf: R182

Cherche à reprendre café-sandwicherie à Luxembourg-Ville ou alentours.

Réf: R185

Société belge recherche bureau d'étude (architecture, expertise, topographie, coordination sécurité) pour étendre son activité au Luxembourg.

Réf: R193

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite entreprise dans le domaine de conseil entreprises, service informatique, traductions.

Réf: R196

Cherche à reprendre petite société industrielle de fabrication ou de transformation. Participation également possible.

Réf: R203

Société luxembourgeoise de distribution et de représentations cherche à reprendre des représentations dans les domaines produits/fournitures

industrielles - produits/fournitures pour collectivités - biens de consommation et autres. Ouvert à toute proposition de reprise totale ou partielle.

Réf: R205

Cherche à reprendre fond de commerce pour création d'un magasin de sport.

Réf: R207

Ingénieur cherche à reprendre société industrielle dans les domaines automation et/ou électronique en général.

Réf: R209

Cherche à reprendre commerce de meubles.

Réf: R210

Ingénieur civil de mines cherche à reprendre société industrielle/PMI.

Réf: R211

Créateur d'entreprise, dynamique et motivé cherche à reprendre bar, café ou brasserie à Luxembourg-ville ou alentours.

Réf: R212

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous traitance ou partenariat.

Réf: R213

Cherche à reprendre société de production ou de services à destination des entreprises. Marché européen ou international.

Réf: R214

Cherche à reprendre société de Transport International de marchandises par route. Reprise complète ou prise de participation possible.

Réf: R215

Cherche participation, partenariat dans fiduciaire, société d'expertise comptable ou de conseil économique.

Réf: R216

Cherche bureau comptable pour accroissement (partenariat possible).

Réf: R217

Cherche petit Café, Sandwicherie ou Salon de Thé au Centre-Ville.

Réf: R218

Cherche partenariat avec une entreprise active dans la vente et fabrication de produits du secteur énergies renouvelables, photovoltaïque, éolienne et accessoires.

Réf: R219

Cherche à reprendre commerce de vins.

Réf: R220

Cherche à reprendre Restaurant-Pizzeria au Centre resp. au sud du pays.

Réf: R221

Cherche à reprendre société informatique, taille 5-50 personnes.

Réf: R222

Cherche à reprendre commerce de vêtements haut de gamme, chaussures, lingerie fine.

Réf: R223

Cherche à reprendre société de fabrication, production et de distribution de produits fabriqués.

Réf: R224

Cherche à reprendre société de services informatiques.

Réf: R225

Cherche salle de spectacle avec bar au Centre-Ville pour un public d'environ 50 personnes.

Réf: R226

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite société de consulting (industrie, import-export) Centre ou Sud. Partenariat possible.

Réf: R227

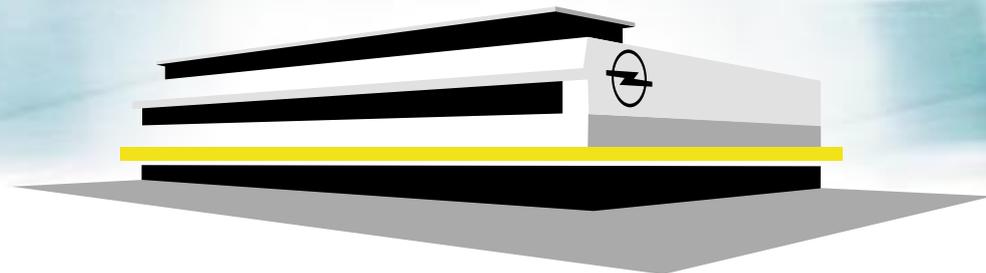
Cherche à reprendre petite agence immobilière spécialisée dans la gestion d'immeubles.



Professionnels,
vous êtes les meilleurs dans votre secteur...



... nous vous proposons d'en devenir les leaders.



GRAND GARAGE JEAN MULLER

70, route d'Esch • L-1470 Luxembourg • Tél.: +352/44.64.61-1 • www.garage-muller.lu

Garage MACK
65 rue de la Gare
L-6440 Echternach
Tél. +352/72.82.32

Garage MOTOR CENTER
24 route de Larochette
L-9254 Diekirch
Tél. +352/80.31.81

Garage REITER
11b op der Hei
L-9809 Hosingen
Tél. +352/92.13.09

Garage RIES Jean Paul
24 route d'Arlon
L-8210 Mamer
Tél. +352/31.85.63

Garage SCHUMMER Frères
rue d'Ettelbruck
L-7590 Mersch
Tél. +352/32.03.29

VENTES SOUS FORME DE LIQUIDATION

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidation telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 7 de la loi du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales, sanctionnant la concurrence déloyale et transposant la directive 97/55/CE du Parlement Européen et du Conseil sur la publicité trompeuse et sur la publicité comparative.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant par exemple la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure. Situation au 15/02/2004.

BOUTIQUE DEMUTH

89, Grand-Rue
L-9002 ETTTELBRUCK

c95146/2004
7/7/2004 - 6/1/2005

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles d'horlogerie, de
bijouterie et d'argenterie*

BOUTIQUE JOSE

56, rue Zenon Bernard
L-4031 ESCH-SUR-ALZETTE

c95143/2004
25/6/2004 - 24/12/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles de confection et articles
de lingerie*

CLOPIN-CLOPAN

17A, rue des Tilleuls
L-8832 ROMBACH

c95149/2004
6/9/2004 - 5/3/2005

*cessation complète
de l'activité commerciale
chaussures et articles de
maroquinerie*

CONFECTION BERTEMES

43, Grand-Rue
L-9530 WILTZ

c95150/2004
1/10/2004 - 31/3/2005

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles de confection et acces-
soires de mode, articles de lingè-
rie, articles de mercerie-bonne-
terie et articles de chapellerie*

DALEIDEN S.à r.l

63, Grand-Rue
L-1661 LUXEMBOURG

c95141/2004
30/8/2004 - 28/2/2005

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles de parfumerie et articles
de la branche du coiffeur
pour dames*

FOURRURES SYBILLE

33, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE

c95147/2004
1/9/2004 - 28/2/2005

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles de confection, vêtements
en fourrure et en cuir et acces-
soires de mode y assortis*

KRETZSCHMAR

5, rue Alphonse Weicker
L-2721 LUXEMBOURG

c95153/2004
5/10/2004 - 4/4/2005

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles textiles, articles en
cuir et en fourrures*

MEUBLES HOFFMANN

35-37, rue Victor Hugo
L-4140 ESCH-SUR-ALZETTE

c95134/2004
25/5/2004 - 24/11/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles d'ameublement*

NEW BABY

7, place G.-D. Charlotte
L-3710 RUMELANGE

c95132/2004
1/6/2004 - 30/11/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles d'habillement*

PEINTURE-DECORS LEON OLINGER S.à r.l.

26, Esplanade
L-6601 WASSERBILLIG

c95136/2004
15/5/2004 - 14/11/2004

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles du métier de
peintre-décorateur*

OP FANCY S.à r.l.

113, Grand-Rue
L-9051 ETTTELBRUCK

c95144/2004
13/7/2004 - 12/1/2005

*cessation complète
de l'activité commerciale
articles d'habillement en textile,
articles de lingerie et articles de
mercerie-bonneterie*

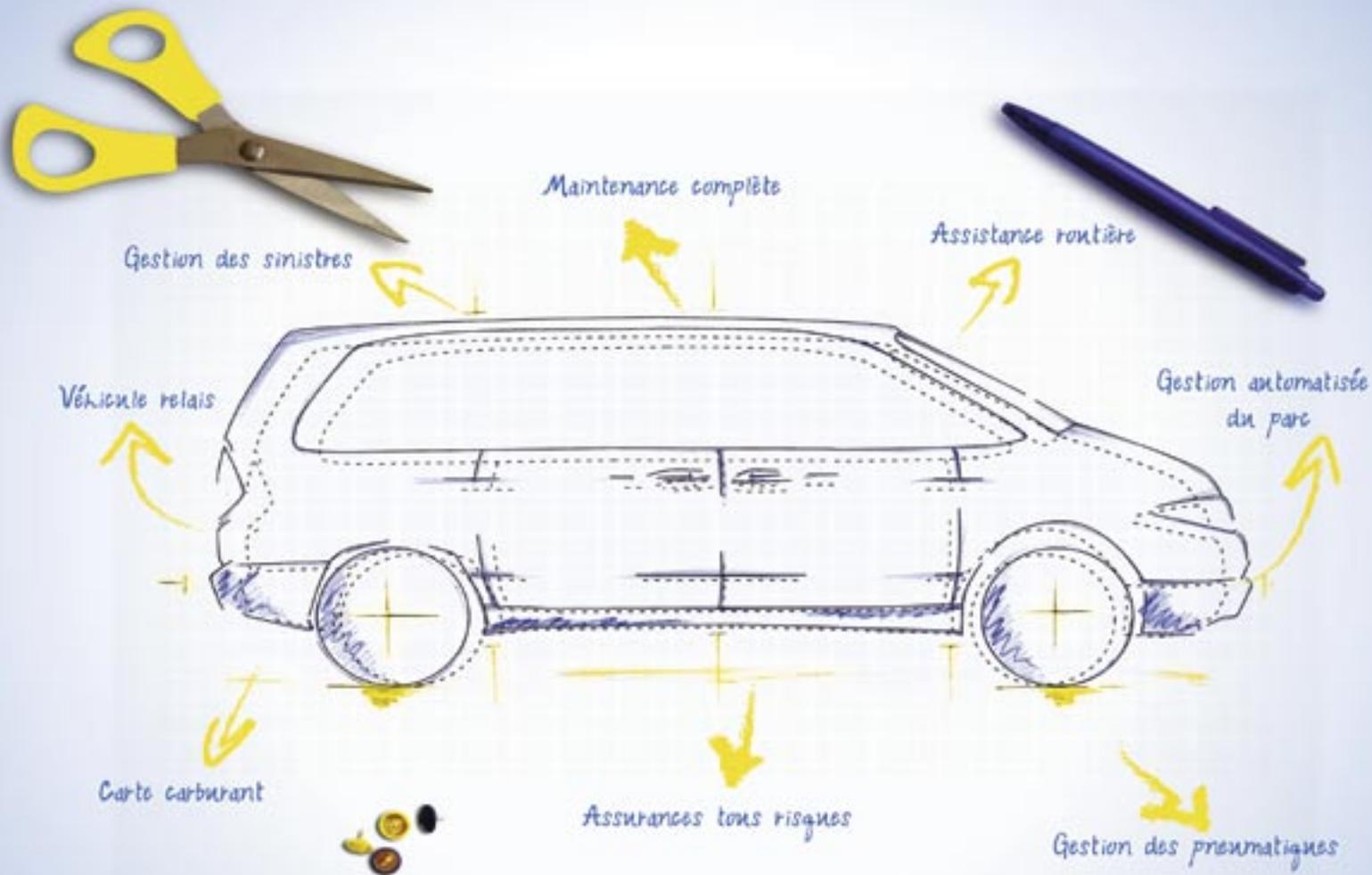
WAGNER-PATRON

39, Grand-Rue
L-8510 REDANGE-SUR-ATTERT

c95152/2004
5/10/2004 - 4/4/2005

*cessation complète
de l'activité commerciale
équipements du bâtiment et du
foyer, articles d'ameublement,
produits de ménage, articles
horticoles et électroménagers,
disques*

Tellement mieux sur-mesure



Rien n'est plus frustrant qu'une réponse mal adaptée à vos besoins. C'est souvent le cas en location automobile, où les offres sont généralement prêt-à-porter. Vous ne pouvez que vous plier à ces solutions toutes faites, qu'elles vous conviennent ou pas. Athlon Car Lease vous propose la démarche inverse. Nous adaptons notre offre et nos services à vos besoins spécifiques, pour être sans cesse plus proche de vous.

La location sur-mesure vous convient tellement mieux.

ATHLON
CAR LEASE

La transparence en leasing auto

DIRECT MAIL

New horizons for the distribution of your advertising.



- Direct, selective, flexible
- Your message instantly reaches your target group's mailbox
- Your message prompts a reaction

**TOLL FREE
NUMBER
8002 3210**

DIRECT MAIL Solutions for a well targeted communication.

P&T Division des Postes Unité Commerciale L-2998 Luxembourg - Telephone: 8002 3210 - Fax: 48 83 94 - www.ept.lu

